Édito

Le répertoire que vous tenez entre vos mains est l'aboutissement de nombreuses réflexions partant d'une « simple question » : Que pouvons-nous faire pour mieux informer les jeunes concernant la sexualité et la grossesse ?

L'équipe du CEMO - Service jeunesse du CPAS* de Saint-Gilles et Service d'Aide en Milieu Ouvert agréé par la Communauté Française, est souvent confrontée à des jeunes, filles ou garçons, qui ne connaissent finalement que bien peu de chose sur le sujet. Bien sûr, l'information existe mais elle est morcelée, inaccessible, incompréhensible. Ce sont les jeunes eux-mêmes qui le disent. Le CEMO est aussi régulièrement amené à soutenir de jeunes adolescentes enceintes qui sont perdues dans l'expérience de vie qui est la leur : elles nous disent ne pas avoir été (suffisamment) informées sur la contraception*, sur les risques et solutions en cas de rapports à risques, etc…

Quoi qu'il en soit, il semble que les jeunes ne soient pas si bien informés que cela. Le sujet est encore trop souvent tabou en famille, les jeunes peuvent en rire entre eux mais n'en parlent pas réellement et l'école peine à assumer une animation sur la vie sexuelle et affective. Bien entendu, il serait absurde de généraliser la situation. Dès lors, ce répertoire peut paraître inutile pour une partie du public cible. D'autant que certaines jeunes adolescentes ont réellement le projet de devenir mère.

Cet ouvrage n'a pas la prétention d'apporter toutes les réponses et nous vous encourageons à vous adresser aux nombreux services renseignés qui peuvent vous apporter des informations plus détaillées et adéquates en fonction de votre demande. Nous avons simplement voulu rassembler les informations qui nous semblaient importantes voire nécessaires autour de la sexualité, de la grossesse et de la naissance,… toutes des informations pratiques adressées aux jeunes et pas seulement aux « ados ».

Le répertoire se décompose en trois chapitres principaux : AVANT, PENDANT et APRÈS. Et chacun de ceux-ci est structuré en plusieurs thématiques qui sont elles-mêmes abordées sous forme de questions simples suivies d'une ébauche de réponse. Vous avez ensuite la possibilité de découvrir facilement les services qui sont compétents dans la thématique abordée et de trouver leurs coordonnées complètes ainsi qu'une brève présentation.

Quelques mots aussi sur le travail d'accompagnement des situations de jeunes adolescentes enceintes et mamans. Souvent le CEMO est sollicité alors que la grossesse est bien avancée et que l'arrivée de l'enfant est imminente. Nous soutenons ces jeunes mamans (et parfois les papas également) dans leur rôle de parent. Nous les aidons à poursuivre leur scolarité en développant un réseau autour d'elle (solution de garde du bébé par exemple) ou nous les soutenons dans les cas de crise et parfois de rupture familiale. Leur réalité devient alors bien vite très différente de ce qu'elles avaient imaginé et sans un soutien important, la relation va se détériorer et le bébé risque de ne pas avoir les possibilités de vivre un lien sécurisant et épanouissant avec sa maman. Parfois la séparation sera même envisagée

et l'enfant se retrouvera placé. C'est donc parce que ces situations existent que nous pensons que ce répertoire a toute son utilité et qu'il peut également vous venir en aide, même si vous êtes un intervenant et que vous cherchez des partenaires « relais ».

Enfin, quelques mots sur la méthodologie. L'équipe a répertorié les différents partenaires indispensables à ce répertoire. Elle a essentiellement ciblé les services Saint-Gillois et quelques services se trouvant en périphérie de Saint-Gilles. Elle a choisi les thématiques en fonction des situations auxquelles elle est confrontée dans ses suivis mais aussi sur base des nombreuses lectures dans ce domaine. L'équipe a rédigé des questions / réponses avec le souhait d'être juste et compréhensible. Elle a ensuite sollicité l'aide d'un comité scientifique pour avoir un regard critique extérieur sur le projet. Ce comité était composé de collègues CEMO / CEMOME, Jeunes ou parents venant au CEMO et Partenaires : PMS*, PSE, Planning Familial, ONE*, Maisons Médicales, Maisons de Jeunes, Hôpitaux, ONAFTS, etc.

Merci encore à tous pour leur aide précieuse.

Enfin, merci à vous. Que vous soyez adolescent, jeune adulte, parent ou intervenant, n'hésitez pas à le faire connaître autour de vous et à orienter les personnes désirant se le procurer vers notre service :

Le CEMO
Rue du Danemark, 15-17 à 1060 Saint-Gilles,
Tél. 02 / 537.52.34, Fax. 02 / 537.97.84,
cemo@cemoasbl.be
www.cemoasbl.be

Nous vous souhaitons une lecture enrichissante !

Jean SPINETTE
Administrateur du CEMO
Président du CPAS

L'équipe du CEMO
Carole Laduron, éducatrice
Meriem Safsaf, assistante en psychologie
Maria Tintikakis, psychologue
Natalie Kabuya, éducatrice
Olivier Gatti, psychologue et coordinateur
Paloma Castro, psychologue
Philippe Delfosse, directeur
Rachid Aït Achem, éducateur
Sabrina Belattar, psychologue
Sébastien Godart, éducateur
Sophie Hendrickx, éducatrice

Le répertoire est imprimé en français, vous pourrez trouver la traduction néerlandaise sur le site du CPAS* de Saint-Gilles : www.cpas1060.be

Suivez le guide

Manuel d'utilisation du répertoire

Chers lecteurs, voici quelques conseils pour utiliser ce répertoire avec plus de facilité. Nous l'avons divisé en 3 chapitres :

Chapitre I. la sexualité (AVANT)
Chapitre II. la grossesse (PENDANT)
Chapitre III. la naissance (APRÈS)

Chaque partie est composée de sous thèmes abordant des sujets tels que : la contraception*, le suivi de grossesse, les aides possibles, le soutien à la parentalité, les lieux de socialisation pour le bébé… etc.

Chaque thème est illustré par une question afin d'éveiller la curiosité, et d'une réponse pour donner l'envie aux lecteurs de s'informer davantage. Notre volonté a été que les réponses soient les plus complètes possibles, sans décourager le lecteur par une trop grande quantité de texte.

Après les questions-réponses des sous thèmes se trouvent les services proposés en lien avec le thème : ils sont présentés par ordre alphabétique en deux catégories : les services sur Saint-Gilles et les services hors Saint-Gilles.

Les coordonnées et missions des services proposés sont référencées dans un listing d'adresses organisé par ordre alphabétique. L'emplacement de ces services dans le listing est indiqué par le numéro de page.

Une table des matières permet de consulter directement l'information qui vous intéresse : chaque parties et sous thèmes sont renvoyés à la page correspondant dans le répertoire.

Nous avons créé un glossaire afin que le vocabulaire utilisé dans le répertoire soit accessible à un public très large, autant les intervenants sociaux que «monsieur et madame tout le monde». Les mots suivis d'une astérisque* indiquent que leur définition se trouve dans le glossaire.

La bibliographie reprend tous les documents écrits et sites internet qui nous ont permis de récolter une grande partie des informations que vous trouverez dans le répertoire. Ces références sont utiles si vous désirez vous informer davantage.

Enfin, vous trouverez un petit jeu «vrai ou faux» pour tester vos connaissances en la matière.

Bonne lecture !

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre I.

Avant grossesse

01. Contraception* / Préservatif P. 10 › 12
02. Protection des infections sexuellement transmissibles P. 12 › 13
03. La pilule du lendemain P. 13 › 14
04. Orientation sexuelle P. 14
05. Visite chez le gynécologue P. 15
06. Enceinte? P. 16
07. Projet de bébé P. 17
08. Hébergements P. 17 › 19
09. Violence P. 19
10. Aides matérielles et financières P. 20
11. Accompagnement dans les démarches / Infos générales P. 20 › 21
12. Liens Internet P. 21

Chapitre II.

Pendant grossesse

01. Le suivi médical P. 24 › 25
02. Les démarches administratives P. 25 › 26
03. La grossesse et mon travail P. 26 › 27
04. Ma grossesse et moi P. 28 › 30
05. Les lieux de garde sur Saint-Gilles P. 31 › 32
06. L'adoption de mon bébé P. 32 › 34
07. Trouver un logement P. 34 › 35
08. Préparer mon accouchement P. 35
09. La maternité et l'accouchement P. 36
10. Aides matérielles et financières P. 37
11. Grossesse et personne en séjour illégal P. 37 › 38
12. La grossesse et l'adolescence P. 38
13. La grossesse et les substances P. 39 › 40
14. La grossesse et le Sida* P. 40
15. IVG* P. 41
16. Accompagnement dans les démarches / Infos générales P. 42
17. Hébergements P. 43 › 44

Chapitre III.

Après grossesse

01. Le suivi médical postnatal de la maman P. 48 › 49
02. Le suivi médical du bébé P. 49
03. Le soutien à la parentalité P. 50
04. Hébergements P. 51 › 52
05. Lieux de garde P. 52 › 53
06. Gardes d'enfants malades P. 54
07. Socialisation du bébé P. 54 › 55
08. Aides matérielles et financières P. 56
09. Démarches administratives P. 56 › 57
10. La maternité et l'adolescence P. 58
11. Maltraitance P. 58 › 59
12. L'adoption de mon enfant P. 59 › 61
13. Handicap P. 61 › 62
14. Accompagnement dans les démarches / Infos générales P. 62 › 63
15. Droits de l'enfant P. 63 › 65

Les services de A à Z P. 68 › 135

Glossaire P. 138 › 145

Jeu Vrai ou Faux P. 147 › 149

Bibliographie P. 150 › 151

Remerciements P. 152

Chapitre I.

Avant

Questions & réponses

01 Contraception* / Préservatif	P. 10 › 12
02 Protection des infections sexuellement transmissibles	P. 12 › 13
03 La pilule du lendemain	P. 13 › 14
04 Orientation sexuelle	P. 14
05 Visite chez le gynécologue	P. 15
06 Enceinte ?	P. 16
07 Projet de bébé	P. 17
08 Hébergement	P. 17 › 19
09 Violence	P. 19
10 Aides matérielles et financières	P. 20
11 Accompagnement dans les démarches / Infos générales	P. 20 › 21
12 Liens Internet	P. 21

01 Contraception* / Préservatif

J'ai des rapports sexuels, j'aimerais me protéger d'une grossesse et / ou de maladies, où puis-je m'informer ?
Vous pouvez vous adresser à votre médecin, gynécologue ou à un planning familial pour avoir une information claire et précise, vous permettant de choisir la méthode qui vous convient le mieux.

Quelles sont les protections existantes ?
Il existe différentes protections que l'on appelle « contraception* ». Chacune d'entre elles a des avantages et des inconvénients. La liste proposée ci-dessous n'est pas complète, mais voici les plus connues :

Le préservatif masculin :
Le préservatif (aussi appelé condom ou capote) est une fine enveloppe généralement en latex qui se place sur le pénis en érection. Vous devez mettre un préservatif avant toute pénétration. Le préservatif agit comme une barrière : il empêche le sperme d'aller dans le vagin, il n'y a donc pas de risques de grossesse. Aussi grâce à lui, les muqueuses* ne sont pas en contact. Le préservatif est donc une excellente protection contre le sida* et les IST*. Le préservatif est efficace à condition de respecter le « mode d'emploi » et de changer de préservatif pour chaque rapport sexuel.

Où puis-je trouver des préservatifs masculins ?
› Au supermarché
› A la pharmacie
› Dans certains night shop
› Dans les sex shop
› Via des distributeurs souvent situés dans les toilettes de certains bars / discothèques

Vous pouvez recevoir gratuitement des préservatifs masculins :
› Dans les centres de planning familial
› Auprès de certaines mutualités
› Au CLPS (Centre Local de promotion de la Santé)
› En envoyant un mail à info@preventionsida.org avec votre adresse postale.

Le préservatif féminin :
Il ressemble au préservatif masculin, hormis le fait qu'il possède un anneau flexible à chaque extrémité. Vous devez le placer à l'intérieur du vagin avant toute pénétration. Tout comme le préservatif masculin, il protège d'une grossesse non désirée et des IST*. Il est également important de respecter le mode d'emploi et de changer de préservatif pour chaque rapport sexuel. Il est disponible sur commande dans certaines pharmacies.

La pilule contraceptive* :
Ou « pilule », est un contraceptif hormonal féminin de prise orale. Elle se présente sous la forme de comprimés à prise quotidienne. Cette méthode est très efficace…à condition de ne pas oublier de la prendre ! Elle est délivrée sous prescription médicale. Son prix varie entre 6.93 et 33.37 € (les pilules génériques* sont moins coûteuses). Si vous avez moins de 21 ans, vous pouvez bénéficier d'une réduction directe d'environ 3 € par mois lors de l'achat en pharmacie. Pour cela, vous devez avoir une prescription médicale, votre carte SIS et être en ordre de mutuelle.

L'implant :
C'est un bâtonnet en plastique souple de petite taille qui est implanté dans le bras. Il libère des hormones qui empêchent l'ovulation. Sans ovules*, pas de fécondation*. Il est actif 3 ans et est efficace à 100%. Il coûte environ 140 € et est placé sous anesthésie* locale généralement par un gynécologue. Vous pouvez également consulter votre médecin ou vous rendre dans un centre de planning familial.

Le stérilet :
C'est un objet en plastique souple en forme de T qui est placée dans l'utérus*. Il est efficace durant 3 à 5 ans (selon le modèle). Il est délivré en pharmacie sur prescription médicale. Pour l'obtenir, adressez-vous auprès de votre médecin, gynécologue ou dans un centre de planning familial. Le placement du stérilet nécessite une intervention par votre gynécologue. Il existe deux sortes de stérilet :
– le stérilet classique (Nova T) : c'est une barrière physique qui empêche l'ovule* fécondée de se loger dans l'utérus*. A son contact, les spermatozoïdes* sont neutralisés. Il coûte environ 17 €.
– Le stérilet hormonal (Mirena) : Il diffuse des hormones dans l'utérus* et diminue les règles. Il coûte environ 140 €.

Le patch :
C'est un peu plus grand qu'un timbre, on le colle sur la peau et il diffuse des hormones dans le corps pour empêcher l'ovulation et éviter une grossesse non désirée. Chaque patch dure une semaine, il faut donc en mettre 3 / mois. Il est efficace à condition qu'il reste bien collé à la peau. Il coûte environ 34 € pour 9 patchs. Il est délivré en pharmacie sur prescription médicale. Pour l'obtenir, adressez-vous auprès de votre médecin, gynécologue ou dans un centre de planning familial.

L'anneau vaginal :
C'est un anneau en plastique de 5 cm de diamètre. Il diffuse des hormones pour empêcher l'ovulation. Il est placé à l'intérieur du vagin comme un tampon, et on le place soi-même. Tout comme la pilule, il diffuse des hormones pendant 3 semaines. Après 3 semaines, il faut retirer l'anneau pendant 7 jours pendant lesquels les règles apparaissent. Ensuite au 8ème jour, il faut placer un nouvel anneau. Il coûte environ 13 € pièce. Il est délivré en pharmacie sur prescription médicale. Pour l'obtenir, adressez-vous auprès de votre médecin, gynécologue ou dans un centre de planning familial.

Protection des Infections Sexuellement Transmissibles (IST)* :
Le préservatif : c'est la seule protection qui existe contre les IST* et le sida* à l'heure actuelle.

Bon à savoir :
Le préservatif protège d'une grossesse et des IST*. Quelques conseils sont à savoir pour mettre un préservatif et éviter des « accidents » lors de l'acte sexuel. Vous pouvez trouver des petits livres explicatifs et bien faits dans les centres de planning familiaux ou sur des sites internet (voir « liens internet »). Pour une protection maximale : il est conseillé d'utiliser une contraception* en plus du préservatif.

Pour obtenir une contraception* autre que le préservatif, vous avez besoin d'une prescription médicale délivrée par votre médecin ou votre gynécologue. L'argent ne doit pas être un frein : des réductions sont possibles via votre mutualité ou le CPAS* de votre commune.

Les services :
Saint-Gilles
› PLANNING FAMILIAL DE SAINT-GILLES-FAMILLE HEUREUSE (LA)

Hors Saint-Gilles
› AIDE INFO SIDA
› AIMER A L'ULB (IXELLES)
› AIMER JEUNES (BRUXELLES CAPITALE)
› CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATION D'UCCLE

- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE D'INFORMATION ET DE PLANNING DE WATERMAEL BOITSFORT
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI (ANDERLECHT)
- CENTRE SÉVERINE - PLANNING FAMILIAL LAÏQUE DE BRUXELLES OUEST (ANDERLECHT)
- CITY PLANNING - CHU SAINT PIERRE (BRUXELLES CAPITALE)
- COLLECTIF CONTRACEPTION* (ETTERBEEK)
- LHIVING (SAINT-JOSSE-TEN-NOODE)
- MAISON MÉDICALE MARCONI (FOREST)
- PLAN F - PROJET ISIS (BRUXELLES CAPITALE)
- PLANNING FAMILIAL DE WOLUWÉ-ST-PIERRE
- PLANNING MAROLLES (BRUXELLES CAPITALE)
- TELS QUELS ASBL (BRUXELLES CAPITALE)

Liens internet :

- www.planning-familial.be
- www.preventionsida.org
- www.sidaweb.com
- www.masexualite.ca
- www.tasante.com
- www.sante-medecine.commentca-marche.net

02 Protection des infections sexuellement transmissibles

J'ai eu des rapports sexuels sans préservatifs, j'ai peur d'avoir le sida* ou une autre infection, où puis-je faire un test ?

- Chez votre médecin traitant
- Au centre de planning familial
- Dans une maison médicale
- A l'hôpital
- Dans un centre de référence sida*

Quelles sont les infections et comment se transmettent-elles ?

Plusieurs infections existent, le sida* mais aussi d'autres moins connues et moins visibles telles que : les condylomes*, la gonorrhée*, la chlamydia*, la syphilis*, l'herpès*… Elles se transmettent généralement lors de relations sexuelles sans préservatif. Certaines des IST* peuvent se transmettre lors de pratiques sexuelles telles que : la fellation*, le cunnilingus*, caresses sexe contre sexe… Le préservatif ne protège donc pas totalement des IST*.

Vous avez eu un rapport à risque ?

Si vous pensez avoir eu un rapport à risque, n'hésitez pas à faire un test et à informer votre partenaire du risque possible. Vous pourrez alors suivre un traitement adapté pour soigner l'IST* si vous avez été infecté. Le risque zéro est difficile à atteindre, mais vous pouvez réduire au maximum les risques en vous informant davantage.

Petit conseil :

Il est conseillé à des partenaires sexuels de réaliser un test IST* afin de réduire les risques et mener une vie sexuelle sans soucis.

Les services :

Saint Gilles

- CENTRE MÉDICAL SPÉCIALISÉ DE SAINT-GILLES
- PLANNING FAMILIAL DE SAINT-GILLES - FAMILLE HEUREUSE (LA)

Hors St Gilles

- AIDE INFO SIDA
- AIMER A L'ULB (IXELLES)
- AIMER JEUNES (BRUXELLES CAPITALE)
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATION D'UCCLE
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE D'INFORMATION ET DE PLANNING DE WATERMAEL BOITSFORT
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI (ANDERLECHT)
- CENTRE DE RÉFÉRENCE ULB - HÔPITAL SAINT-PIERRE - CETIM (BRUXELLES CAPITALE)
- CENTRE DE RÉFÉRENCE DE L'ULB - ERASME (ANDERLECHT)
- CENTRE DE RÉFÉRENCE SIDA - SAINT LUC (WOLUWÉ-SAINT-LAMBERT)
- CENTRE DE RÉFÉRENCE SIDA DE L UZ VUB (JETTE)
- CENTRE ELISA - SITE CÉSAR DE PÆPE (BRUXELLES CAPITALE)
- CENTRE SÉVERINE - PLANNING FAMILIAL LAÏQUE DE BRUXELLES OUEST (ANDERLECHT)
- CITY PLANNING - CHU SAINT PIERRE (BRUXELLES CAPITALE)
- COLLECTIF CONTRACEPTION* (ETTERBEEK)
- LHIVING (SAINT-JOSSE-TEN-NOODE)
- MAISON MÉDICALE MARCONI (FOREST)
- PLAN F-PROJET ISIS (BRUXELLES CAPITALE)
- PLANNING FAMILIAL DE WOLUWÉ-ST-PIERRE
- PLANNING MAROLLES (BRUXELLES CAPITALE)
- TELS QUELS ASBL (BRUXELLES CAPITALE)

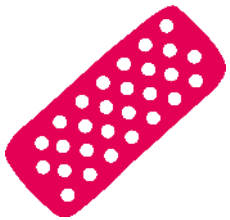

03 La pilule du lendemain

J'ai eu des rapports sexuels hier soir, j'ai peur d'être enceinte ! Où puis-je trouver des infos sur la pilule du lendemain ?

La pilule du lendemain est une contraception* d'urgence à usage exceptionnel. Elle doit se prendre le plus rapidement possible après un rapport sexuel sans contraception* ou suite à un échec de contraception* (par ex : rupture d'un préservatif ou oubli de pilule contraceptive*) pour réduire le risque d'une possible grossesse. Elle se présente sous la forme d'un seul comprimé. Par la suite et jusqu'à ce que vos règles apparaissent, vous devrez utiliser un préservatif pour vos rapports sexuels.

Il existe trois pilules du lendemain :

Norlevo ou Postinor :

A utiliser dans les 72 h qui suivent le rapport sexuel à risque. Il faut prendre le comprimé en une seule prise et le plus tôt possible car son efficacité diminue au fur et à mesure des 72h. La prise est conseillée si possible dans les 12 premières heures. Elle est efficace à 95% dans les 24 premières heures après le rapport sexuel non protégé. Elle chute à 60% après 48 à 72 heures. Norlevo et Postinor sont en vente libre dans les pharmacies au prix de 9.85 € pour la première et de 8.95 € pour la deuxième. Vous pouvez également les trouver en centre de planning familial gratuitement !

EllaOne :

A utiliser dans les 5 jours qui suivent le rapport sexuel à risque. Il faut prendre le comprimé en une seule prise. Son efficacité est de 97% et ne diminue pas durant les 5 jours. EllaOne se donne sur prescription médicale (que vous pouvez obtenir lors d'une permanence médicale en centre de planning familial). En pharmacie, EllaOne coûte 29.90 €. Si vous avez moins de 21 ans, elle coûte 17.94 €. Elle n'est pas encore délivrée gratuitement en centre de planning familial.

Les services :

Saint-Gilles

- CENTRE MÉDICAL SPÉCIALISÉ DE SAINT-GILLES
- PLANNING FAMILIAL DE SAINT-GILLES FAMILLE HEUREUSE (LA)

Hors St Gilles

- AIMER A L'ULB (IXELLES)
- AIMER JEUNES (BRUXELLES CAPITALE)
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATION D'UCCLE
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE D'INFORMATION ET DE PLANNING DE WATERMAEL BOITSFORT
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI (ANDERLECHT)
- CENTRE MÉDICAL SPÉCIALISÉ DE SAINT-GILLES
- CENTRE SÉVERINE - PLANNING FAMILIAL LAÏQUE DE BRUXELLES OUEST (ANDERLECHT)
- CITY PLANNING - CHU SAINT PIERRE (BRUXELLES CAPITALE)
- COLLECTIF CONTRACEPTION (ETTERBEEK)
- MAISON MÉDICALE MARCONI (FOREST)
- PLAN F - PROJET ISIS (BRUXELLES CAPITALE)
- PLANNING FAMILIAL DE WOLUWÉ-ST-PIERRE
- PLANNING MAROLLES

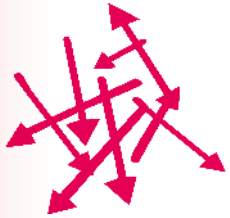

04 Orientation sexuelle

Je me pose des questions sur mon orientation sexuelle, sur l'homosexualité*, l'hétérosexualité* ou la bisexualité*, et je voudrais trouver un endroit d'information, d'écoute …où puis-je m'adresser ?

Aucune orientation sexuelle n'est moins bien ou mieux qu'une autre ! Elle reflète vos sentiments sexuels et affectifs vis-à-vis des gens du même sexe ou du sexe opposé. Contrairement à certaines croyances, l'homosexualité* ou la bisexualité* ne sont pas des maladies ou des troubles psychologiques, ce sont simplement des variantes sexuelles. Certaines personnes traversent une période de confusion pendant laquelle elles se demandent : Suis-je différent ? Se pourrait-il que je sois gay ? S'agit-il simplement d'un stade passager ? La réponse est qu'il n'y a pas une seule réponse. La meilleure approche est d'explorer et de vivre vos sentiments sexuels avec un esprit ouvert. On ne choisit pas son orientation sexuelle, mais on peut choisir différentes façons de la vivre.
Un soutien, une écoute peuvent être bénéfiques pour être plus en paix avec ses sentiments ou ses questions. Si vous avez envie de partager vos difficultés avec d'autres personnes qui ont vécu la même chose que vous, des associations sont là pour vous aider et vous écouter.

Les services :

St Gilles

- PLANNING FAMILIAL DE SAINT-GILLES - FAMILLE HEUREUSE (LA)

Hors St Gilles

- AIDE INFO SIDA
- AIMER A L'ULB (IXELLES)
- AIMER JEUNES (BRUXELLES CAPITALE)
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATION D'UCCLE
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE D'INFORMATION ET DE PLANNING DE WATERMAEL BOITSFORT
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI (ANDERLECHT)
- CENTRE SÉVERINE - PLANNING FAMILIAL LAÏQUE DE BRUXELLES OUEST (ANDERLECHT)
- CITY PLANNING - CHU SAINT PIERRE (BRUXELLES CAPITALE)
- COLLECTIF CONTRACEPTION* (ETTERBEEK)
- FAGL - FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS GAYS ET LESBIENNES (JAMBES)
- LHIVING (SAINT-JOSSE-TEN-NOODE)
- PLAN F - PROJET ISIS
- PLANNING FAMILIAL DE WOLUWÉ-ST-PIERRE
- PLANNING MAROLLES (BRUXELLES CAPITALE)
- TELS QUELS ASBL (BRUXELLES CAPITALE)

05 Visite chez le gynécologue

Je me pose des questions sur mon corps, sur ce qui se passe en bas de mon ventre…comment tout cela fonctionne ? Est-ce normal ? Où puis-je trouver un gynécologue ?

Aller chez le gynéco pour la première fois, ça peut faire peur car vous ne savez pas ce qu'il va vous demander ni ce qu'il va faire exactement dans cette partie de votre corps intime.
Les filles y vont pour la première fois vers 15-16 ans, mais si vous n'en ressentez pas le besoin ça peut attendre un peu.
Dès que vous vous posez des questions sur votre cycle (les règles), la sexualité, les IST*, la contraception*, vous pouvez prendre rendez-vous chez un gynéco.
Toutefois, si vous constatez quelque chose d'anormal, vous devez consulter rapidement.
Vous pouvez consulter seule un gynéco, parler en toute confiance de votre sexualité et de toutes les questions intimes que vous vous posez. Tout ce que vous lui direz restera entre vous, confidentiel*. Si vous préférez, vous pouvez aussi être accompagnée par quelqu'un de votre choix.

Les services :

Saint Gilles

- CENTRE MÉDICAL BETHLÉEM
- CENTRE MÉDICAL CÉSAR DE PÆPE (FMSB)
- CENTRE MÉDICO SOCIAL DU PARVIS
- CENTRE MÉDICAL SPÉCIALISÉ DE SAINT-GILLES
- CLINIQUE ANTOINE DEPAGE
- MAISON MÉDICALE SANTÉ PLURIELLE
- PLANNING FAMILIAL DE SAINT-GILLES - FAMILLE HEUREUSE (LA)
- POLYCLINIQUE VERHÆGEN

Hors Saint Gilles

- AIMER A L'ULB (IXELLES)
- AIMER JEUNES (BRUXELLES CAPITALE)
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATION D'UCCLE
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE D'INFORMATION ET DE PLANNING DE WATERMAEL BOITSFORT
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI (ANDERLECHT)
- CENTRE SÉVERINE - PLANNING FAMILIAL LAÏQUE DE BRUXELLES OUEST (ANDERLECHT)
- CHIREC EDITH CAVELL (UCCLE)
- CHU BRUGMANN / SITE VICTOR HORTA (LÆKEN)
- CHU SAINT PIERRE SITE CÉSAR DE PÆPE (BRUXELLES CAPITALE)
- CHU SAINT PIERRE SITE PORTE DE HAL (BRUXELLES CAPITALE)
- CITY PLANNING - CHU SAINT PIERRE (BRUXELLES CAPITALE)
- CLINIQUES DE L'EUROPE / 2 ALICE (UCCLE)
- CLINIQUES DE L'EUROPE / SITE SAINTE ELIZABETH (UCCLE)
- CLINIQUE DE L'EUROPE / SITE SAINT MICHEL (ETTERBEEK)
- CLINIQUES UNIVERSITAIRES SAINT LUC (WOLUWÉ-SAINT-LAMBERT)
- COLLECTIF CONTRACEPTION* (ETTERBEEK)
- HOPITAUX IRIS MOLIÈRE LONGCHAMPS (FORET)
- HOPITAUX IRIS SUD / SITE ETTERBEEK - IXELLES IRIS ZIEKENHUIZEN ZUID / IZZ SITE ETTERBEEK / ELSENE
- MAISON MÉDICALE MARCONI (FOREST)
- PLAN F - PROJET ISIS (BRUXELLES CAPITALE)
- PLANNING FAMILIAL DE WOLUWÉ-ST-PIERRE
- PLANNING MAROLLES

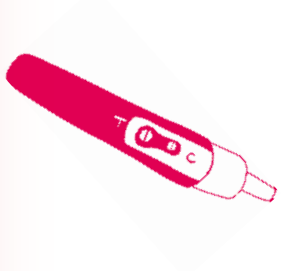

06 Enceinte?

J'ai eu des rapports sexuels non protégés, je suis inquiète je n'ai pas eu mes règles ce mois-ci…et si j'étais enceinte ?
Parfois de petits signes plus ou moins discrets, comme une fatigue inhabituelle, des nausées le matin, une tension au niveau des seins, et un retard de règles peuvent être révélateurs d'une grossesse…Mais rien de sûr encore !
Avant de faire un test, il faut attendre que l'hormone de grossesse soit produite en assez grande quantité dans votre sang et urine, c'est-à-dire à partir d'au moins 2 jours de retard de règles et 10 jours après le dernier rapport sexuel.

En cas de retard inhabituel de règles, vous devez consulter votre médecin. Il vous fera faire une prise de sang pour affirmer ou non qu'une grossesse débute. Si c'est le cas, il vous conseillera, répondra à vos questions et fera un premier examen médical. Si vous n'êtes pas enceinte, il cherchera la cause de ce retard de règles.

Quels sont les différents tests de grossesse ? Combien ça coûte ? Est-ce fiable ?

Il existe deux tests :

Le test de grossesse :

On le trouve en pharmacie sans prescription médicale. Ce test est fiable à 99%. Il coûte entre 5 et 15 € selon les marques. Il coûte 3 € dans un centre de planning familial. Il s'agit d'un test urinaire.

La prise de sang. Au choix :

- Dans un laboratoire
- Chez le médecin. Le médecin envoie ensuite la prise de sang au laboratoire.
- Dans un centre de planning familial.

La prise de sang est fiable à 100%. Le coût est de 15 à 20 €. Les prises de sang réalisées dans un laboratoire sont remboursées, en tout ou en partie, par la mutuelle si vous avez une prescription médicale.

Les services :

Saint Gilles

- CENTRE MÉDICAL SPÉCIALISÉ DE SAINT-GILLES
- MAISON MÉDICALE SANTÉ PLURIELLE
- PLANNING FAMILIAL DE SAINT-GILLES - FAMILLE HEUREUSE (LA)

Hors Saint-Gilles

- AIMER A L'ULB (IXELLES)
- AIMER JEUNES (BRUXELLES CAPITALE)
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATION D'UCCLE
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE D'INFORMATION ET DE PLANNING DE WATERMAEL BOITSFORT
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI (ANDERLECHT)
- CENTRE SÉVERINE - PLANNING FAMILIAL LAÏQUE DE BRUXELLES OUEST (ANDERLECHT)
- CITY PLANNING - CHU SAINT PIERRE (BRUXELLES CAPITALE)
- COLLECTIF CONTRACEPTION* (ETTERBEEK)
- MAISON MÉDICALE MARCONI (FOREST)
- PLAN F - PROJET ISIS (BRUXELLES CAPITALE)
- PLANNING FAMILIAL DE WOLUWÉ-ST-PIERRE
- PLANNING MAROLLES (BRUXELLES CAPITALE)

07 Projet de bébé

Mon copain (ma copine) et moi avons envie d'avoir un enfant, on aimerait en parler avec quelqu'un car on se pose des questions. Vers qui peut-on aller ?
Devenir parent implique un changement de style de vie et de priorités. C'est parfois un apprentissage difficile, malgré la joie que procure le fait d'être parent.
Beaucoup de questions peuvent surgir : comment allons-nous organiser notre temps entre le travail (ou l'école), la vie de couple et ce bébé ? Comment va-t-on l'éduquer, quelles valeurs veut-on transmettre ?
Mais aussi des questions plus pratiques : quel suivi médical pendant la grossesse ? Quels sont mes droits et mes devoirs en tant que parent ? Toutes ces questions, vous pouvez les partager avec des professionnels qui pourront vous écouter et vous guider au mieux.

Les services :

Saint Gilles

- PLANNING FAMILIAL DE SAINT-GILLES - FAMILLE HEUREUSE (LA)
- ONE*- OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Hors Saint Gilles

- AIMER A L'ULB (IXELLES)
- AIMER JEUNES (BRUXELLES CAPITALE)
- AQUARELLE ASBL – CHU SAINT PIERRE (BRUXELLES CAPITALE)
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATION D'UCCLE
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE D'INFORMATION ET DE PLANNING DE WATERMAEL BOITSFORT
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI (ANDERLECHT)
- CENTRE SÉVERINE - PLANNING FAMILIAL LAÏQUE DE BRUXELLES OUEST (ANDERLECHT)
- CHIREC EDITH CAVELL (UCCLE)
- COLLECTIF CONTRACEPTION* (ETTERBEEK)
- ESPACE PARENTALITÉ DE L'ASSOCIATION DOLTO (IXELLES)
- HOPITAUX IRIS SUD / SITE ETTERBEEK - IXELLES / IRIS ZIEKENHUIZEN ZUID / IZZ SITE ETTERBEEK / ELSENE
- HOPITAUX IRIS MOLIÈRE LONGCHAMPS
- ONE*-ADOPTION (ETTERBEEK)
- PLAN F - PROJET ISIS (BRUXELLES CAPITALE)
- PLANNING FAMILIAL DE WOLUWÉ-ST-PIERRE
- PLANNING MAROLLES
- SAGES FEMMES
- LA CENTRALE DES ACCOUCHEUSES (FOREST)
- LA MAISON DE LA NAISSANCE (SCHÆRBEEK)
- TELS QUELS ASBL (BRUXELLES CAPITALE)

08 Hébergements

Rien ne va plus à la maison, c'est la crise… je ne sais pas quoi faire. Où pourrais-je aller en attendant que ça se calme ?
Il arrive qu'une dispute éclate au sein d'une famille ou d'un couple, parfois avec des violences verbales ou physiques. Vous pouvez alors demander de l'aide dans votre entourage, vos amis ou auprès d'un

service social pour trouver une solution. Après une dispute, il est parfois difficile de communiquer à nouveau…d'autres personnes peuvent vous aider à faire le pas. Si vous n'envisagez pas de rentrer à la maison pour diverses raisons, des services d'hébergements d'urgence existent : ils vous permettront d'avoir un toit temporairement, le temps que la situation s'améliore…

Il existe différents types d'hébergement :

Maison d'accueil :

On y accueille en général des jeunes femmes enceintes ou pas, des femmes avec ou sans enfants et qui ont temporairement des difficultés d'ordre physique, psychologique ou sociale. En plus de l'hébergement, une des missions de la maison d'accueil consistera à faire une guidance psychosociale afin de les soutenir dans l'acquisition ou la restauration de leur autonomie.

Hébergement d'urgence :

Lieu où les personnes peuvent être hébergées en cas de situation d'urgence. Le centre offre également un espace d'écoute et d'apaisement, des pistes pour sortir de la situation de crise.

Famille d'accueil :

Il arrive qu'une famille se trouve confrontée à une situation difficile : conflit parent-enfant, crise conjugale, dépression, hospitalisation. Un éloignement temporaire du jeune ou de l'enfant peut être la meilleure solution à ce moment-là. Il pourra être hébergé dans une famille d'accueil, le temps que la famille puisse trouver une solution à ses difficultés…
A savoir : L'hébergement se fait sur base de conditions spécifiques, et pour une durée déterminée. Renseignez-vous auprès du SAJ* / SPJ*.

Service d'aide à la jeunesse (SAJ*) :

Pour apporter l'aide aux jeunes en difficulté ou en danger et à leur famille, le Décret du 4 mars 1991 a créé dans chaque arrondissement judiciaire (treize en Communauté française) un service de l'aide à la jeunesse (S.A.J).

- Le S.A.J a pour mission d'apporter une aide spécialisée aux personnes qui éprouvent des difficultés à remplir leur rôle de parents ainsi qu'aux jeunes en difficulté et aux enfants en danger.
- Le S.A.J intervient à la demande des jeunes ou de leur famille. Il peut aussi intervenir parce que des inquiétudes lui ont été transmises par une personne extérieure à la famille, par un service, par une école ou par le Parquet du Procureur du Roi.
- Le Conseiller de l'Aide à la Jeunesse dirige le S.A.J et met en œuvre une aide volontaire conformément au décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse. Il recueille l'accord des parents et du jeune, s'il a 14 ans et plus, sur toute mesure qu'il propose.
- Le S.A.J est composé de travailleurs sociaux appelés «délégués» répartis en deux sections : une section de prévention générale et une section sociale chargée de l'évaluation de la situation des enfants et des jeunes en danger ou en difficulté ainsi que du suivi des mesures d'aide prises avec le Conseiller.

Hébergements d'Urgence :

Saint-Gilles

- CEMO ASBL - AMO* ET SERVICE JEUNESSE DU CPAS* (POUR UN ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES)

Hors Saint-Gilles

- ABAKA (IXELLES)
- CENTRE D'ACCUEIL D'URGENCE «ARIANE» ASBL (FOREST)
- SAMU SOCIAL (BRUXELLES CAPITALE)
- SOS JEUNES (IXELLES)

Maisons d'accueil :

Saint-Gilles

- ILOT (L')

Hors Saint-Gilles

- CHANT D'OISEAU / VOGELZONG (WOLUWÉ SAINT PIERRE)
- CHEVREFEUILLE (IXELLES)
- HOME VICTOR DU PRÉ (BRUXELLES CAPITALE)
- MAISON RUE VERTE (SAINT-JOSSE-TEN-NOODE)
- LE RELAIS (MOLENBEEK-SAINT-JEAN)
- TALITA (BRUXELLES CAPITALE)

09 Violence

J'ai subi des violences physiques, psychologiques ou sexuelles, vers quel service puis-je aller pour :
Porter plainte ?
En parler ?
Un soutien général (psychologique, juridique, social) ?

Quand une fille et un garçon sortent ensemble, il peut arriver qu'une dispute se produise de temps en temps. C'est normal et cela n'a souvent pas de conséquence importante. Par contre, la violence, c'est une relation inégalitaire, un rapport de pouvoir, de contrôle et de domination de l'un sur l'autre. Elle peut apparaître dans un couple, mais aussi de façon inattendue avec un inconnu ou quelqu'un de votre entourage ou de votre famille.
Il existe plusieurs formes de violence : physique, psychologique, verbale et / ou sexuelle. Toute forme de violence constitue un délit puni par la loi. Que vous en soyez témoin, auteur ou victime, il y a toujours une solution pour briser le cycle de la violence. Beaucoup de personnes s'isolent parce qu'elles ont honte ou peur. Il faut oser en parler, même si ce n'est pas facile. Allez chercher de l'aide auprès d'une personne qui vous offrira l'écoute, le réconfort et de précieux conseils.

Les services :

Saint Gilles

- SOS VIOL
- PLANNING FAMILIAL DE SAINT-GILLES - FAMILLE HEUREUSE (LA)

Hors Saint Gilles

- AIMER A L'ULB (IXELLES)
- AIMER JEUNES (BRUXELLES CAPITALE)
- CENTRE D'INFORMATION ET DE PLANNING DE WATERMAEL-BOITSFORT
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATION D'UCCLE
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI (ANDERLECHT)
- CENTRE SÉVERINE - PLANNING FAMILIAL LAÏQUE DE BRUXELLES OUEST (ANDERLECHT)
- CITY PLANNING - CHU SAINT PIERRE (BRUXELLES CAPITALE)
- COLLECTIF CONTRACEPTION* (ETTERBEEK)
- ÉCOUTE-ENFANT (LIGNE TÉLÉPHONIQUE)
- PLAN F–PROJET ISIS (BRUXELLES CAPITALE)
- PLANNING FAMILIAL DE WOLUWÉ-ST-PIERRE
- PLANNING MAROLLES
- SERVICE D'AIDE À LA JEUNESSE (SAJ) (ETTERBEEK)
- SERVICE JEUNESSE DE LA POLICE - ZONE MIDI (ANDERLECHT)
- ÉQUIPE SOS ENFANT (BRUXELLES CAPITALE - WOLUWÉ-SAINT-LAMBERT)
- TELS QUELS ASBL (BRUXELLES CAPITALE)

10 Aides matérielles et financières

Je n'ai pas beaucoup d'argent et je n'ose pas demander à mon entourage.
Qui pourrait m'aider à payer un test de grossesse ? Une consultation chez un gynéco ? Une pilule contraceptive*,… ?
Vous pouvez introduire une demande auprès du CPAS* (Centre Public d'Action Sociale) de votre commune ou prendre contact avec votre mutuelle afin de savoir quels soins peuvent être remboursés (Tiers payant*, Statut Omnio*, aides financières,…). Ensemble, vous pourrez chercher une solution et peut-être obtenir une aide financière.
Des aides matérielles (langes, lait, habits,…) peuvent être obtenues auprès de certains services. N'hésitez pas à les contacter pour obtenir plus d'informations.

Les services :

Saint-Gilles :

- CEMO ASBL - AMO* ET SERVICE JEUNESSE DU CPAS*
- CPAS* (CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE)
- ENTRAIDE DE SAINT-GILLES (L')
- MUTUALITÉS
- MUTUALITÉ CHRÉTIENNE
- MUTUALITÉ LIBÉRALE DU BRABANT
- MUTUALITÉ NEUTRE
- MUTUALITÉ SOCIALISTE
- PARTENA MUT – MUTUALITÉ LIBRE

Hors St Gilles

- AQUARELLE ASBL – CHU SAINT PIERRE (BRUXELLES CAPITALE)
- LA PORTE VERTE ASBL – SNIJBOONTJE (MOLENBEEK)
- PETITS RIENS (LES)

11 Accompagnement dans les démarches, infos générales

J'aimerais discuter avec quelqu'un, de façon anonyme, de la sexualité, des relations amoureuses, de la grossesse. A quel service puis-je m'adresser ?
Vous pouvez vous adresser au centre de planning familial, aux services jeunesse tels que des maisons de jeunes, des AMO* (aide en milieu ouvert), ou auprès du service social de votre quartier. Sachez que tous les travailleurs sont tenus au secret professionnel : vous pouvez y parler sans tabous, ni jugement… Toutes les questions qui vous traversent l'esprit, vos inquiétudes ou galères peuvent y être discutées…

Saint Gilles

Planning familiaux :

- PLANNING FAMILIAL DE SAINT-GILLES - FAMILLE HEUREUSE (LA)

AMO* – Aide en milieu ouvert :

- CEMO ASBL - AMO* ET SERVICE JEUNESSE DU CPAS*
- ITINERAIRES – AMO*

Maisons de jeunes :

- BAZAR (LE) - MAISON DE JEUNES
- INFOR JEUNES - POINT RELAIS ST GILLES

Autres services :

- AIGUILLAGES
- CPAS* (CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE)
- CENTRE MÉDICAL GALILÉE
- CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE (LIGNE TÉLÉPHONIQUE)
- CSD – CENTRALE DE SOINS À DOMICILE
- ÉDUCATEURS DE RUE (LES)
- PETITS RIENS (LES) - IXELLES
- SERVICE DE SANTÉ MENTALE SECTORISÉ DE SAINT-GILLES
- SERVICE SOCIAL JUIF
- ONE* - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Hors Saint Gilles

Planning Familiaux :

- AIMER A L'ULB (IXELLES)
- AIMER JEUNES (BRUXELLES CAPITALE)
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATION D'UCCLE
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI (ANDERLECHT)
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE D'INFORMATION ET DE PLANNING DE WATERMAEL-BOITSFORT
- CENTRE SÉVERINE - PLANNING FAMILIAL LAÏQUE DE BRUXELLES OUEST (ANDERLECHT)
- CITY PLANNING - CHU SAINT PIERRE (BRUXELLES CAPITALE)
- COLLECTIF CONTRACEPTION* (ETTERBEEK)
- PLAN F - PROJET ISIS (BRUXELLES CAPITALE)
- PLANNING FAMILIAL DE WOLUWÉ-ST-PIERRE
- PLANNING MAROLLES (BRUXELLES CAPITALE)

AMO* – Aide en milieu ouvert :

- L'ORANGER (MOLENBEEK-SAINT-JEAN)
- SERVICE DROIT DE JEUNES (BRUXELLES)
- SOS JEUNES – QUARTIER LIBRE (IXELLES)
- TCC ACCUEIL (ANDERLECHT)

Autres services :

- COLLECTIF CONTRACEPTION (ETTERBEEK)
- ÉCOUTE-ENFANT
- LA PORTE VERTE ASBL – SNIJBOONTJE (MOLENBEEK)
- SAJ* - SERVICE D'AIDE À LA JEUNESSE (ETTERBEEK)

12 Liens internet

J'aimerais surfer sur des sites qui donnent des infos sur les relations sexuelles, en connaissez-vous ? Je cherche des adresses de pharmacies, médecins, associations, services sociaux…des infos générales, où puis-je chercher sur internet ?

Voici une proposition de sites intéressants :

www.loveattitude.be
www.loveinrespect.be
www.ifeelgood.be
www.preventionsida.org
www.pagesdor.be
www.guidesocial.be
www.aimesansviolence.be

Chapitre II.

Pendant

Questions & réponses

01 Le suivi médical	P. 24 › 25
02 Les démarches administratives	P. 25 › 26
03 La grossesse et mon travail	P. 26 › 27
04 Ma grossesse et moi	P. 28 › 30
05 Les lieux de garde sur Saint-Gilles	P. 31 › 32
06 L'adoption de mon bébé	P. 32 › 34
07 Trouver un logement	P. 34 › 35
08 Préparer mon accouchement	P. 35
09 La maternité et l'accouchement	P. 36
10 Aides matérielles et financières	P. 37
11 Grossesse et personne en séjour illégal	P. 37 › 38
12 La grossesse et l'adolescence	P. 38
13 La grossesse et les substances	P. 39 › 40
14 Grossesse et sida	P. 40
15 IVG*	P. 41
16 Accompagnement dans les démarches / Infos générales	P. 42
17 Hébergement	P. 43 › 44

01 Le suivi médical

Que se passe-t-il lors des visites prénatales ?

Les visites prénatales peuvent comprendre plusieurs types d'examens :

L'examen général :
Il permet d'avoir des précisions sur trois éléments importants à savoir la tension artérielle, le poids et l'état de vos urines.

L'examen gynécologique :
Le professionnel peut si nécessaire vérifier l'état de votre col par un toucher vaginal. Le toucher permet de vérifier si votre bébé est encore très haut ou s'il a commencé à descendre.

L'échographie* :
Grâce à l'échographie*, vous pourrez voir votre bébé pour la première fois sur un écran.
A partir de 12 semaines, grâce à l'appareil Doppler, il vous sera possible d'entendre le cœur de votre bébé.

Le monitoring* :
Cet appareil enregistre les battements du cœur de l'enfant ainsi que les contractions utérines* pendant environ 20 minutes. Il est réalisé en fonction des besoins.

D'autres examens :
peuvent être effectués dans des cas particuliers.

Combien de fois dois-je aller voir le médecin pendant ma grossesse ? Combien y-a-t-il d'échographie* pendant ma grossesse ?

Le suivi prénatal* comporte habituellement une visite toutes les quatre semaines jusqu'à la 32e semaine et toutes les deux semaines entre la 32e et la 36e, ensuite chaque semaine jusqu'à l'accouchement.

Trois échographies* sont prévues et remboursées par la mutuelle :
- La première échographie* réalisée entre 2 et 3 mois.
- La seconde échographie* réalisée à plus ou moins 5 mois.
- La troisième échographie* réalisée à plus de 7 mois de grossesse.

Quel médecin, quels professionnels ?

Chaque professionnel possède des spécificités liées à sa formation :

Le gynécologue-obstéricien* :
Le gynécologue-obstéricien est un médecin spécialiste. Il accompagne les grossesses dites « normales » comme celles dites « à risques ». Il pratique régulièrement des accouchements.

Le médecin généraliste :
Le médecin généraliste peut confirmer la grossesse par une prise de sang et vous accompagner tout au long de celle-ci.
Il peut vous aider à accoucher mais en réalité, peu de médecins généralistes pratiquent encore des accouchements.

La sage-femme* :
La sage-femme est une professionnelle de la santé qui suit les grossesses et les accouchements se déroulant normalement. En post-partum*, pendant les premières semaines de vie, elle assure les soins à la mère et au nouveau né tant que c'est nécessaire, ainsi que le soutien à l'allaitement.

Les consultations prénatales ONE* :
Les consultations prénatales ONE* sont ouvertes à tous les futurs parents et sont gratuites. Elles sont situées dans le quartier ou à l'hôpital. Les futurs parents y sont accueillis par une équipe de professionnels formés au suivi de la grossesse : sage-femme, médecin généraliste ou gynécologue et travailleur médico-social. Cette équipe accompagne les parents sur le plan médical et social pendant tout le déroulement de la grossesse.

Les services :

Saint-Gilles
- CENTRE MÉDICAL BETHLÉEM
- CENTRE MÉDICAL CÉSAR DE PÆPE (FMSB)
- CENTRE MÉDICAL GALILÉE
- CENTRE MÉDICAL SPÉCIALISÉ DE SAINT-GILLES
- CENTRE MÉDICO SOCIAL DU PARVIS
- CLINIQUE ANTOINE DEPAGE
- MAISON MÉDICALE SANTÉ PLURIELLE
- ONE* - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE
- PLANNING FAMILIAL DE SAINT-GILLES - FAMILLE HEUREUSE (LA)
- POLYCLINIQUE VERHÆGEN

Hors Saint-Gilles
- AIMER A L'ULB - IXELLES
- AIMER JEUNES – 1000 BRUXELLES
- AQUARELLE ASBL – CHU SAINT PIERRE – 1000 BRUXELLES
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES - IXELLES
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATION D'UCCLE - UCCLE
- CENTRE D'INFORMATION ET DE PLANNING DE WATERMAEL-BOITSFORT
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI - ANDERLECHT
- CENTRE SÉVERINE- PLANNING FAMILIAL LAÏQUE DE BRUXELLES OUEST - ANDERLECHT
- CHIREC EDITH CAVELL
- CHU BRUGMANN / SITE VICTOR HORTA - LÆKEN
- CHU SAINT PIERRE SITE CÉSAR DE PÆPE -1000 BRUXELLES
- CHU SAINT PIERRE SITE PORTE DE HAL – 1000 BRUXELLES
- CLINIQUES DE L'EUROPE / 2 ALICE – 1180 UCCLE
- CLINIQUES DE L'EUROPE / SITE SAINTE ELIZABETH - 1180 UCCLE
- CLINIQUE DE L'EUROPE / SITE SAINT MICHEL – ETTERBEEK
- CLINIQUES UNIVERSITAIRES SAINT LUC – WOLUWÉ SAINT LAMBERT
- COLLECTIF CONTRACEPTION - ETTERBEEK
- HOPITAUX IRIS SUD / SITE ETTERBEEK - IXELLES IRIS ZIEKENHUIZEN ZUID / IZZ SITE ETTERBEEK / ELSENE
- MAISON MÉDICALE MARCONI - FOREST
- PLAN F - PROJET ISIS – 1000 BRUXELLES
- PLANNING FAMILIAL DE WOLUWÉ-ST-PIERRE
- PLANNING MAROLLES
- SAGES FEMMES
- LA CENTRALE DES ACCOUCHEUSES - FOREST
- LA MAISON DE LA NAISSANCE (ASBL) - SCHÆRBEEK

Sages femmes :

www.sage-femme.be

02 Les démarches administratives

Quels sont les droits financiers liés à la naissance de mon bébé ?

En fonction de votre statut, de votre situation administrative, vous pouvez avoir droit ou non aux avantages ci-dessous. Toutefois il est important de souligner que c'est à vous d'entreprendre les démarches pour pouvoir y prétendre.

La prime de naissance :
La prime est un montant donné une seule

fois pour la naissance de votre enfant.
Pour l'obtenir, faites-en la demande auprès de la caisse d'allocations familiales* (ou sociales) compétente dès le 6ème mois de la grossesse.
La prime de naissance doit être demandée :

- A la caisse d'allocations familiales* de votre employeur.
- A la caisse d'allocations familiales* de votre dernier employeur, si vous êtes sans emploi, en incapacité de travail ou pensionné
- A votre caisse d'assurances sociales, si vous êtes un travailleur indépendant
- A l'Office national d'allocations familiales* pour travailleurs salariés (ONAFTS), si vous n'avez jamais travaillé, que vous travaillez dans l'enseignement ou que vous êtes travailleur frontalier.

Les allocations familiales* :
Les allocations familiales* sont des compléments au revenu visant à compenser les charges familiales. Elles sont octroyées, en cas d'acceptation, mensuellement.
Ce montant varie en fonction de votre situation ainsi que de votre statut. Renseignez-vous auprès de votre caisse d'allocations familiales*.

La prime via la mutuelle :
Si vous êtes affilié à une mutuelle, vous pouvez bénéficier d'une prime.

Réduction de l'impôt sur le revenu et réduction du précompte immobilier :
Dans votre déclaration fiscale, un certain montant est déduit par enfant à charge. Vous pourrez également déduire des frais occasionnés par la garde de votre enfant. De plus, des réductions sont également prévues concernant le précompte immobilier.

Autres :
Différents organismes sont susceptibles de vous offrir d'autres primes ou cadeaux (commune, syndicat, banque…)
Renseignez-vous !
Si vous êtes mineur, vous pouvez vous adresser auprès du CPAS* de votre commune pour obtenir une aide financière.

Les services :

Saint-Gilles

- ADMINISTRATION COMMUNALE - ÉTAT CIVIL
- CPAS* - CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE
- MUTUALITÉ CHRÉTIENNE
- MUTUALITÉ LIBÉRALE DU BRABANT
- MUTUALITÉ NEUTRE
- MUTUALITÉ SOCIALISTE
- PARTENAMUT – MUTUALITÉ LIBRE
- CEMO (POUR LES MINEURS)

Hors Saint-Gilles

- OFFICE NATIONAL D'ALLOCATIONS FAMILIALES* POUR TRAVAILLEURS SALARIÉS (ONAFTS) – 1000 BRUXELLES

03 La grossesse et mon travail

Quand dois-je prévenir mon employeur que je suis enceinte ?

A partir du moment où vous êtes enceinte, vous avez généralement intérêt à informer l'employeur de votre état. En effet, dès cet instant, un certain nombre de mesures légales de protection entrent en vigueur. Il s'agit principalement d'une protection spéciale contre le licenciement, du droit de s'absenter dans certains cas et de la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures de prévention en matière de sécurité et de santé.

Quels sont les congés liés à la naissance de mon bébé ?

Il y a différents types de congés liés à la naissance de votre bébé. Comme pour les avantages financiers liés à la naissance du bébé (voir point 02), il est important de faire les démarches nécessaires pour pouvoir bénéficier de ces congés :

Congé de maternité :
Le congé de maternité est un droit. Il se divise en deux parties : le congé prénatal (une semaine) et le congé postnatal (pour les salariés, il est de maximum 15 semaines et de 6 semaines pour les indépendants). Le congé de maternité peut être prolongé avec divers congés : congé parental, congé d'allaitement, pause carrière, congé sans solde…

Au début du congé de maternité, vous devez envoyer à votre mutuelle un certificat médical mentionnant la date présumée de l'accouchement. La mutuelle vous fait alors parvenir une feuille de renseignements, qui doit être remplie partiellement par vous-même et partiellement par l'employeur ou par la caisse de paiement des allocations de chômage. Après l'accouchement, vous devez transmettre à la mutuelle une attestation de naissance. La date de la fin du congé de maternité est calculée sur base de cette attestation. Dans les 8 jours qui suivent la fin du congé de maternité, vous devez transmettre à la mutuelle une attestation de reprise du travail.

Congé de paternité :
Le congé de paternité est un droit auquel votre employeur ne peut s'opposer. Ce congé est actuellement de 10 jours en Belgique.
Pendant les trois premiers jours du congé de paternité, le travailleur conserve sa rémunération complète à charge de l'employeur. Pour avoir droit à sa rémunération, il doit cependant avoir informé au préalable l'employeur de l'accouchement. Si cela n'est pas possible, il doit en tout cas avertir son employeur le plus rapidement possible. Au cours des sept jours suivants du congé de paternité, le travailleur ne perçoit pas de rémunération mais une indemnité lui est versée via son organisme assureur (sa mutualité). Le montant de cette allocation s'élève à 82% du salaire brut (plafonné).
Pour percevoir cette indemnité, l'intéressé doit introduire une demande auprès de sa mutualité en y joignant un extrait d'acte de naissance de l'enfant. Sa mutualité lui remet une feuille de renseignements à compléter par lui et son employeur et à renvoyer à sa mutualité au terme du congé de paternité.

Congés lié à l'éducation et à la maladie de l'enfant :
Différentes dispositions permettent aujourd'hui aux parents qui le souhaitent de bénéficier de mesures visant à mieux concilier la vie professionnelle et les responsabilités familiales.

- L'interruption de carrière dans le cadre du congé parental. L'employeur ne peut s'y opposer si vous avez 12 mois d'ancienneté dans l'entreprise dans les 15 mois qui précèdent la demande.
- L'interruption de carrière dans le cadre du crédit-temps
- L'interruption de carrière dans le cadre du congé pour assistance médicale

Le travailleur n'a droit au congé parental que si, au cours des 15 mois qui précèdent la notification par écrit à l'employeur, il a été occupé pendant douze mois au moins dans les liens d'un contrat de travail par cet employeur. Le travailleur qui remplit cette condition doit en avertir son employeur par écrit au minimum deux mois et au maximum trois mois à l'avance. L'employeur peut accepter un délai plus court. La notification doit se faire par lettre recommandée à la poste ou par remise d'une lettre (dont le double est signé pour réception par l'employeur). Cet écrit doit mentionner la date à partir de laquelle le travailleur veut que son congé parental prenne cours ainsi que la date où le congé finit.

04 Ma grossesse et moi

Y-a-t-il des aliments interdits quand on est enceinte ?

Les crustacés et les mollusques :
Ils sont interdits car ils pourraient vous intoxiquer.

Le gibier :
Le gibier est à proscrire de vos menus car il peut provoquer une intoxication alimentaire*.

La caféine* :
La caféine* que vous trouverez dans le café, le thé, le coca est déconseillée car la grossesse augmente la sensibilité à la caféine* et à ses effets sur le rythme cardiaque et le sommeil.

L'alcool :
L'alcool est à éviter absolument ! Le principal risque lié à l'alcool est celui des effets fœtaux de l'alcoolisation (EFA), qui désignent les troubles de l'apprentissages et / ou du comportement au cours de la petite enfance, et dont la survenue est reliée à une ou des prises d'alcool même occasionnelles, par la mère durant sa grossesse. Plus rare est le « Syndrome d'alcoolisation fœtale » (SAF*), observé parfois dès la naissance chez l'enfant né d'une mère souffrant d'un problème chronique d'alcoolisation, et qui se traduit par un ensemble de signes cliniques morphologiques et neurologiques, susceptibles d'handicaper l'avenir de l'enfant. Il est ainsi recommandé aux femmes enceintes de s'abstenir de toute consommation pendant la durée de la grossesse (à tous les trimestres) ainsi que durant l'allaitement. Les boissons énergisantes sont également à éviter, car tout comme l'alcool ou la caféine*, elles peuvent avoir un effet nocif sur votre santé et celle de votre bébé.

Le tabac :
Fumer met en péril votre grossesse. Continuer à fumer pendant la grossesse implique de nombreux risques désormais identifiés par les médecins :
- Un risque accru de fausses couches
- Une augmentation de la fréquence des naissances prématurées
- Un poids à la naissance insuffisant et un développement retardé
- Un risque accru de complications à l'accouchement
- Une diminution des défenses immunitaires (notamment en cas d'infection)

Les aliments porteurs de listériose* :
Certains aliments sont interdits car peuvent être porteurs de cette bactérie :
- Viande crue ou fumée
- Poisson cru ou fumé
- Coquillages crus, Crustacés, Surimi, Tarama
- Rillettes, pâtés, foie gras, produits en gelée
- Lait cru et fromage au lait cru
- Les fromages artisanaux
- Les œufs
- Les croûtes de fromage
- Graines germées crues, telles que les graines de soja

Les aliments porteurs de toxoplasmose* :
Si vous êtes enceinte ou que vous envisagez de l'être prochainement, faites sans attendre une analyse de sang, car elle permet de savoir si vous êtes immunisée ou non. Si les résultats du test sanguin révèlent que vous n'êtes pas immunisée, il vous faudra effectuer une analyse de sang tous les mois pour être sûre de ne pas faire courir de risque à votre bébé. En effet, comme la toxoplasmose* ne provoque quasiment pas de symptômes, il est très difficile de savoir vous-même si vous l'avez contractée.

Cette maladie est due à un parasite qui peut être dangereux pour votre bébé.
Si vous n'êtes pas immunisée contre cette maladie, les aliments suivants sont à supprimer car ils sont susceptibles de vous contaminer (consultez votre médecin qui vous conseillera sur les conduites à suivre) :
- La viande crue (carpaccio,…)
- La viande peu cuite, surtout celle de mouton
- La viande non congelée (la congélation tue le parasite)
- Les légumes qui ne sont ni lavés ni épluchés
- Les fruits qui ne sont ni lavés ni épluchés
- Les herbes aromatiques non lavées
- Les œufs crus

Faites également attention aux crudités dans les restaurants, évitez les fast-food et prévenez vos amis de votre sensibilité à cette maladie.

D'où il est utile :
- De vous laver les mains le plus souvent possible
- D'éviter de vous frotter les yeux pendant que vous manipulez de la viande crue
- De ne manger que de la viande bien cuite
- De ne consommer que des légumes et des fruits lavés et épluchés ou lavés et cuits s'il est impossible de les éplucher
- D'éviter le contact ou d'utiliser des gants lorsque vous manipulez des matériaux qui sont peut-être contaminés par les excréments de chats
- D'éviter de jouer avec un chat

Comment préparer mon corps aux changements pour éviter les désagréments liés à la grossesse ?

Les vergetures* :
Il s'agit de petites lignes rouges ou violacées survenant sur les seins, le ventre… Elles deviennent ensuite blanches mais ne disparaissent pas tout à fait. Elles sont dues à une perte d'élasticité de la peau et apparaissent quand la peau se détend rapidement.
L'efficacité de toutes les crèmes n'a pas été prouvée, cependant de petits massages réguliers avec de l'huile d'amande douce peuvent éventuellement hydrater la peau et freiner l'apparition des vergetures*.
C'est tout à fait normal pendant la grossesse. Par contre, consultez un médecin si elles deviennent plus jaunes et qu'elles provoquent des brûlures et des démangeaisons.

Le mal de dos :
La fatigue et le poids du ventre peuvent donner des maux de dos. Essayer de trouver le temps de vous allonger. La kiné prénatale peut aussi vous aider. Les chaussures à talons plats et certaines positions diminuent les maux de dos.

Les crampes :
S'il s'agit d'un problème circulaire, des exercices de gymnastique prénatale peuvent diminuer ces troubles. Un supplément de vitamines est parfois efficace.

Les jambes lourdes :
L'exercice physique, les douches froides sur les jambes favorisent la circulation. Surélevez les jambes en position assise ou couchée, évitez les bains trop chauds et l'exposition au soleil. Les bas à varices peuvent également se révéler utiles.

Les seins lourds :
Un bon soutien-gorge porté le jour (voir éventuellement la nuit aussi) peut vous soulager.

Les nausées et vomissements :
Mangez un fruit, un biscuit sec, un yaourt avant de vous lever, fractionner les repas. Si vous lui en parlez, le professionnel vous proposera éventuellement des médicaments.

Le brûlant (maux d'estomac) :
Certains anti-acides peuvent être prescrits par votre médecin.

La constipation :
Une alimentation riche en fibres (pain complet, riz complet, céréales à base de son, légumes verts, …) et en fruits diminue ce problème, de même que boire de l'eau régulièrement en quantité suffisante ainsi que aller aux toilettes à heure fixe.

Est-ce que je peux faire l'amour pendant ma grossesse ?

Si vous n'avez aucun signe de fausse couche*, ni d'accouchement prématuré, vous pourrez mener une vie sexuelle tout à fait normale en vous protégeant si nécessaire contre les maladies sexuellement transmissibles (VIH*, syphilis*).
Vous constaterez peut-être des modifications dans vos désirs et vos émotions. C'est normal, pendant votre grossesse tellement de choses se transforment ! En parler à votre partenaire pourra limiter les risques de malentendus.

Je me sens seule, en difficulté, je ne m'attendais pas à de tels changements dans mon corps, mes humeurs, mes émotions…

Beaucoup de femmes, beaucoup de couples vivent de telles craintes durant la grossesse. C'est un grand changement pour une femme de devenir mère, pour un homme de devenir père et pour un couple de devenir parents.
Partagez vos inquiétudes avec votre entourage. Des professionnels peuvent aussi vous aider, n'hésitez pas…

Les services :

Saint-Gilles

- CEMO ASBL - AMO* ET SERVICE JEUNESSE DU CPAS*
- ONE* - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE
- PLANNING FAMILIAL DE SAINT-GILLES FAMILLE HEUREUSE (LA)

Hors Saint-Gilles

- AIMER A L'ULB
- AIMER JEUNES
- AQUARELLE ASBL – CHU SAINT PIERRE
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATION D'UCCLE
- CENTRE D'INFORMATION ET DE PLANNING DE WATERMAEL-BOITSFORT
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI
- CENTRE SÉVERINE - PLANNING FAMILIAL LAÏQUE DE BRUXELLES OUEST
- CHIREC EDITH CAVELL
- COLLECTIF CONTRACEPTION
- ESPACE PARENTALITÉ DE L ASSOCIATION DOLTO - IXELLES
- PLAN F - PROJET ISIS – 1000 BRUXELLES
- PLANNING FAMILIAL DE WOLUWÉ-ST-PIERRE
- PLANNING MAROLLES
- SAGES FEMMES
- LA CENTRALE DES ACCOUCHEUSES
- LA MAISON DE LA NAISSANCE (ASBL)

Sages femmes :

www.sage-femme.be

05 Les lieux de garde sur Saint-Gilles

Quand dois-je commencer à chercher une crèche ?

La recherche d'informations sur les milieux d'accueil commencera dès le début de la grossesse. Généralement, c'est à partir du 4 ème mois de grossesse que vous pourrez introduire une demande d'inscription auprès du milieu d'accueil que vous avez choisi. Parfois, on peut s'y prendre plus tôt. Certains milieux demandent un certificat médical notifiant votre grossesse.
Quelle que soit la réponse (positive ou négative), confirmez votre demande d'inscription dans les délais, qui sont variables d'une commune à une autre.
Après la naissance de votre enfant, confirmez celle-ci auprès du milieu d'accueil choisi.

Quels sont les différents types de milieu d'accueil ?

Il y a différents types d'accueil :

Accueil en collectivité :

- Crèche (0 / 3 ans)
- Maison communale d'accueil et d'enfance (0 / 6 ans),
- Crèche parentale (0 / 3ans)
- Maison d'enfants (0 / 6 ans)
- Autres milieux d'accueil (0 / 6 ans) (halte de garderie, …)

Accueil de type familial :

- Accueillante et co-accueillante conventionné(e) avec un service (0 / 6 ans)
- Accueillante ou co-accueillant(e) autonome (0 / 6 ans)

Quel est le prix pour mettre son bébé en milieu d'accueil ?

En fonction du statut des milieux d'accueil (autorisé, subventionné, agréé), cela peut varier. Soit c'est un prix fixé librement par le milieu d'accueil (voir le règlement d'ordre intérieur) soit le prix est proportionnel au revenu mensuel net du ménage. Il est essentiel de vous renseigner quand vous prenez contact avec ceux-ci.

A titre indicatif, le prix mensuel peut varier entre 50 et 600 € par mois pour un temps plein.
Allez sur le lien : www.one.be pour obtenir la liste des barèmes ONE* pour l'année en cours. Il est essentiel de vous renseigner quand vous prenez contact avec ceux-ci.

Les services :

ONE* - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

L'Office de la Naissance et de l'Enfance est l'organisme de référence en Communauté française de Belgique pour toutes les questions relatives à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à la protection de la mère et de l'enfant, à l'accompagnement médico-social de la (future) mère et de l'enfant, à l'accueil de l'enfant en dehors de son milieu familial et au soutien à la parentalité. Pour trouver un lieu de garde agréé par l'ONE*, vous pouvez consulter le site : www.one.be
Pour une demande d'inscription en crèche communale, il est important de se rendre à la permanence du service des crèches

CRÈCHES ET PETITE ENFANCE

Saint-Gilles
CRÈCHES COMMUNALES :

Les crèches communales sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h à 18h. Elles accueillent les enfants de 0 à 3 ans.

- BAMBINS DU COIN (LES)

- BAMBINS DU WEEK-END (LES)
- BENGALIS (LES)
- CRÈCHE JOURDAN
- DIABLOTINS (LES)
- LE 143 - MINI-CRÈCHE

CRÈCHES PRIVÉES-ONE* :

- «1, 2,3, MES PETITS PAS»
- COPAINS / COPINES
- CRÈCHE RACHEL KEMP – NITZANIM - LES BOURGEONS
- LUTINS (LES)
- TOUFOU

CRÈCHES PRIVÉES : KIND EN GEZIN*

- AU CLAIR DE LA LUNE
- AUX PETITS ENFANTS DU CŒUR
- KIEKEBŒ
- MAISON DE MICKEY (LA)
- PETITS FILOUS (LES)
- PIMPRENELLE
- TOM ET JERRY
- ZIGOMAR TINTAMAR

HALTES DE GARDERIE

- JARDINS DE MAUD (LES)
- KETJE - CRÈCHE PARENTALE
- LILY
- MAISON DE LA FAMILLE

Hors Saint-Gilles

- CONSULTEZ INTERNET, LES PAGES JAUNES OU RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE.
- LES ORGANISMES QUI AGRÉENT LES CRÈCHES COMME L'ONE* PEUVENT AUSSI FOURNIR DES LISTES.

06 L'adoption de mon bébé

FAIRE ADOPTER MON BÉBÉ

Faire adopter mon bébé, comment faire ?

Il existe des services qui peuvent vous accompagner et réfléchir à la question de l'adoption du bébé à venir. Vous rencontrerez de ce fait un travailleur psychosocial. (Voir la liste des services)

Si votre enfant n'est pas encore né, mieux vaut rencontrer un intervenant psychosocial le plus tôt possible. Vous seule déciderez en fin de compte ce qui vous semble la meilleure solution pour vous et l'enfant, le professionnel n'est là que pour vous aider à y voir plus clair.
Si vous décidez de faire adopter votre enfant, sachez que votre décision ne pourra pas être entendue avant que le bébé ait deux mois, c'est la loi.
Il vivra ces deux mois en pouponnière, où des professionnels veilleront sur lui avec beaucoup d'attention. Des puéricultrices expérimentées assureront sa qualité de vie jusqu'à son départ chez ses parents adoptants.
Une fois votre consentement signé officiellement, la procédure d'adoption est lancée et l'enfant peut vivre dans son nouveau foyer.

Le service d'adoption reste présent auprès des parents adoptants jusqu'à la fin de la procédure, soit environ une année.

En demandant l'adoption, vous vous engagez à ne contacter la famille adoptive d'aucune manière. Par contre, vous serez toujours le / la bienvenu(e) dans le service d'adoption si vous désirez en parler. Il en est de même pour les adoptants et les adoptés.
L'adoption est un changement de filiation, complet et définitif, qui prend effet par un jugement et se clôture par l'inscription à l'état civil du nouveau nom de l'enfant.

Que dit la loi à ce propos ?

Le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption régit l'adoption en Belgique.

- L'information préalable des parents d'origine de l'enfant né ou à naître est assurée par un organisme d'adoption agréé pour l'adoption interne*.
- L'organisme d'adoption veille à les informer quant aux alternatives à l'adoption, aux effets juridiques de l'adoption et aux implications psychologiques de celle-ci.
- L'organisme d'adoption peut également les orienter vers des services d'aide spécialisée.
- Lorsque les parents d'origine de l'enfant né ou à naître confirment leur intention de confier l'enfant en adoption, ils mandatent à cet effet par écrit l'organisme d'adoption.
- L'organisme d'adoption leur apporte une assistance dans l'accomplissement des démarches légales et administratives relatives à l'adoption de l'enfant et un soutien psychologique tout au long de la procédure d'adoption.
- L'organisme d'adoption reste à leur disposition après le prononcé de l'adoption.

ADOPTER UN ENFANT

J'aimerais et / ou nous aimerions adopter un enfant

Il existe différents types d'adoption :
Vous pouvez opter pour :

- Une adoption interne* en Belgique ou internationale*.
- Adopter un enfant mineur ou une personne majeure.
- Faire appel à un service d'adoption reconnu ou bénéficier de l'encadrement de la Communauté compétente.
- Une adoption autonome. Ce type d'adoption n'est possible qu'en Flandre. En Communauté française, l'adoption autonome est interdite. Dans le cas de l'adoption autonome, c'est l'adoptant qui établit les contacts en vue de l'adoption. Il ne fait pas appel à un service d'adoption reconnu, mais l'encadrement et le contrôle de l'adoption passent par Kind&Gezin, le pendant flamand de l'ONE*.
- Adopter les enfants de votre partenaire.

Les règles, les procédures et les frais varient en fonction du type d'adoption retenu. Si vous souhaitez adopter, prenez tout d'abord contact avec une des ACC*, en fonction de votre lieu de résidence.
Une adoption est toujours encadrée par la Communauté ou par un des organismes d'adoption reconnus.

Quelle procédure ?

En fonction du type d'adoption, les procédures vont varier :
Au niveau de l'adoption interne* par exemple, il y a différentes étapes :

- la préparation
- éventuellement une enquête sociale
- l'apparentement
- le jugement d'adoption
- le suivi post-adoptif

Il y a de légères différences de procédure entre la Communauté française et la Communauté flamande.

Combien de temps dure une procédure d'adoption ?

La concrétisation d'un projet d'adoption nécessite un certain temps, qu'il appartiendra aux candidats adoptants de gérer au mieux, avec l'aide des différents professionnels qui interviendront au cours du processus adoptif.

Certains délais ont été fixés par la loi fédérale ou le décret communautaire. Quelques exemples :

- la préparation se déroule sur une période de 4 mois ;
- l'enquête sociale doit être réalisée dans les 2 mois suivant le jugement qui l'ordonne ;
- le juge de la jeunesse rend son jugement d'aptitude dans les 45 jours après la réception du rapport d'enquête sociale.

Malgré ces délais fixés par le législateur, il est difficile, voire impossible de préciser la durée d'un projet d'adoption.

Les services :

SERVICES POUR PARENTS VOULANT ADOPTER :

- AUTORITÉ CENTRALE COMMUNAUTAIRE (ACC*) - MOLENBEEK

SERVICES POUR PARENTS VOULANT FAIRE ADOPTER :

Hors Saint-Gilles

- EMMANUEL ADOPTION - BANNEUX
- ONE* - ADOPTION - ETTERBEEK
- SERVICE D'ADOPTION THÉRÈSE WANTE-LLN

Lien internet :

www.belgium.be/fr/famille/enfants/adoption

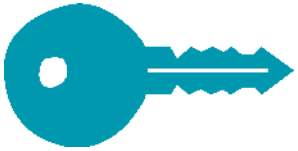

07 Trouver un logement

Je souhaite avoir un logement plus grand pour l'arrivée de mon bébé ? Où dois-je aller pour être soutenu dans mes démarches ?

Il existe des services qui peuvent vous soutenir dans la recherche de logement. N'hésitez pas à les solliciter. Ceux-ci peuvent en effet vous donner des informations et vous proposer une bonne méthodologie afin d'optimaliser votre recherche.

Comment s'y prendre pour chercher un logement ?

Elle peut se faire de plusieurs manières, qui peuvent être cumulées :

D'abord, en consultant les petites annonces sur Internet, dans les journaux ou via des revues spécialisée d'offres immobilières, ainsi qu'en consultant les panneaux d'affichage des magasins comme certaines librairies ou grandes surfaces.

Sur Internet, voici quelques exemples :
www.vlan.be
www.immoweb.be
www.immobrussels.be
www.athome.be
www.immo-particulier.be

Ensuite, il est aussi efficace d'arpenter les rues des quartiers qui vous intéressent afin de repérer les logements mis en location et annoncés par les affiches «à louer».

Les services :

Saint-Gilles

- AIS VERHÆGEN
- CAFA - TABLE DU LOGEMENT
- COMITÉ DE DÉFENSE DE SAINT-GILLES
- FOYER SAINT GILLOIS
- HABITAT ACCOMPAGNÉ
- REGIE FONCIÈRE
- SERVICE SOCIAL JUIF
- SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE
- UNION DES LOCATAIRES DE SAINT GILLES

08 Préparer mon accouchement

Quelles sont les différentes méthodes de préparation à l'accouchement ?

Il existe de nombreuses méthodes de préparation à l'accouchement. Choisissez celle qui répond le mieux à vos attentes, à votre caractère, au temps et aux moyens financiers que vous pouvez y consacrer :

- La kinésithérapie prénatale*
- L'haptonomie* périnatale* ou toucher affectif
- La gymnastique prénatale
- La sophrologie*
- Le yoga*
- La préparation en piscine
- Le chant prénatal
- L'acupuncture*
- ….

Quand peut-on commencer les séances prénatales ?

Vous pouvez commencer les séances de prénatales vers 6 mois de grossesse.
Si vous souhaitez une anesthésie* par péridurale* lors de l'accouchement, 4-5 séances suffisent pour être préparée.
Par contre, si vous ne souhaitez pas d'anesthésie* par péridurale* lors de votre accouchement, il faudra un peu plus de séances en prénatale pour être vraiment prête.
La mutuelle rembourse 9 séances de kinésithérapie par grossesse. Vous avez donc besoin d'une prescription de votre médecin.

Les services :

Saint-Gilles

- CENTRE MÉDICAL BETHLÉEM
- CENTRE MÉDICAL GALILÉE
- CENTRE MÉDICAL SPÉCIALISÉ DE SAINT-GILLES
- CLINIQUE ANTOINE DEPAGE
- MAISON MÉDICALE SANTÉ PLURIELLE
- POLYCLINIQUE VERHÆGEN

Hors Saint-Gilles

- AIMER A L'ULB
- CENTRE SÉVERINE - PLANNING FAMILIAL LAÏQUE DE BRUXELLES OUEST
- CHIREC EDITH CAVELL
- CHU BRUGMANN / SITE VICTOR HORTA
- CHU SAINT PIERRE SITE CÉSAR DE PÆPE
- CLINIQUES DE L'EUROPE / 2 ALICE
- CLINIQUES DE L'EUROPE / SITE SAINTE ELIZABETH
- CLINIQUE DE L'EUROPE / SITE SAINT MICHEL
- CLINIQUES UNIVERSITAIRES SAINT LUC
- HOPITAUX IRIS SUD / SITE ETTERBEEK - IXELLES / IRIS ZIEKENHUIZEN ZUID / IZZ SITE ETTERBEEK / ELSENE
- PLAN F – PROJET ISIS
- LA CENTRALE DES ACCOUCHEUSES
- LA MAISON DE LA NAISSANCE

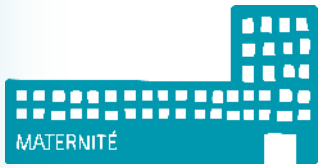

09 La maternité et l'accouchement

Que dois-je prendre pour mon admission à l'hôpital ?

Les admissions s'effectuent tous les jours, 24h / 24, par le Service des urgences.
N'oubliez pas de vous munir des documents suivants :

- La carte d'identité de la maman, voir des deux parents (ou une photocopie de la carte d'identité du papa)
- Votre livret de mariage (si vous êtes mariés)
- Votre carnet de mutuelle ou votre carte SIS. Les formalités administratives pourront bien évidemment être accomplies plus tard par l'un de vos proches, si nécessaire.

Que dois-je prendre dans ma valise ?

Voici la base :

- Vos articles de toilette
- Des serviettes de toilette et des gants de toilette
- Un miroir
- Des chemises de nuit
- Une paire de pantoufles
- Des slips

Si vous souhaitez allaiter, n'oubliez pas d'emporter :

- Des compresses d'allaitement
- Un soutien-gorge d'allaitement

Quels sont les vêtements indispensables pour mon bébé à son arrivée ?

- Brassière, chemisette en coton
- Nid d'ange ou petit manteau
- Chaussons ou chaussettes
- Pyjama
- Grenouillère
- Bonnet
- Quelques bavoirs
- Essuies de bains

Combien de jours dois-je rester à l'hôpital après mon accouchement ?

Le séjour en maternité dure en général 3 à 4 jours pour un accouchement normal ; parfois plus longtemps (6 jours) en cas de césarienne*.

Que faut-il préparer avant la naissance ?

L'aménagement de la chambre du bébé ou lui préparer sa place dans votre logement, avoir un peu de matériel de puériculture*, avoir fait une série de démarches administratives (voir ci-dessus), prévoir si besoin un milieu d'accueil pour votre enfant, avoir préparé la valise de maternité pour le bébé et vous.

Quel est le matériel de puériculture* pour mon futur bébé ?

Voici une liste non exhaustive du matériel de puériculture* : le couffin, le landau, la table à langer, le relax, le lit-cage, la poussette, le lit de voyage, la chaise haute, le siège auto, le tapis antidérapant pour le bain, le matelas pour le lit, le petit matériel de sécurité….

Les services :

Saint-Gilles / Hors Saint-Gilles

- LA CENTRALE DES ACCOUCHEUSES
- LA MAISON DE LA NAISSANCE
- CHIREC EDITH CAVELL
- CHU BRUGMANN / SITE VICTOR HORTA
- CHU SAINT PIERRE SITE PORTE DE HAL
- CLINIQUES DE L'EUROPE / 2 ALICE
- CLINIQUES DE L'EUROPE / SITE SAINTE ELIZABETH
- CLINIQUE DE L'EUROPE / SITE SAINT MICHEL
- CLINIQUES UNIVERSITAIRES SAINT LUC
- HOPITAUX IRIS SUD / SITE ETTERBEEK - IXELLES IRIS ZIEKENHUIZEN ZUID / IZZ SITE ETTERBEEK / ELSENE

10 Aides matérielles et financières

Je n'ai pas beaucoup d'argent et je n'ose pas demander à mon entourage. Qui pourrait m'aider à payer un test de grossesse, une consultation chez un gynécologue, une pilule contraceptive*,… ?

Vous pouvez introduire une demande auprès du CPAS* (Centre Public d'Action Sociale) de votre commune ou prendre contact avec votre mutuelle afin de savoir quels soins peuvent être remboursés. Ensemble, vous pourrez chercher une solution et peut-être obtenir une aide financière, (voir statut Omnio*et Tiers payant*). Des aides matérielles peuvent être obtenues auprès de différents services. N'hésitez pas à les contacter pour demander plus d'infos.

Les services :

Saint-Gilles

- CEMO ASBL - AMO* ET SERVICE JEUNESSE DU CPAS*
- CPAS* - CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE
- ENTRAIDE DE SAINT-GILLES (L')
- MUTUALITÉ CHRÉTIENNE
- MUTUALITÉ LIBÉRALE DU BRABANT
- MUTUALITÉ NEUTRE
- MUTUALITÉ SOCIALISTE
- PARTENAMUT – MUTUALITÉ LIBRE

Hors Saint-Gilles

- NASCI
- PORTE VERTE (LA) ASBL - SNIJBOONTJE
- PETITS RIENS (LES) –IXELLES

11 Grossesse et personne en séjour illégal

Je n'ai pas de papiers et donc pas de mutuelle, comment faire pour être suivie médicalement ? Si je suis en situation illégale et que j'accouche, mon enfant aura quel statut ?

Si vous êtes dans une situation de séjour illégal et que vous êtes enceinte, vous avez droit de demander un réquisitoire d'aide médicale urgente auprès du CPAS* de la commune où vous résidez. Cela dit, il existe un certain nombre de services qui peuvent prodiguer les soins, accompagner dans les démarches, informer afin qu'un réseau d'aide se mette en place et vous permette d'être suivie dans les meilleures conditions. Si vous accouchez sur le territoire Belge, votre enfant n'acquière pas la nationalité automatiquement. En effet, celle-ci est acquise seulement une fois que vous-même l'obtenez. Si vous avez besoin de plus d'informations n'hésitez pas à poser vos questions auprès d'un service tel que le CPAS* ou une AMO*.

Les services :

Saint-Gilles

- EXIL - CENTRE DE SANTÉ MENTALE
- CPAS
- CEMO

Hors Saint-Gilles

- AIMER A L'ULB - IXELLES
- AIMER JEUNES – 1000 BRUXELLES
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATION D'UCCLE
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI - ANDERLECHT
- CENTRE SÉVERINE - PLANNING FAMILIAL LAÏQUE DE BRUXELLES OUEST
- CPAS DE VOTRE COMMUNE
- MEDECINS DU MONDE –CASO – 1000 BRUXELLES
- MEDECINS DU MONDE – PARLE AVEC ELLE – 1000 BRUXELLES
- MÉDIMMIGRANT - SCHÆRBEEK
- PLAN F – 1000 BRUXELLES

12 La grossesse et l'adolescence

Je viens d'apprendre que je suis enceinte, dois je continuer à aller en cours ? Je suis enceinte, je m'absente souvent, que se passera-t-il pour moi ? Y a-t-il des régimes d'enseignement particuliers pour les jeunes mamans mineures enceintes ? Au-delà de combien de temps est-on élève libre* ?

Il n'existe pas vraiment de loi ou de régime particulier qui serait d'application et qui réglementerait la scolarité de la jeune adolescente enceinte.

Si vous êtes mineure, l'obligation scolaire est toujours d'application. Si vous avez accumulé au cours d'une même année scolaire plus de 30 demi-journées d'absences injustifiées, vous êtes dès lors considérée comme élève libre*.

Si vous êtes enceinte et que vous êtes dans l'incapacité physique de poursuivre les cours, consultez votre médecin ou gynécologue qui pourra éventuellement rédiger un certificat médical justifiant vos absences aux cours. Renseignez-vous auprès de la direction de votre école ou auprès du centre PMS* de celle-ci pour plus d'informations.

Les services :

Saint-Gilles

- CENTRE MÉDICAL GALILÉE
- CEMO ASBL - AMO* ET SERVICE JEUNESSE DU CPAS*
- CENTRES PMS
- SERVICE DE SANTÉ MENTALE SECTORISÉ DE SAINT-GILLES
- SERVICE SOCIAL JUIF
- PLANNING FAMILIAL DE SAINT-GILLES - FAMILLE HEUREUSE (LA)

Hors Saint-Gilles

- AIMER A L'ULB
- AIMER JEUNES
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATION D'UCCLE
- CENTRE D'INFORMATION ET DE PLANNING DE WATERMAEL-BOITSFORT
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI
- CENTRE SÉVERINE - PLANNING FAMILIAL LAÏQUE DE BRUXELLES OUEST
- PLAN F - PROJET ISIS
- PLANNING FAMILIAL DE WOLUWÉ-ST-PIERRE
- PLANNING MAROLLES – 1000 BRUXELLES

13 La grossesse et les substances

Quels sont les risques si je continue à consommer de la drogue pendant ma grossesse ?

Se droguer durant la grossesse implique des risques énormes pour le fœtus*. Comme l'alcool et le tabac, la consommation de drogues est absolument à éviter tout au long de la grossesse : n'oubliez pas que ces substances traversent aisément la barrière du placenta*, pour arriver directement dans l'organisme du bébé. Les drogues nuisent tout autant à la maman qu'au bébé. Par exemple le simple fait de fumer pendant la grossesse nuit à l'oxygénation du fœtus*, qui se retrouve «enfumé» et intoxiqué au monoxyde de carbone.

Même prises occasionnellement, la consommation de drogues peut entraîner :

- des risques accrus de fausse-couche
- des malformations du fœtus*, notamment en raison des produits particulièrement dangereux avec lesquels certaines drogues sont coupées, mélangées
- des naissances prématurées
- des retards de croissance
- et plus tard, des troubles respiratoires et nerveux chez l'enfant.

A la naissance…

L'enfant peut présenter des symptômes de manque, tels que convulsions, tremblements, troubles respiratoires et cardiaques, nécessitant une prise en charge sérieuse.

Enfin, même si l'accouchement s'est déroulé à merveille et que votre bébé est en bonne santé, ne pensez pas que les risques d'intoxication ont disparu pour autant : n'oubliez pas que les drogues passent également dans le lait maternel…

Et n'oubliez pas qu'en cas d'injections, s'ajoute le risque de contracter le virus du sida, ou d'autres infections et maladies.

J'ai été toxicomane mais je ne le suis plus, dois-je tout de même effectuer des tests spécifiques ?

Il est important d'en parler à votre médecin et / ou à votre gynécologue le plus tôt possible. En principe, les incidences éventuelles sur la grossesse vont dépendre du type de consommatrice que vous étiez (occasionnelle, régulière, intensive), du type de drogue, de la durée de votre accoutumance et du délai qui s'est écoulé depuis l'arrêt de votre consommation. Des tests particuliers pourront donc éventuellement être proposés par votre médecin.

Est-ce que la prise de médicament peut nuire à ma grossesse ?

Certains médicaments peuvent favoriser la survenue de contractions utérines, ce qui peut entraîner une fausse-couche ou une naissance prématurée*. D'autres vont modifier certains équilibres physiologiques et seront par conséquent néfastes à l'enfant. Pendant les trois premiers mois de grossesse, qui correspondent à l'embryogenèse (formation de l'embryon), la structure et les organes du corps se mettent en place. L'embryon est à ce moment particulièrement sensible aux agressions extérieures (médicaments, produits chimiques, etc.) et celles-ci pourront entraîner des malformations parfois graves.

Durant ces premiers mois, il ne faut pas prendre de médicament sans avis médical. Nous vous conseillons de toujours demander un avis médical avant de prendre un médicament durant votre grossesse.

Les services :

Saint-Gilles

- BABEL
- ENADEN
- RAT

Hors Saint-Gilles

- AIMER A L'ULB - IXELLES
- INFOR-DROGUE – 1000 BRUXELLES
- INTERSTICES CHU SAINT PIERRE - SECTEUR PARENTALITÉ ET ADDICTIONS – 1000 BRUXELLES
- TRANSIT ASBL – 1000 BRUXELLES

14 La grossesse et le sida*

Je suis enceinte et pense avoir le sida*, où puis-je faire un dépistage ?

Vous pouvez faire un dépistage des IST* et du VIH* :

- Chez votre médecin traitant
- Au centre de planning familial
- Dans une maison médicale
- A l'hôpital
- Dans un centre de référence Sida*

Quel est le prix ?

Le prix d'un dépistage simple (2 consultations et une prise de sang) est variable selon les centres de dépistage. Suivant les endroits, cela coûtera entre 0 et 50 €.

J'ai le sida*. Mon bébé aura-t-il le sida* lui aussi ? Faut-il un suivi particulier si je suis enceinte et que j'ai le sida* ?

Quand une femme est atteinte par le VIH*, la grossesse, l'accouchement et l'allaitement sont des situations qui comportent des risques de transmission du virus à l'enfant.
Une future mère porteuse du VIH* risque de contaminer son enfant dans 20 à 35% des cas. Ce risque peut être fortement réduit par l'administration de traitements antirétroviraux*. Il est aujourd'hui estimé à 1% si la future maman est bien suivie médicalement.

Les services :

Saint-Gilles

- PLANNING FAMILIAL DE SAINT-GILLES FAMILLE HEUREUSE (LA)

Hors Saint-Gilles

- AIDE INFO SIDA –
- AIMER A L'ULB
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI
- CENTRE SÉVERINE - PLANNING FAMILIAL LAÏQUE DE BRUXELLES OUEST
- CHIREC EDITH CAVELL - 1180 UCCLE
- CHU BRUGMANN / SITE VICTOR HORTA - LÆKEN
- CENTRE DE RÉFÉRENCE ULB - HÔPITAL SAINT-PIERRE - CETIM
- CENTRE DE RÉFÉRENCE DE L'ULB-ERASME - ANDERLECHT
- CENTRE DE RÉFÉRENCE SIDA - SAINT LUC WOLUWÉ SAINT LAMBERT
- CENTRE DE RÉFÉRENCE SIDA DE L'UZ VUB -JETTE
- CENTRE ELISA - SITE CÉSAR DE PÆPE – 1000 BRUXELLES
- LHIVING -SAINT JOSSE

IVG

15 IVG* (Interruption volontaire de grossesse)

Je suis enceinte et je me pose des questions par rapport au fait de poursuivre ou non ma grossesse

Si vous êtes enceinte et hésitez à poursuivre votre grossesse, ne tardez pas à prendre rendez-vous dans un centre de planning familial agréé, chez le médecin de votre choix ou à l'hôpital.

Je suis mineure et souhaite avorter, dois-je avoir l'autorisation de mes parents ?

En Belgique, rien n'impose aux mineures (moins de 18 ans) de demander l'autorisation de leurs parents.
Les professionnels sont tenus au secret professionnel et ce, même si tu es mineure.

Quelles sont les conditions d'IVG* en Belgique ?

L'avortement, ou interruption volontaire de grossesse est autorisé par la loi en Belgique depuis le 3 avril 1990. Toute femme enceinte, que son état place en situation de détresse, a le droit de demander une interruption de grossesse.
L'avortement doit se dérouler dans un établissement de soins.
Il doit intervenir avant la fin de la 12ème semaine à partir de la conception, soit dans les 14 semaines après le début des dernières règles dans la plupart des cas.

Précisons que les dispositions légales concernant l'avortement varient d'un pays à l'autre. Il est par exemple possible de pratiquer une IVG* à un stade plus avancé de la grossesse dans un autre pays (Espagne, Hollande par exemple).

Les services :

Saint-Gilles

- PLANNING FAMILIAL DE SAINT-GILLES - FAMILLE HEUREUSE (LA)

Hors Saint-Gilles

- AIMER A L'ULB - IXELLES
- AIMER JEUNES – 1000 BRUXELLES
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATION D'UCCLE
- CENTRE D'INFORMATION ET DE PLANNING DE WATERMAEL-BOITSFORT
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI
- CITY PLANNING - CHU SAINT PIERRE – 1000 BRUXELLES
- COLLECTIF CONTRACEPTION - ETTERBEEK
- FREE CLINIC – IXELLES
- GROUPE DE SANTÉ JOSAPHAT – SCHÆRBEEK
- PLAN F - PROJET ISIS – 1000 BRUXELLES
- PLANNING FAMILIAL DE WOLUWÉ-ST-PIERRE
- PLANNING MAROLLES

16 Accompagnement dans les démarches / Infos générales

J'aimerais discuter avec quelqu'un, de façon anonyme, de la sexualité, des relations amoureuses, de la grossesse. A quel service puis-je m'adresser ?
Vous pouvez vous adresser au centre de planning familial, aux services jeunesse tels que des maisons de jeunes ou des AMO* (aide en milieu ouvert), ou auprès du service social de votre quartier. Sachez que tous les travailleurs sont tenus au secret professionnel : vous pouvez y parler sans tabous, ni jugement…
Toutes les questions qui vous traversent l'esprit, vos inquiétudes ou galères peuvent y être discutées…

Saint-Gilles

PLANNING FAMILIAL
- PLANNING FAMILIAL DE SAINT-GILLES - FAMILLE HEUREUSE (LA)

AMO* – Aide en milieu ouvert
- CEMO ASBL - AMO* ET SERVICE JEUNESSE DU CPAS*
- ITINERAIRES – AMO*

MAISONS DE JEUNES
- BAZAR (LE) - MAISON DE JEUNES
- INFOR JEUNES - POINT RELAIS ST GILLES

AUTRES SERVICES
- AIGUILLAGES
- CENTRE D'ACTION SOCIALE GLOBALE
- CENTRE MÉDICAL GALILÉE
- CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE
- CSD
- ÉDUCATEURS DE RUE (LES)
- SERVICE SOCIAL JUIF
- SERVICE DE SANTÉ MENTALE SECTORISÉ DE SAINT-GILLES
- ONE* - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Hors Saint-Gilles

PLANNING FAMILIAUX
- AIMER A L'U.L.B – IXELLES
- AIMER JEUNES
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATION D'UCCLE
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE D'INFORMATION ET DE PLANNING DE WATERMAEL-BOITSFORT
- CENTRE SÉVERINE - PLANNING FAMILIAL LAÏQUE DE BRUXELLES OUEST
- COLLECTIF CONTRACEPTION
- PLAN F - PROJET ISIS
- PLANNING FAMILIAL DE WOLUWÉ-ST-PIERRE
- PLANNING MAROLLES

AMO* – Aide en milieu ouvert
- L'ORANGER – AMO* - MOLENBEEK
- SERVICE DROIT DE JEUNES – AMO* – 1000 BRUXELLES
- SOS JEUNES – QUARTIER LIBRE – AMO* - IXELLES
- TCC ACCUEIL- AMO* - ANDERLECHT

AUTRES SERVICES
- ÉCOUTE-ENFANT
- PORTE VERTE (LA) ASBL - SNIJBOONTJE
- SERVICE D'AIDE À LA JEUNESSE

17 Hébergement

Rien ne va plus à la maison, c'est la crise… je ne sais pas quoi faire. Où pourrais-je aller en attendant que ça se calme ?
Il arrive qu'une dispute éclate au sein d'une famille ou d'un couple, parfois avec des violences verbales ou physiques. Vous pouvez alors demander de l'aide dans votre entourage, vos amis ou auprès d'un service social pour trouver une solution. Après une dispute, il est parfois difficile de communiquer à nouveau…d'autres personnes peuvent vous aider à faire le pas. Si vous n'envisagez pas de rentrer à la maison pour diverses raisons, des services d'hébergements d'urgence existent : ils vous permettront d'avoir un toit temporairement, le temps que la situation s'améliore…

Il existe différents types d'hébergement :

Maison d'accueil :
On y accueille en général des jeunes femmes enceintes ou pas, des femmes avec ou sans enfants et qui ont temporairement des difficultés d'ordre physique, psychologique ou sociale. En plus de l'hébergement, une des missions de la maison d'accueil consistera à faire une guidance psychosociale afin de les soutenir dans l'acquisition ou la restauration de leur autonomie.

Hébergement d'urgence :
Lieu où les personnes peuvent être hébergées en cas de situation d'urgence. Le centre offre également un espace d'écoute et d'apaisement, des pistes pour sortir de la situation de crise.

Famille d'accueil :
Il arrive qu'une famille se trouve confrontée à une situation difficile : conflit parent-enfant, crise conjugale, dépression, hospitalisation. Un éloignement temporaire du jeune ou de l'enfant peut être la meilleure solution à ce moment-là. Il pourra être hébergé dans une famille d'accueil, le temps que la famille puisse trouver une solution à ses difficultés…

Pouponnière :
C'est un service d'accueil spécialisé de la petite enfance de 0 à 3, 4 ans. Ce sont des enfants qui ne peuvent pas ou plus être pleinement pris en charge par leur famille. L'accueil se fait sur demande des parents, soit à la demande de mandants (Service d'Aide à la Jeunesse, Tribunal de la Jeunesse, CPAS*). La Pouponnière est un milieu sécurisant et stimulant pour l'enfant, un milieu qui visera à favoriser l'insertion sociale de l'enfant ou sa réinsertion dans le milieu familial. L'enfant y recevra les soins et le soutien dont il a besoin.

A savoir : L'hébergement se fait sur base de conditions spécifiques et pour une durée déterminée, renseignez-vous auprès du SAJ* / SPJ*.

Service d'aide à la jeunesse (SAJ*) :
Pour apporter l'aide aux jeunes en difficulté ou en danger et à leur famille, le décret du 4 mars 1991 a créé dans chaque arrondissement judiciaire (treize en Communauté française) un Service d'aide à la jeunesse (S.A.J)

- Le S.A.J a pour mission d'apporter une aide spécialisée aux personnes qui éprouvent des difficultés à remplir leur rôle de parents ainsi qu'aux jeunes en difficulté et aux enfants en danger.

- Le S.A.J intervient à la demande des

jeunes ou de leur famille. Il peut aussi intervenir parce que des inquiétudes lui ont été transmises par une personne extérieure à la famille, par un service, par une école ou par le Parquet du Procureur du Roi.

› Le Conseiller de l'Aide à la Jeunesse dirige le S.A.J et met en œuvre une aide volontaire conformément au décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse. Il recueille l'accord des parents et du jeune, s'il a 14 ans et plus, sur toute mesure qu'il propose.

› Le S.A.J est composé de travailleurs sociaux appelés « délégués » répartis en deux sections : une section de prévention générale et une section sociale chargée de l'évaluation de la situation des enfants et des jeunes en danger ou en difficulté ainsi que du suivi des mesures d'aide prises avec le conseiller.

Les services :

HÉBERGEMENT D'URGENCE :
Saint-Gilles

› CEMO ASBL - AMO* ET SERVICE JEUNESSE DU CPAS*

Hors Saint-Gilles

› ABAKA - IXELLES
› CENTRE D'ACCUEIL D'URGENCE « ARIANE » ASBL - FOREST
› SOS JEUNES

MAISONS D'ACCUEIL :
Hors Saint-Gilles

› CHANT D'OISEAU / VOGELZONG – WOLUWÉ SAINT PIERRE
› CHEVREFEUILLE
› HOME VICTOR DU PRÉ – 1000 BRUXELLES
› MAISON DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT – 1180 UCCLE
› MAISON RUE VERTE – SAINT-JOSSE
› RELAIS (LE)
› TALITA
› TROIS POMMIERS (LES)

Chapitre III.

Après

Questions & réponses

01 Le suivi médical postnatal de la maman	P. 48 › 49
02 Le suivi médical du bébé	P. 49
03 Le soutien à la parentalité	P. 50
04 Hébergements	P. 51 › 52
05 Lieux de garde	P. 52 › 53
06 Gardes d'enfants malades	P. 54
07 Socialisation du bébé	P. 54 › 55
08 Aides matérielles et financières	P. 56
09 Démarches administratives	P. 56 › 57
10 La maternité et l'adolescence	P. 58
11 Maltraitance	P. 58 › 59
12 L'adoption de mon enfant	P. 59 › 61
13 Handicap	P. 61 › 62
14 Accompagnement dans les démarches / Infos générales	P. 62 › 63
15 Droits de l'enfant	P. 63 › 65

01 Le suivi médical postnatal de la maman

J'ai accouché il y a quelques jours, quand dois-je retourner voir un gynécologue ? Quels soins après l'accouchement ? Quand est-ce que je dois reprendre la pilule ?

Si vous venez d'accoucher, après la sortie de l'hôpital, vous pouvez aller, après quelques semaines, voir votre gynécologue afin de vérifier que tout va bien.

Il existe également la kiné postnatale. Les séances commencent généralement après un mois, un mois et demi. Les séances de kiné vous permettent de rétablir la tonicité du périnée* après la grossesse et l'accouchement. Pendant la grossesse, le périnée* se relâche. La tonicité des muscles périnéaux influe sur la rétention des selles, des gaz et des urines. Une rééducation bien menée de ceux-ci, va donc prévenir et guérir les problèmes fréquents d'incontinence urinaire et de prolapsus*. L'intégrité et la qualité des muscles du périnée* ont également un rôle primordial dans la sexualité. Le ventre doit également faire l'objet d'attentions particulières. La rééducation postnatale est également utile pour retrouver un équilibre du bassin, une sangle abdominale correcte et un dos avec des muscles efficaces.

Pour ce qui est de la contraception*, vous pouvez reprendre la pilule vers la 3e semaine car une ovulation peut survenir dès la 4e semaine. Si vous allaitez, la pilule œstroprogestative* est contrindiquée pendant la durée de l'allaitement. Par contre, vous pouvez prendre une micro pilule (pilule microdosée contenant de la progestérone*). Celle-ci est autorisée dans les 10 jours qui suivent l'accouchement. Elle peut parfois entrainer une baisse de la lactation* et des saignements et, elle doit être prise à heure fixe.

Les services :

Saint-gilles

- CENTRE MÉDICAL BETHLÉEM
- CENTRE MÉDICAL CÉSAR DE PÆPE (FMSB)
- CENTRE MÉDICAL GALILÉE
- CENTRE MÉDICO SOCIAL DU PARVIS
- CENTRE MÉDICAL SPÉCIALISÉ DE SAINT-GILLES
- CLINIQUE ANTOINE DEPAGE
- ONE*- OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE
- MAISON MÉDICALE SANTÉ PLURIELLE
- PLANNING FAMILIAL DE SAINT-GILLES - FAMILLE HEUREUSE (LA)
- POLYCLINIQUE VERHÆGEN

Hors Saint-Gilles

- AQUARELLE ASBL – CHU SAINT PIERRE
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATION D'UCCLE
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE D'INFORMATION ET DE PLANNING DE WATERMAEL-BOITSFORT
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI
- CENTRE SÉVERINE- PLANNING FAMILIAL LAÏQUE DE BRUXELLES-OUEST
- CHIREC EDITH CAVELL
- C.H.U BRUGMANN / SITE VICTOR HORTA
- C.H.U SAINT PIERRE SITE CÉSAR DE PÆPE
- C.H.U SAINT PIERRE SITE PORTE DE HAL
- CITY PLANNING - CHU SAINT PIERRE
- CLINIQUES DE L'EUROPE / 2 ALICE
- CLINIQUES DE L'EUROPE / SITE SAINTE ELIZABETH
- CLINIQUE DE L'EUROPE / SITE SAINT MICHEL
- CLINIQUES UNIVERSITAIRES SAINT LUC
- COLLECTIF CONTRACEPTION
- HOPITAUX IRIS / SITE ETTERBEEK- IXELLES IRIS ZIEKENHUIZEN ZUID / IZZ SITE ETTERBEEK / ELSENE
- HOPITAUX IRIS BARON LAMBERT
- HOPITAUX IRIS SITE JOSEPH BRACOPS
- HOPITAUX IRIS MOLIÈRE LONGCHAMPS
- MAISON MÉDICALE MARCONI
- PLAN F-PROJET ISIS
- PLANNING FAMILIAL DE WOLUWÉ-ST-PIERRE
- PLANNING MAROLLES
- SAGES FEMMES
- LA CENTRALE DES ACCOUCHEUSES
- LA MAISON DE LA NAISSANCE (ASBL)

02 Le suivi médical du bébé

Après mon accouchement, où puis-je aller pour suivre l'état de santé de mon enfant ? Puis-je aller à l'ONE* si mon bébé est malade ? Quand dois-je faire le premier vaccin pour mon bébé ?

A la sortie de la maternité, vous avez le choix de suivre l'état de santé de votre bébé auprès de différents praticiens et services. En effet, vous pouvez vous rendre chez un médecin généraliste, un pédiatre ou encore dans un centre ONE* dans votre quartier. Il est à noter que l'ONE* fait essentiellement un travail préventif, donc si votre bébé est malade, vous devez aller voir votre pédiatre ou un généraliste.

Lors des visites à l'ONE*, il sera question de s'assurer que le développement global de votre enfant se déroule de manière harmonieuse. Outre l'examen médical préventif, se feront aussi la vaccination et le dépistage de certains troubles, tels que l'ouïe, la vue…etc. Le premier vaccin se fait dès l'âge de 2 mois et la suite du calendrier des vaccins vous sera communiqué à chaque visite.

Les services :

Saint-gilles

- CENTRALE DE SOINS A DOMICILE- CASG SERVICE DE GARDE D'ENFANTS
- CENTRE MÉDICAL CÉSAR DE PÆPE (FMSB)
- CENTRE MÉDICAL SPÉCIALISÉ DE SAINT-GILLES
- ONE*- OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE
- POLYCLINIQUE VERHÆGEN
- SERVICE SOCIAL JUIF

Hors Saint-Gilles

- AQUARELLE ASBL – CHU SAINT PIERRE
- CHIREC EDITH CAVELL
- CHU SAINT PIERRE SITE CÉSAR DE PÆPE
- CHU SAINT PIERRE SITE PORTE DE HAL
- CLINIQUES DE L'EUROPE / 2 ALICE
- CLINIQUES DE L'EUROPE / SITE SAINTE ELIZABETH
- CLINIQUE DE L'EUROPE / SITE SAINT MICHEL
- CLINIQUES UNIVERSITAIRES SAINT LUC

Sages femmes

- LA CENTRALE DES ACCOUCHEUSES
- LA MAISON DE LA NAISSANCE (ASBL)

03 Le soutien à la parentalité

J'ai besoin de partager mon expérience de jeune parent avec d'autres parents, où puis-je me rendre ? J'ai besoin de soutien dans ma fonction de parent qui peut m'aider ?
Où puis-je trouver un espace pour m'aider et travailler ma relation à mon enfant ?
Où puis-je trouver un lieu pour partager mon expérience de parent avec d'autres parents et que mon enfant rencontre d'autres enfants de son âge ?
Y-a-t-il un lieu où je peux me rendre avec mon bébé pour parler de mon nouveau rôle de parent ?
Savez-vous qu'il existe des structures où un soutien à la parentalité est proposé soit de manière collective, soit de manière individuelle.
Dans les espaces collectifs, vous pourrez rencontrer d'autres parents qui vivent la même expérience que vous. Dans un espace de soutien individuel, le travail se fera soit avec vous, soit avec vous et votre enfant. Dans les deux espaces, une écoute, un temps de parole et de réflexion sont mis en place afin de vous permettre d'y déposer vos questions, vos peurs, vos expériences et de partager tout cela avec d'autres parents qui vivent la même situation.

Les services :

Saint-gilles

- CEMO ASBL-AMO* ET SERVICE JEUNESSE DU CPAS*
- ESPACE PARENTALITÉ ASSOCIATION FRANÇOISE DOLTO ASBL
- GAZOUILLIS
- LICE (LA)
- ONE*- OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE
- MAISON DES ENFANTS DE SAINT GILLES
- MAISON DE LA FAMILLE
- PLANNING FAMILIAL DE SAINT-GILLES - FAMILLE HEUREUSE (LA)

Hors Saint-Gilles

- AQUARELLE ASBL – CHU SAINT PIERRE
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATION D'UCCLE
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE D'INFORMATION ET DE PLANNING DE WATERMAEL-BOITSFORT
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI
- CENTRE SÉVERINE - PLANNING FAMILIAL LAÏQUE DE BRUXELLES-OUEST
- CHIREC EDITH CAVELL
- CITY PLANNING - CHU SAINT PIERRE
- COLLECTIF CONTRACEPTION
- NASCI
- PLAN F-PROJET ISIS
- PLANNING FAMILIAL DE WOLUWÉ-ST-PIERRE
- PLANNING MAROLLES
- SAGES FEMMES
- LA CENTRALE DES ACCOUCHEUSES
- LA MAISON DE LA NAISSANCE (ASBL)
- TELS QUELS ASBL

04 Hébergements

Je n'ai pas d'endroit où loger, qui peut m'aider ? Cela se passe mal avec mes parents, je ne peux plus loger chez eux, où puis-je aller avec mon bébé en attendant de stabiliser ma situation ? Vers quelles structures puis-je me diriger ? Je ne peux pas m'occuper de mon enfant pour le moment puis-je le placer temporairement ?

Il existe différents types d'hébergement :

Maison d'accueil :
On y accueille en général des jeunes femmes enceintes ou pas, des femmes avec ou sans enfants et qui peuvent temporairement avoir des difficultés d'ordre physique, psychologique ou sociale. En plus de l'hébergement, une des missions de la maison d'accueil consistera à faire une guidance psychosociale afin de les soutenir dans l'acquisition ou la restauration de leur autonomie.

Hébergement d'urgence :
Lieu où les personnes peuvent être hébergées en cas de situation d'urgence. Le centre offre également un espace d'écoute et d'apaisement, des pistes pour sortir de la situation de crise.

Famille d'accueil :
Il arrive qu'une famille se trouve confrontée à une situation difficile : conflit parent-enfant, crise conjugale, dépression, hospitalisation. Un éloignement temporaire de l'enfant peut être la meilleure solution à ce moment-là. Il pourra être hébergé dans une famille d'accueil, le temps que la famille puisse trouver une solution à ses difficultés…

Pouponnière :
C'est un service d'accueil spécialisé de la petite enfance de 0 à 4 ans. Ce sont des enfants qui ne peuvent pas ou plus être pleinement pris en charge par leur famille. L'accueil se fait sur demande des parents, soit à la demande de mandants (Service d'Aide à la Jeunesse, Tribunal de la Jeunesse, CPAS*). La Pouponnière est un milieu sécurisant et stimulant pour l'enfant, un milieu qui visera à favoriser l'insertion sociale de l'enfant ou sa réinsertion dans le milieu familial de vie. L'enfant y recevra les soins et le soutien dont il a besoin.

A savoir : L'hébergement se fait sur base de conditions spécifiques, et pour une durée déterminée, renseignez-vous auprès du SAJ* / SPJ*.

Service d'aide à la jeunesse (SAJ*) :
Pour apporter l'aide aux jeunes en difficulté ou en danger et à leur famille, le Décret du 4 mars 1991 a créé dans chaque arrondissement judiciaire (treize en Communauté française) un Service de l'aide à la jeunesse (S.A.J)

- Le S.A.J a pour mission d'apporter une aide spécialisée aux personnes qui éprouvent des difficultés à remplir leur rôle de parents ainsi qu'aux jeunes en difficulté et aux enfants en danger.
- Le S.A.J intervient à la demande des jeunes ou de leur famille. Il peut aussi intervenir parce que des inquiétudes lui ont été transmises par une personne extérieure à la famille, par un service, par une école ou par le Parquet du Procureur du Roi.
- Le Conseiller de l'Aide à la Jeunesse dirige le S.A.J et met en œuvre une aide volontaire conformément au

décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse. Il recueille l'accord des parents et du jeune, s'il a 14 ans et plus, sur toute mesure qu'il propose.

› Le S.A.J est composé de travailleurs sociaux appelés « délégués » répartis en deux sections : une section de prévention générale et une section sociale chargée de l'évaluation de la situation des enfants et des jeunes en danger ou en difficulté ainsi que du suivi des mesures d'aide prises avec le Conseiller.

Les services :

HÉBERGEMENT D'URGENCE :
Saint-gilles

› CEMO ASBL-AMO* ET SERVICE JEUNESSE DU CPAS* (POUR UN ACCOMPAGNEMENT)

Hors Saint-Gilles

› ABAKA
› CENTRE D'ACCUEIL D'URGENCE « ARIANE » ASBL
› SOS JEUNES

MAISONS D'ACCUEIL :
Saint-gilles

› ILOT (L')

Hors Saint-Gilles

› ARIANE
› CHANT D'OISEAU / VOGELZONG
› CHEVREFEUILLE
› HOME VICTOR DU PRÉ
› LES TROIS POMMIERS
› MAISON DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT
› MAISON RUE VERTE
› LE RELAIS
› TALITA

FAMILLE D'ACCUEIL

SAJ* – SERVICE D'AIDE A LA JEUNESSE

POUPONNIÈRE :

› POUPONNIERE : LA FLECHE « MAISON D'ENFANTS MARIE HENRIETTE »
› POUPONNIERE : CERFS-VOLANTS

05 Lieux de garde

Quand dois-je commencer à chercher une crèche ?

La recherche d'informations sur les milieux d'accueil commencera dès le début de la grossesse. Généralement, c'est à partir du 4ème mois de grossesse que vous pourrez introduire une demande d'inscription auprès du milieu d'accueil que vous avez choisi. Quelle que soit la réponse (positive ou négative), confirmez votre demande d'inscription dans les délais, qui sont variables d'une commune à une autre.
Après la naissance de votre enfant, confirmez celle-ci auprès du milieu d'accueil choisi.

Quels sont les différents types de milieu d'accueil ?

Il y a différents types d'accueil :

Accueil en collectivité :

› Crèche (0 / 3 ans)
› Maison communale d'accueil et d'enfance (0 / 6 ans),
› Crèche parentale (0 / 3ans)
› Maison d'enfants (0 / 6 ans)
› Autres milieux d'accueil (0 / 6 ans) (halte de garderie,…)

Accueil de type familial :

› Accueillante et co-accueillante conventionné(e) avec un service (0 / 6 ans)
› Accueillante ou co-accueillant(e) autonome (0 / 6 ans)

Quel est le prix pour mettre son bébé en milieu d'accueil ?

En fonction du statut des milieux d'accueil (autorisé, subventionné, agréé), cela peut varier. Soit c'est un prix fixé librement par le milieu d'accueil (voir le règlement d'ordre intérieur) soit le prix est proportionnel au revenu mensuel net du ménage. Il est essentiel de vous renseigner quand vous prenez contact avec ceux-ci.

A titre indicatif, le prix mensuel peut varier entre 50 et 600 € par mois pour un temps plein. Allez sur le site www.one.be pour obtenir la liste des barèmes ONE* pour l'année en cours. Il est essentiel de vous renseigner quand vous prenez contact avec ceux-ci.

Les services :

ONE* - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

L'Office de la Naissance et de l'Enfance est l'organisme de référence en Communauté française de Belgique pour toutes les questions relatives à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à la protection de la mère et de l'enfant, à l'accompagnement médico-social de la (future) mère et de l'enfant, à l'accueil de l'enfant en dehors de son milieu familial et au soutien à la parentalité. Pour trouver un lieu de garde agréé par l'ONE*, vous pouvez consulter le site : www.one.be
Pour une demande d'inscription en crèche communale, il est important de se rendre à la permanence du service des crèches

CRÈCHES ET PETITE ENFANCE

Saint-gilles

CRÈCHES COMMUNALES :
Les crèches communales sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h à 18h. Elles accueillent les enfants de 0 à 3 ans.

› BAMBINS DU COIN (LES)
› BAMBINS DU WEEK-END (LES)
› BENGALIS (LES)
› DIABLOTINS (LES)
› CRÈCHE JOURDAN
› LE 143 - MINI-CRÈCHE
› « 1, 2, 3, MES PETITS PAS »
› COPAINS / COPINES
› LUTINS (LES)
› CRÈCHE RACHEL KEMP – NITZANIM - LES BOURGEONS
› TOUFOU

CRÈCHES PRIVÉES : Kind en Gezin*

› AU CLAIR DE LA LUNE
› AUX PETITS ENFANTS DU CŒUR
› KIEKEBŒ
› MAISON DE MICKEY (LA)
› PETITS FILOUS (LES)
› PIMPRENELLE
› TOM ET JERRY
› ZIGOMAR TINTAMAR

HALTES DE GARDERIE :

› JARDINS DE MAUD (LES)
› KETJE - CRÈCHE PARENTALE
› LILY
› MAISON DE LA FAMILLE

Hors Saint-Gilles

› CRÈCHE CRESCENDO ASBL
› LA PORTE VERTE ASBL - SNIJBOONTJE

06 Gardes d'enfants malades

Mon enfant est malade, est ce qu'on peut me le garder ? Quel type de service je peux contacter ?

Il existe dans différentes communes des services de garde d'enfants malades, qui permettent aux parents travailleurs de faire garder à domicile leur enfant malade. Ce service consiste en une aide d'urgence, voire un dépannage, permettant aux parents d'honorer leurs engagements professionnels quand leur enfant (0-12 ans) est malade et qu'il doit rester à la maison. Les tâches de la Garde Enfant Malade consistent à préparer et donner le repas à l'enfant, à veiller à la prise correcte des médicaments, à respecter le rythme personnel de l'enfant, veiller à l'hygiène de l'enfant, à le distraire. Sur demande du parent et sur la base d'un certificat médical, une personne de confiance, qualifiée, vient au domicile des parents pour s'occuper de l'enfant malade pendant que ceux-ci travaillent.

Le prix dépendra des revenus des parents. Renseignez-vous auprès des services concernés pour plus d'informations.

Les services :

Saint-gilles

- FEDERATION DES CENTRALE DE SERVICE A DOMICILE
- MUTUALITÉ CHRÉTIENNE DE SAINT-GILLES
- SERVICE PETITE ENFANCE- COMMUNE DE SAINT-GILLES

Hors Saint-Gilles

- LES LIBELLULES (SERVICE DE GARDE D'ENFANTS MALADES À DOMICILE DE LA MUTUALITÉ SAINT-MICHEL)
- MUTUALITÉ LIBÉRALE DU BRABANT
- SERVICE DE GARDE D'ENFANTS MALADES DES MUTUALITÉS NEUTRES ET SOCIALISTES
- SOS MUT

07 Socialisation du bébé

Mon bébé joue souvent tout seul, j'ai envie qu'il rencontre d'autres enfants ? A quel âge mon bébé dira son premier mot ? A quel âge pourra t-il ramper, se mettre debout, ou encore marcher ?

Différents lieux de rencontre sont mis en place afin de vous permettre en tant que parent de vous réserver un moment pour souffler et de permettre également à vos enfants de rencontrer et jouer avec d'autres enfants, découvrir des activités d'éveil. Ces lieux de rencontre sont aussi l'occasion pour vous d'échanger dans un cadre convivial avec les autres parents les joies, les doutes, les questions et vos expériences.

D'autres lieux vous permettent d'avoir un moment privilégié avec votre enfant, à travers des jeux ludiques. Ces moments sont favorables au développement du lien qui vous unit, et de créer une relation parent-enfant agréable.

Afin de vous permettre d'avoir un aperçu des étapes de développement de votre bébé, voici quelques repères des différents stades du développement de l'enfant de 0 à 2 ans et demi.

Remarque :

Ces repères sont à considérer à titre indicatif et ne constituent pas des étapes «rigides». N'hésitez à poser vos questions à votre pédiatre ou lors des visites à l'ONE*.

Entre 0 et 4 mois :

A ce stade l'enfant maîtrise les muscles de sa nuque. Il pourra tenir quelques minutes un objet placé dans sa main et quelques semaines plus tard, l'enfant peut maintenir sa tête lorsqu'il est en position assise, il regarde avec intérêt ce qui se passe autour de lui. L'enfant peut joindre les mains, jouer avec un objet placé dans sa main et le secouer.

Entre 5 mois et un an :

Il peut se maintenir debout avec appui !
Il peut prendre volontairement les objets et les porter à sa bouche. Aussi, les faire passer d'une main à une autre. Il prononce des sons 'gueu, gueu', sourit à son image dans un miroir. Plus tard, il peut tenir son biberon, lâche un objet quand on lui en présente un autre. Ensuite, il peut manger seul un biscuit, et prononcer des syllabes : be, ba, da.
Lors de la première année, le jeu est principalement un apprentissage au cours duquel l'enfant répète par plaisir une opération qu'il a expérimentée (secouer un hochet, balancer un objet…)

12 - 18 mois :

› Début de la marche

Il marche tenu par une seule main, puis apprend à marcher seul (en écartant les jambes, en faisant des pas inégaux)
Par la suite, il commencera à contrôler les «pipi-caca» : réclame son pot, signale que sa culotte est mouillée. Il se déplace en tirant un jouet ou en portant une poupée ; s'assied seul sur une chaise ; commence à sauter sur les deux pieds.

› Langage

- Vers 12 mois : dit 2 ou 3 mots simples (papa, maman), connaît le sens de nombreux mots.
- Vers 18 mois : Il est capable de comprendre des ordres simples (donne, pose…).

› Jeux

Jeux de constructions (blocs simples)
- Vers 18 mois : apparition du jeu imaginaire : jeu avec la poupée, il la fait pleurer, marcher, dormir, il fait comme s'il s'agissait d'un vrai bébé.

2 ans - 2 ans 1 / 2

› Langage

Demande à boire, à manger, à aller sur le pot, utilise 'je, moi, tu', fait des phrases de 2 ou 3 mots, parle sans arrêt.

› Jeux

Encastrement des blocs simples ; habille une poupée. Il parle à sa poupée en faisant semblant de lui donner à manger, de lui donner un bain dans une eau imaginaire, en faisant comme si elle était trop chaude. A ce stade, il connait son nom, et aide à ranger les jouets.

Les services :

Saint-gilles

- BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE SAINT-GILLES – MERCREDIS DES BÉBÉS
- CEMO ASBL-AMO* ET SERVICE JEUNESSE DU CPAS*
- GAZOUILLIS (LE)
- MAISON DE LA FAMILLE
- LIGUE DES BÉBÉS - LIGUE DES BÉBÉS ETTERBEEK
- LILY
- MAISON DES ENFANTS DE SAINT-GILLES

08 Aides matérielles et financières

J'ai des difficultés financières pour me procurer des langes, de la nourriture pour mon enfant, où puis-je me rendre ? J'ai besoin d'une aide financière pour répondre aux besoins de mon enfant, quel service peut m'aider ?

Vous pouvez vous procurer des vivres, des produits pour votre bébé (langes, alimentation,… etc.) dans la centrale de votre commune sur base notamment d'un réquisitoire délivré par le CPAS*. Vous êtes mineur et vous êtes enceinte, vous pouvez vous adresser au CPAS* de votre commune pour y introduire une demande d'aide financière. Celle-ci vous sera octroyée si vous êtes dans les conditions déterminées par la loi. Pour plus d'informations, adressez-vous au CPAS* de votre commune.

Les services :

Saint-gilles

- AMIS DE LA CENTRALE D'ACHATS PETITE ENFANCE
- CEMO ASBL-AMO* ET CPAS*
- ENTRAIDE DE SAINT-GILLES (L')
- NASCI
- MUTUALITÉ CHRÉTIENNE
- MUTUALITÉ LIBÉRALE DU BRABANT
- MUTUALITÉ NEUTRE
- MUTUALITÉ SOCIALISTE
- PARTENA MUT – MUTUALITÉ LIBRE
- PETITS RIENS (LES)
- LA PORTE VERTE ASBL - SNIJBOONTJE

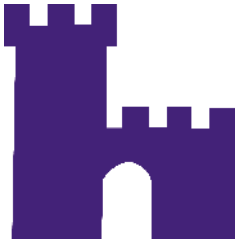

09 Démarches administratives

Plusieurs services sont à votre disposition au sein de votre commune et peuvent vous accompagner et vous soutenir dans vos démarches administratives.

Qu'est-ce qu'une reconnaissance ?

La reconnaissance est une déclaration par laquelle une personne fait savoir qu'un lien de paternité ou de maternité existe entre elle et l'enfant en question.
La reconnaissance est soumise au droit de l'État dont le parent en procédure de reconnaissance a la nationalité au moment de la reconnaissance.
Selon le droit belge, si les parents ne sont pas mariés, le père peut reconnaître l'enfant avec l'autorisation de la mère.
Quand l'enfant a atteint l'âge de 12 ans, la mère comme l'enfant doivent donner leur autorisation.
Si le père veut reconnaître un enfant majeur ou un mineur émancipé, l'accord de l'enfant suffit.

Procédure :

Pour une reconnaissance, les deux parents doivent faire rédiger ensemble un acte authentique à la maison communale. Vous aurez tous les deux besoin de votre carte d'identité, ainsi qu'un extrait ou une copie de vos actes de naissance. Vous pouvez vous rendre à la maison communale de votre résidence ou celle de la commune où vous accoucherez ou avez accouché.
Si vous ne reconnaissez pas l'enfant dans la commune de sa naissance, vous devez vous munir lors de la déclaration de naissance d'une copie de l'acte de reconnaissance. Cela ne peut évidemment se faire que lorsque l'enfant a été reconnu avant la naissance.
La procédure peut varier en fonction de la commune. Mieux vaut d'abord vous renseigner auprès du service de l'État civil de la commune où vous souhaitez faire reconnaître l'enfant.
Il est aussi possible de reconnaître l'enfant par acte notarié. Pour plus d'informations à ce sujet, mieux vaut consulter un notaire.
Si le père est marié à une autre partenaire que la mère ou si la mère est mariée à un autre partenaire que le père, l'époux ou l'épouse doit alors être informé de la reconnaissance.

Quand puis-je reconnaître un enfant ?

Vous pouvez reconnaître un enfant :

- avant la naissance, à partir du sixième mois de grossesse avec une attestation de la date d'accouchement présumée. Le gynécologue peut fournir cette attestation.
- lors de la déclaration de naissance
- après la naissance, sans limite de temps

La reconnaissance de l'enfant par le père avant la naissance présente quelques avantages :

- Le père peut demander l'allocation de naissance via son employeur.
- L'enfant reçoit automatiquement le nom de famille du père.

Si la reconnaissance a lieu en même temps que la déclaration de naissance, l'enfant reçoit aussi directement le nom du père. Si la reconnaissance a lieu après la déclaration de naissance, vous pouvez décider dans l'année de donner le nom du père à l'enfant.

Où, quand est ce que la prime de naissance peut-elle être demandée ? Et par qui ?

C'est le papa de l'enfant qui demande l'allocation de naissance. Si le papa n'est pas travailleur salarié (ou chômeur, en incapacité de travail ou pensionné), c'est la mère qui la demande.
Lorsque le père et la mère ne sont ni travailleurs salariés ni travailleurs indépendants, un autre membre du ménage de l'enfant peut demander l'allocation de naissance. Il peut s'agir d'un des grands-parents, d'un oncle ou d'une tante de l'enfant qui fait partie du ménage. S'il s'agit d'un frère ou d'une sœur de l'enfant, il ne doit pas nécessairement faire partie du ménage. L'allocation de naissance est payée à la mère.

Comment faire pour ouvrir le droit à l'allocation familiale ? Mon enfant a t-il droit à une allocation familiale ?

Il existe toute une série de règles en matière d'allocations familiales*, compte tenu de votre situation familiale spécifique.
N'hésitez donc pas à vous rendre dans les bureaux de l'O.N.A.F.T.S ou rendez vous sur leur site internet pour plus d'informations.

Les services :

Saint-gilles

- ADMINISTRATION COMMUNALE - ÉTAT CIVIL
- MUTUELLE
- MUTUALITÉ CHRÉTIENNE
- MUTUALITÉ LIBÉRALE DU BRABANT
- MUTUALITÉ NEUTRE
- MUTUALITÉ SOCIALISTE
- PARTENA MUT – MUTUALITÉ
- OFFICE NATIONAL D'ALLOCATIONS FAMILIALES* POUR TRAVAILLEURS SALARIÉS (ONAFTS)

10 La maternité et l'adolescence

Je viens d'accoucher, je dois reprendre l'école et je n'ai personne pour garder mon bébé, que faire ? Suis-je obligée de retourner à l'école juste après mon accouchement ? Y a-t-il des régimes d'enseignement particuliers pour les jeunes mamans ?
Avant toute chose, il faut savoir que si vous êtes mineure, vous êtes dans l'obligation scolaire et que si vous avez plus de 30 demi-journées d'absence injustifiées, vous êtes dès lors élève libre*. Pour vous permettre de retourner à l'école et suivre les cours de manière régulière, il existe tout un réseau de services d'accueil (crèches, halte garderies, crèches parentales...) où vous pouvez laisser votre enfant pendant le temps des cours. Pour cela, vous devez commencer votre recherche d'informations sur les milieux d'accueil dès le début de la grossesse. A partir du 4ème mois de grossesse, vous pouvez introduire une demande d'inscription auprès du milieu d'accueil que vous avez choisi. Vous trouverez plus d'informations dans le chapitre II / n°12 et dans le chapitre III / n°5.

Les services :

Saint-gilles

› CENTRES PMS :IMPORTANT DE S'ADRESSER AU PMS DU RÉSEAU (LIBRE, COMMUNAL, COMMUNAUTÉ FRANÇAISE) DANS LEQUEL VOUS ÊTES INSCRIT.
› LES AMO* :CEMO ASBL-AMO* ET SERVICE JEUNESSE DU CPAS*
› ITINERAIRES AMO* ASBL
› PLANNING FAMILIAL DE SAINT-GILLES - FAMILLE HEUREUSE (LA)

Hors Saint-Gilles

› AIMER JEUNES
› CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATION D'UCCLE
› CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI
› PLAN F-PROJET ISIS
› PLANNING FAMILIAL DE WOLUWÉ-ST-PIERRE
› PLANNING MAROLLES

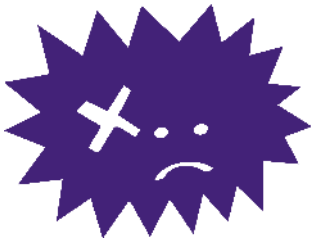

11 Maltraitance

Je ne sais pas comment répondre aux cris de mon bébé, je m'emporte très vite aux pleurs et cris de mon bébé. Qui peut m'aider ? Je pense que je réagis mal à ses pleurs et à ses cris, j'ai besoin d'en parler, je veux le protéger…qui peut m'aider ?
Si vous ou votre entourage avez du mal à supporter les pleurs et les cris de votre bébé, si vous avez peur de ne pas y répondre de la manière adéquate, ou si vous avez peur de mal réagir ou d'en arriver à de la violence physique : il existe des services qui peuvent vous écouter, vous aider et vous soutenir à mieux réagir lors de moments difficiles.

On entend parfois parler de maltraitance envers les enfants, mais de quoi s'agit-il?
Il existe différentes formes :

La négligence :

Le terme de négligence décrit le fait que les enfants qui doivent être nourris, qui ont besoin de soins, d'hygiène, de surveillance et de protection de la part des adultes ne reçoivent pas ou pas suffisamment les soins indispensables à leur survie et à leur bien être qui en sont alors compromis ou gravement atteints.
Dans les cas graves, la négligence des enfants en bas âge peut entrainer la mort par sous-alimentation ou par infections. Il faut s'attendre aussi à de graves retards dans le développement psychique.

Les mauvais traitements psychiques :

Les mauvais traitements psychiques désignent des actes et attitudes répétés qui terrorisent l'enfant, l'humilient, l'offensent, le surmènent et lui donnent l'impression d'être rejeté, d'être sans valeur. Les mauvais traitements psychiques peuvent notamment causer de graves troubles de la croissance et du développement.

Les mauvais traitements sexuels :

Le terme « mauvais traitements sexuels » désigne l'abus d'enfants et d'adolescents dépendants qui n'ont pas atteint leur maturité et qui sont incapables de consentir de façon responsable à des invitations d'ordre sexuel dont ils ne comprennent pas la portée. L'adulte abuse de son pouvoir et de son autorité au détriment de l'enfant.
Il s'agit d'actes tels que la mise à nu ou l'attouchement des organes génitaux, la pénétration vaginale, anale ou orale, la pornographie, l'incitation à la prostitution, etc…

Les mauvais traitements physiques :

Par mauvais traitements physiques, on entend des actes de violence tels que les coups, les heurts, les secousses, les brûlures, les empoisonnements, etc. Les mauvais traitements physiques peuvent causer des dommages physiques et psychiques.

Les services :

› A.Z-V.U.B VERTROUWENSCENTRUM (KINDERMISHANDELING)
› ÉQUIPE SOS ENFANTS SAINT LUC
› ÉQUIPE SOS ENFANTS U.L.B ASBL
› SERVICE JEUNESSE DE LA POLICE - ZONE MIDI

12 L'adoption de mon enfant

FAIRE ADOPTER MON BÉBÉ

Faire adopter mon bébé, comment faire ?
Il existe des services qui peuvent vous accompagner et réfléchir à la question de l'adoption du bébé à venir. Vous rencontrerez de ce fait un travailleur psychosocial. (Voir la liste des services)
Si vous vous décidez pour faire adopter votre enfant, sachez que votre consentement à l'adoption ne pourra pas être reçu avant qu'il ait deux mois, c'est la loi.
Il vivra ces deux mois en pouponnière, où des professionnels veilleront sur lui avec beaucoup d'attention. Des puéricultrices expérimentées assureront sa qualité de vie jusqu'à son départ chez ses parents adoptants.
Une fois votre consentement signé officiellement, la procédure d'adoption est lancée et l'enfant peut vivre dans son nouveau foyer.
Le service d'adoption reste présent auprès des parents adoptants jusqu'à la fin de la procédure, soit environ une année.
En demandant l'adoption, vous vous engagez à ne contacter la famille adoptive d'aucune manière. Par contre, vous serez toujours le / la bienvenu(e) dans le service d'adoption si vous désirez en parler. Il en

est de même pour les adoptants et les adoptés. L'adoption est un changement de filiation, complet et définitif, qui prend effet par un jugement et se clôture par l'inscription à l'état civil du nouveau nom de l'enfant.

Que dit la loi à ce propos ?
Le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption régit l'adoption en Belgique.

- L'information préalable des parents d'origine de l'enfant né ou à naître est assurée par un organisme d'adoption agréé pour l'adoption interne*.
- L'organisme d'adoption veille à les informer quant aux alternatives à l'adoption, aux effets juridiques de l'adoption et aux implications psychologiques de celle-ci.
- Il peut également les orienter vers des services d'aide spécialisée.
- Lorsque les parents d'origine de l'enfant né ou à naître confirment leur intention de confier l'enfant en adoption, ils mandatent à cet effet par écrit l'organisme d'adoption.
- Il leur apporte une assistance dans l'accomplissement des démarches légales et administratives relatives à l'adoption de l'enfant et un soutien psychologique tout au long de la procédure d'adoption.
- Il reste à leur disposition après le prononcé de l'adoption.

ADOPTER UN ENFANT

J'aimerais et / ou nous aimerions adopter un enfant
Il existe différents types d'adoption.
Vous pouvez :
- opter pour une adoption interne*ou internationale*.
- adopter un enfant mineur ou une personne majeure.
- faire appel à un service d'adoption reconnu ou bénéficier de l'encadrement de la Communauté compétente.
- opter pour une adoption autonome.
  Ce type d'adoption n'est possible qu'en Flandre. En Communauté Française, l'adoption autonome est interdite. Dans le cas de l'adoption autonome, c'est l'adoptant qui établit les contacts en vue de l'adoption. Il ne fait pas appel à un service d'adoption reconnu, mais l'encadrement et le contrôle de l'adoption passent par Kind&Gezin, le pendant flamand de l'ONE*.
- adopter les enfants de votre partenaire.

Les règles, les procédures et les frais varient en fonction du type d'adoption retenu. Si vous souhaitez adopter, prenez tout d'abord contact avec une des autorités centrales communautaires, en fonction de votre lieu de résidence.
Une adoption est toujours encadrée par la Communauté ou par un des organismes d'adoption reconnus.

Quelle procédure ?
En fonction du type d'adoption, les procédures vont varier.
Au niveau de l'adoption interne* par exemple, il y a différentes étapes :
- la préparation
- éventuellement une enquête sociale
- l'apparentement
- le jugement d'adoption
- le suivi post-adoptif
- …

Il y a de légères différences de procédure entre la Communauté française et la Communauté flamande.

Combien de temps dure une procédure d'adoption ?
La concrétisation d'un projet d'adoption nécessite un certain temps, qu'il appartiendra aux candidats adoptants de gérer au mieux, avec l'aide des différents professionnels qui interviendront au cours du processus adoptif.
Certains délais ont été fixés par la loi fédérale ou le décret communautaire.
Quelques exemples :
- la préparation se déroule sur une période de 4 mois ;
- l'enquête sociale doit être réalisée dans les 2 mois suivant le jugement qui l'ordonne ;
- le juge de la jeunesse rend son jugement d'aptitude dans les 45 jours de la réception du rapport d'enquête sociale.

Malgré ces délais fixés par le législateur, il est difficile - voire impossible - de préciser la durée d'un projet d'adoption.

Services pour parents voulant adopter :
- AUTORITÉ CENTRALE COMMUNAUTAIRE (ACC)
- ONE* - ADOPTION
- SERVICE D'ADOPTION THÉRÈSE WANTE

Lien internet :
www.belgium.be/fr/famille/enfants/adoption

Adoption et placement : Pour diverses raisons je ne peux pas garder mon enfant et souhaite le faire adopter, comment cela se passe, où dois-je me rendre ?
Sachez qu'en plus de l'adoption qui est une démarche de renonciation définitive aux droits parentaux, il y a la possibilité de placement provisoire. En effet, si pour une raison ou une autre vous ne pouvez pas garder votre enfant, vous pouvez recourir à une demande de placement temporaire dans des structures comme les services d'hébergement d'urgence, pouponnière ou encore les familles d'accueil.

Services pour parents voulant faire adopter :
- EMMANUEL ADOPTION
- ONE* - ADOPTION
- SERVICE D'ADOPTION THÉRÈSE WANTE

Le SAJ peut également vous aider et vous soutenir dans ces démarches, ainsi que pour envisager un placement provisoire.

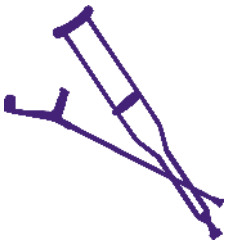

13 Handicap

Mon enfant est né avec un handicap, qui peut m'aider ? Existe-il des structures pour me soutenir pendant quelques heures, ou pendant quelques jours ? Quelles sont les possibilités ? Existe-il des structures pour faire des activités avec mon enfant qui présente un handicap ?
Il existe différents services sur votre commune, mais aussi sur Bruxelles qui peuvent vous aider à mieux comprendre l'handicap de votre enfant, à mieux y répondre, à vous soutenir dans votre fonction de parent d'enfant handicapé, vous orienter, vous accompagner dans les différentes démarches de recherche de structure d'accueil et d'hébergement pour votre enfant. Mais il existe aussi des structures qui proposent des espaces de loisirs et de créativité pour vous et votre enfant.

CENTRE D'EXPRESSION ET DE CRÉATIVITÉ :
- AP ATELIERS POPULAIRES ASBL (LES) C.E.C
- YOUPLABOUM ASBL

CENTRES D'ORIENTATION SPÉCIALISÉE :
- C.H.S : CENTRE POUR HANDICAPÉS SENSORIELS ASBL
- COMPRENDRE ET PARLER

CENTRE DE JOUR ET / OU D'HÉBERGEMENT :
- CENTRE ARNAUD FRAITEUR
- CENTRE ET ÉCOLE LA FAMILLE ASBL
- C.J.E.S LA CLAIRIÈRE ASBL - CENTRE DE JOUR

- I.R.S.A ASBL CENTRE DE SERVICES
- IRAHM - INSTITUT ROYAL D'ACCUEIL POUR L'HANDICAP MOTEUR ASBL

CRÈCHES OU GARDES POUR ENFANTS HANDICAPÉS :

- AP3
- CENTRE ARNAUD FRAITEUR
- CENTRE ET ÉCOLE LA FAMILLE ASBL
- CRÈCHE CRESCENDO ASBL
- CRÈCHE LE PETIT PRINCE- IRSA ASBL
- IRAHM- CRÈCHE « LE COFFRE À BÉBÉS » IRAHM ASBL
- LES LIBELLULES

LOISIRS :

- AP3 (LA MAISON DE L'AP3) ASSOCIATION DES PARENTS ET DE PROFESSIONNELS AUTOUR DE LA PERSONNE POLYHANDICAPÉE ASBL
- BATACLAN ASBL
- LU A.P.E - LUDOTHÈQUE ADAPTÉE POUR ENFANTS ET ADULTES ATTEINT D'UN HANDICAP ASBL
- OASIS (L') IRSA ASBL

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT :

- AP3 (LA MAISON DE L'AP3) ASSOCIATION DES PARENTS ET DE PROFESSIONNELS AUTOUR DE LA PERSONNE POLYHANDICAPÉE ASBL
- BATACLAN ASBL
- ETOILE POLAIRE (L')
- FAMISOL ASBL - FAMILLES SOLIDAIRES
- RÉCI-BRUXELLES ASBL
- S.A.P.H A M - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉS MENTALES ASBL
- TRIANGLE - BRUXELLES IRSA ASBL

14 Accompagnement dans les démarches / Infos générales

J'aimerais discuter avec quelqu'un, de façon anonyme, de la sexualité, des relations amoureuses, de la grossesse. A quel service puis-je m'adresser ?

Vous pouvez vous adresser au centre de planning familial, aux services jeunesse tels que des maisons de jeunes ou des AMO* (aide en milieu ouvert), ou auprès du service social de votre quartier. Sachez que tous les travailleurs sont tenus au secret professionnel : vous pouvez y parler sans tabous, ni jugements…Toutes les questions qui vous traversent l'esprit, vos inquiétudes ou galères peuvent y être discutées…

Les services :

Saint-Gilles

PLANNING FAMILIAL :

- PLANNING FAMILIAL DE SAINT-GILLES - FAMILLE HEUREUSE (LA)

AMO* – AIDE EN MILIEU OUVERT

- CEMO ASBL-AMO* ET SERVICE JEUNESSE DU CPAS*
- ITINERAIRES – AMO*

MAISONS DE JEUNES :

- BAZAR (LE)- MAISON DE JEUNES
- INFOR JEUNES - POINT RELAIS ST-GILLES

AUTRES SERVICES :

- AIGUILLAGES
- CENTRE D'ACTION SOCIALE GLOBALE
- CENTRE MÉDICAL GALILÉE
- CSD
- CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE
- ÉDUCATEURS DE RUE (LES)
- SERVICE DE SANTÉ MENTALE
- SERVICE SOCIAL JUIF
- ONE*- OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Hors Saint Gilles

PLANNING FAMILIAUX

- AIMER A L'ULB
- AIMER JEUNES
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATION D'UCCLE
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE D'INFORMATION ET DE PLANNING DE WATERMAEL-BOITSFORT
- CENTRE SÉVERINE - PLANNING FAMILIAL LAÏQUE DE BRUXELLES-OUEST
- PLAN F-PROJET ISIS
- PLANNING FAMILIAL DE WOLUWÉ-ST-PIERRE
- PLANNING MAROLLES

AMO* – AIDE EN MILIEU OUVERT

- L'ORANGER – AMO*
- SERVICE DROIT DE JEUNES – AMO*
- SOS JEUNES – QUARTIER LIBRE – AMO*
- TCC ACCUEIL – AMO*

AUTRES SERVICES

- COLLECTIF CONTRACEPTION
- ÉCOUTE-ENFANT
- LA PORTE VERTE ASBL - SNIJBOONTJE
- SERVICE D'AIDE À LA JEUNESSE

15 Les droits de l'enfant

La Convention internationale des droits de l'enfant :

Article 1 :
Tout être humain âgé de moins de 18 ans est un enfant.

Article 2 :
Les États s'engagent à respecter les droits énoncés dans la Convention et à les garantir à tout enfant, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique, d'origine ethnique ou sociale, ou encore de richesse.

Article 3 :
L'intérêt supérieur de l'enfant doit guider les décisions qui le concernent.
Remarque : l'intérêt « supérieur », c'est l'intérêt le plus important.

Article 4 :
Les États doivent veiller à ce que les droits de l'enfant soient réellement respectés.

Article 5 :
Les États doivent respecter le droit et le devoir des parents de soutenir, d'encourager et d'assurer le développement des capacités de l'enfant.

Article 6 :
Tout enfant a droit à la vie. Les États doivent donner aux enfants les moyens de vivre et d'assurer leur bon développement.

Article 7 :
Tout enfant a droit à un nom et à une nationalité. Même s'il est apatride, il a droit à acquérir une nationalité. L'enfant a également le droit de connaitre ses parents et d'être élevé par eux.

Article 8 :
Les États doivent protéger les enfants et, le cas échéant, les aider à conserver leur identité, leur nationalité, leur nom et leurs relations familiales.

Article 9 :
Un enfant ne sera séparé de ses parents contre leur gré que si cette séparation est dans son intérêt supérieur (exemple : cas de maltraitance, de négligence). L'enfant séparé de ses parents ou de l'un d'eux a le droit d'entretenir des relations personnelles avec eux, sauf si c'est contraire à son intérêt supérieur.

Article 10 :
Tout enfant dont les parents résident dans des pays différents a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses deux parents, il doit pouvoir leur rendre visite.

Article 11 :
Personne ne peut enlever un enfant de son pays, ou s'opposer à son retour dans son pays. L'enfant ne peut pas être gardé de force dans un pays étranger par un parent ou une autre personne.

Article 12 :
Tout enfant capable de discernement a le droit d'exprimer librement son avis sur toute question qui l'intéresse. On tiendra compte de son avis en fonction de son âge et de son degré de maturité. On lui donnera la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative qui l'intéresse. Cette possibilité lui sera donnée soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'un organisme approprié.

Article 13 :
Tout enfant a droit à la liberté d'expression. Il peut rechercher, recevoir et répandre des informations et des idées de toute espèce. Il peut le faire oralement, par écrit ou sous une forme imprimée ou artistique. Cependant, l'enfant doit respecter les droits et la dignité des autres.

Article 14 :
Les États respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et à choisir sa religion.

Article 15 :
Tout enfant a le droit de former des groupes et d'organiser des réunions avec d'autres personnes, à condition que les droits de chacun soient respectés.

Article 16 :
Nul ne peut intervenir de manière arbitraire ou illégale dans la vie privée d'un enfant, dans sa famille, à son domicile ou dans son courrier ; nul ne peut porter atteinte illégalement à son honneur ou à sa réputation.

Article 17 :
Tout enfant a droit à l'information grâce à la télévision, aux journaux, à la radio, … Il a le droit d'être informé de ce qui se passe dans son pays et dans le monde. Ces différentes informations élargiront la culture et les connaissances de l'enfant et assureront sa santé physique et mentale. Les États doivent favoriser la distribution et la vente de livres pour enfants, et encourager les journaux et émissions pour enfants. L'enfant a également le droit à la protection contre les informations qui peuvent le nuire.

Article 18 :
Les deux parents ont une responsabilité commune pour élever l'enfant. Ils ont pour obligation de lui donner une éducation et d'assurer son bon développement. Les États doivent aider les parents dans cette mission en créant des institutions et des services chargés de veiller au bien-être de l'enfant.

Article 19 :
Les États doivent protéger l'enfant contre toute négligence ou violence familiale, qu'elle soit physique ou mentale, y compris violence sexuelle.

Article 20 :
Tout enfant qui se trouve privé de son milieu familial a droit à une aide spéciale de l'Etat. Il peut s'agir d'un placement en famille ou en institution, ou encore d'une adoption.

Article 21 :
L'Etat doit s'assurer que l'adoption se fait dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Il vérifie que l'adoption est possible et que parmi la famille de l'enfant, les personnes responsables ont donné leur consentement en toute connaissance de cause. L'Etat veille à ce qu'en cas d'adoption à l'étranger, personne ne gagne de l'argent en proposant et en organisant l'adoption d'enfants.

Article 22 :
Si un enfant quitte son pays parce qu'il y était en danger, le pays qui l'accueille doit l'aider et le protéger. L'enfant sera protégé par le droit international (lois communes à tous les États).

Article 23 :
Si l'enfant présente un handicap mental ou physique, il a le droit de recevoir des soins spéciaux et spécifiques à son handicap, et gratuitement si possible. Il a également le droit à un enseignement adapté à son handicap afin de lui permettre de vivre normalement.

Article 24 :
Tout enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible, il a le droit de bénéficier de services médicaux et de rééducation.

Article 25 :
Si un enfant est placé, qu'elle qu'en soit la raison, il a droit qu'on suive régulièrement l'évolution de sa situation.

Article 26 :
Tout enfant a droit à la Sécurité sociale.

Article 27 :
Tout enfant a droit à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

Article 28 :
Tout enfant a droit à l'éducation. Dans le respect du principe de l'égalité des chances, les États rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ; les États encouragent l'organisation d'un enseignement secondaire général et professionnel, notamment en instaurant la gratuité de l'enseignement ; les États assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur.

Article 29 :
L'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de sa personnalité ; lui apprendre à respecter les Droits de l'Homme et les libertés fondamentales ; lui apprendre à respecter ses parents ; le préparer à vivre en homme ou en femme responsable dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples ; lui apprendre à respecter le milieu naturel.

Article 30 :
Si un enfant appartient à la population d'un pays ou à un groupe minoritaire qui a ses propres habitudes, religion et langue, l'enfant a le droit d'avoir ses traditions, de suivre sa religion, de parler sa langue.

Article 31 :
Tout enfant a droit au repos, aux loisirs, aux jeux et aux activités récréatives propres à son âge ; il peut participer librement à la vie culturelle et artistique.

Article 32 :
Aucun enfant ne peut être exploité au travail. Les États doivent protéger les enfants contre tout travail qui mettrait en danger sa santé, son éducation, son développement. Les États ont pour obligation de déterminer l'âge à partir duquel l'enfant peut travailler, de réglementer les horaires et les conditions de travail, ainsi que de prévoir des sanctions pour ceux qui ne respectent pas ces règles.

Article 33 :
Les États doivent tout faire pour protéger les enfants contre la drogue.

Article 34 :
Tout enfant a le droit d'être protégé contre toutes les formes de violence sexuelle et d'exploitation sexuelle.

Article 35 :
Tout enfant a droit à la protection contre la vente, il ne peut pas être enlevé ou vendu. Aucun commerce d'enfant ne peut être organisé.

Article 36 :
Tout enfant a droit à la protection contre les autres formes d'exploitation.

Article 37 :
Tout enfant a droit à la protection contre la torture et la privation de liberté.

Article 38 :
Chaque Etat doit tout faire pour qu'aucun enfant de moins de 15 ans ne participe directement à une guerre, ou ne rentre dans l'armée.

Article 39 :
Chaque Etat doit aider les enfants à se réadapter et à se réinsérer socialement s'ils ont été victime de négligence, d'exploitation, de sévices, de tortures ou de toute autre forme de traitements cruels.

Article 40 :
Si on considère qu'un enfant a fait quelque chose de mal ou s'il est coupable d'une mauvaise action, il a le droit d'avoir un procès juste et d'être défendu par un avocat.

Article 41 :
Si la loi en vigueur dans l'Etat est plus favorable à l'enfant que le texte de la Convention, c'est la loi la plus favorable de l'Etat qui doit être appliquée.

Article 42 :
Les États doivent faire connaitre le texte de cette Convention aussi bien aux adultes qu'aux enfants.

Lien internet :
> www.dgde.cfwb.be/index.php?id=2558

Texte du délégué général aux droits de l'enfant

Les services de A à Z

Adresses

Contacts

Missions

Notes :

A

1,2,3, mes premiers pas

chap.II › 05 / chap.III › 05

Coordonnées :
Rue de Moscou, 24
1060 - Saint Gilles
GSM : 0484 / 47.77.57
Contact :
Mme El Khalfi
E mail :
oumnourdine@hotmail.com

Missions :
Accueil familial. Maximum 15 enfants. Il y a deux pièces : une pour les bébés et une pour les plus grands afin que chacun ait un espace en fonction de son âge. La chaise musicale (dans le but de les sensibiliser à la musique) vient proposer une animation 1 fois par semaine aux enfants.
Horaires :
Du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30

Abaka

chap.I › 08 / chapII › 17 / chap.III › 04

Coordonnées :
Rue Goffart, 105
1050 - Ixelles
Tél : 02 / 640.07.11
GSM : 0472 / 75.27.55
Site web / E mail :
www.abaka.be
info@abaka.be

Missions :
Centre de crise et d'accompagnement non mandaté pour adolescents (mixte) de 12 à 18 ans (Entretien préalable obligatoire). La spécificité du centre est de travailler la crise avec le jeune en deux temps et toujours avec son accord. Il s'agit tout d'abord de traiter l'urgence, ce qui nécessite, dans certains cas, un hébergement de courte durée (5 nuits, éventuellement renouvelable une fois), pour ensuite travailler la crise elle-même, par un accompagnement du jeune dans son milieu de vie. Ce second temps demandera, dans la plupart des cas, une période plus longue, déterminée par la demande du jeune et la décision de l'équipe.

Administration communale - Etat civil

chap.II › 02 / chap.III › 09

Coordonnées :
Place Van Meenen, 39
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 536.02.50
Tél : 02 / 536.02.41
Fax : 02 / 536.02.48
Contact :
Mme Doltza Sanchez Pardo
Site web / E mail :
www.stgilles.irisnet.be/services/etatcivil.1060@stgilles.irisnet.be

Missions :
Quelles sont les personnes concernées par le bureau d'état civil ? Toute personne devant déclarer une naissance, un décès, désirant se marier, acquérir la nationalité belge, enregistrer ou transcrire un acte d'état civil dressé à l'étranger…
Vous pouvez commander via irisbox.irisnet.be, l'Extrait d'acte de naissance! Pour pouvoir commander ces documents vous devez posséder une carte d'identité électronique et un lecteur.
Où se trouve le bureau ? Au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, porte 0.11
Horaires :
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 13h
Mardi de 14h à 19h
Attention : lors de la permanence du mardi (16h-19h), le bureau de l'état civil ne reçoit que sur rendez-vous pour les reconnaissances d'enfants

Aide info sida

chap.I › 01 - 02 - 04 / chap.II › 14

Coordonnées :
Tél : 02 / 514.29.65 (secrétariat)
Le secrétariat est assuré principalement par des bénévoles et une secrétaire
Une permanence est assurée le lundi et le jeudi de 13h30 à 17h30
Écoute téléphonique : 0800 / 20.120
Site web / E mail :
www.aideinfosida.be
aide.info.sida@gmail.com

Nos services sont gratuits et assurés par des bénévoles formés et motivés.

Missions :
LA PRÉVENTION :
› Information dans les écoles
› Écoute téléphonique (du lundi au vendredi de 18h à 21h)

Un service d'information et de soutien moral :
Dans un total anonymat, nous offrons des informations variées (adresses de centres de dépistage, modes de contamination, etc.) et un soutien moral personnalisé. L'équipe maintient constamment ses connaissances à jour par des lectures, des formations spécifiques, etc. Les permanences sont tenues du lundi au vendredi de 18 à 21 h au numéro gratuit 0800 20 120.

Un groupe spécial événements :
Nouveau groupe qui répond à des événements particuliers à la demande d'organisateurs ou d'organisations de jeunes.
Le but est de faire de la prévention. Ce groupe est composé de bénévoles de tous les groupes de l'association.

L'AIDE AUX PERSONNES :

L'hôpital :
Les week-ends à l'hôpital St Pierre :
Une équipe de bénévoles se rend tous les week-ends à l'hôpital St Pierre, dans le service des maladies infectieuses. Autour d'une pâtisserie et d'une tasse de café, nous offrons aux personnes hospitalisées, et souvent isolées, rejetées, une écoute et une possibilité de dialogue. De petits repas et des animations musicales sont organisés régulièrement (Saint Nicolas, Noël, Nouvel An, etc.).

L'accueil au CETIM :
Le CETIM est le centre de consultation de l'hôpital St Pierre (l'endroit le plus important de Belgique pour les séropositifs). Afin d'alléger ces moments de visites médicales qui génèrent craintes et stress, une équipe de bénévoles accueille deux fois par mois, les patients autour d'une boisson et d'un en-cas.

L'accompagnement :
Chaque personne séropositive qui en fait la demande peut être accompagnée par un bénévole qui lui apporte un soutien moral dans sa vie quotidienne, à domicile, à l'hôpital ou ailleurs. Si l'association peut répondre à la demande, l'accompagnement se construit avec le psychologue de l'association, qui confie cette mission au bénévole le plus adéquat. Cet accompagnement peut se faire de manière ponctuelle ou à plus long terme.

Le libre espace :
Il s'agit d'un espace de parole ouvert les 2èmes et 4èmes vendredis de chaque mois, de 20h à 23h dans les locaux de l'association au 45 rue Duquesnoy à 1000 Bruxelles (200m de la Grand-Place) en présence de bénévoles.
C'est un espace de rencontre pour les personnes séropositives et leurs proches. Il est souvent très bénéfique de rencontrer et de tisser des relations avec des personnes qui vivent une situation identique

à la sienne. Le Libre Espace est à la fois un lieu protégé, où la plus grande confidentialité est garantie, et un lieu de convivialité. Le respect de la parole de l'autre est une des règles de base.

Aiguillages asbl

chap.I › 11 / chap.II › 16 / chap.III › 14

Coordonnées :
Rue Gustave Defnet, 45
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 534.10.47
Fax : 02 / 534.10.48
E mail :
aiguillages@skynet.be

Missions :
Aide administrative :
L'asbl Aiguillages a pour but l'aide morale, sociale, matérielle et administrative aux personnes et aux familles mono- ou pluri parentales rencontrant des difficultés de tous ordres. Elle a pour objet, sous la forme la plus appropriée, l'aide administrative, l'accueil, l'écoute, l'orientation, les conseils et l'action.
Les animateurs aident les personnes qui se présentent aux permanences à résoudre les problèmes qu'elles peuvent rencontrer dans leurs démarches avec les administrations et services divers ou dans leurs contacts avec les avocats et les huissiers.
Horaires Permanences :
Mardi de 9h30 à 12h00 et de 14h-16h
Mercredi de 9h30 à 12h00
Jeudi de 13h30 à 18h
Vendredi de 9h30 à 12h00

AP3 : (La maison de l'AP3) Association des parents et de professionnels autour de la personne polyhandicapée asbl

chap.III › 13

Coordonnées :
Boulevard Lambermont, 61
1030 - Schærbeek
Tél : 02 / 215.51.92
Fax : 02 / 215.48.25
Site web / E mail :
www.ap3.be
info@ap3.be

Missions :
Aide aux parents, professionnels et institutions, répit .

Services :
Atelier Répit :
L'AP3 propose ses «ateliers-répit» pour permettre aux familles et à leur enfant polyhandicapé en difficulté d'accueil un moment de bien-être dans les locaux de la Maison de l'AP3.
Ces ateliers, destinés à tous, enfants, adolescents et adultes, sont accessibles tous les jours ouvrables de 9h30 à 16h sur rendez-vous.

TOF = garde à domicile
La participation financière demandée est de 3 € / h pour les moins de 21 ans et de 6 € / h pour les plus de 21 ans, à quoi s'ajoute un forfait pour le déplacement.
La durée d'un extra-sitting est de 3h minimum et de 24h maximum. Les prestations de nuit, les urgences et les prestations régulières (hebdomadaires, p. ex.) seront assurées en fonction des disponibilités.
Les demandes doivent en tout cas être adressées au service avant le mardi soir de la semaine précédant la garde désirée (par exemple, une garde prévue pour le vendredi sera demandée avant le mardi soir de la semaine précédente).
Pour tout renseignement complémentaire

Contactez Ingrid Leruth, coordinatrice, au 02 / 216 60 28, de 9h30 à 16h30.
E mail : tof-service@ap3.be

AP Plouf
Plusieurs piscines nous ouvrent leurs portes le dimanche une fois par mois et chauffent l'eau à 30° en offrant aux personnes polyhandicapées les adaptations suivantes : voiturettes de piscine, transfert, mise à l'eau électrique. Un maître nageur diplômé et des professionnels sont présents.

AP : Ateliers Populaires asbl (Les) C.E.C

chap.III › 13

Coordonnées :
Rue Haute, 88
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 512.57.72

Missions :
L'AP propose des activités pour enfants de 4 à 13 ans, atelier musique, danse, mouvement, psychomotricité, cirque, théâtre, autour du livre, breakdance, peinture, sculpture, soutien scolaire.

Aimer à l'ULB Planning familial

chap.I › 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 09 - 11 /
chap.II › 01 - 04 - 08 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 /
chap.III › 14

Coordonnées :
Avenue Jeanne, 38
1050 - Ixelles
Tél : 02 / 650.31.31
Fax : 02 / 649.89.47
Site web / E mail :
www.aimeralulb.be
aimer@ulb.ac.be

Missions :
Informations et entretiens concernant : contraception*, IVG*, IST*, Sida*, suivi de grossesse, stérilité, adoption, adolescence.
Toute question concernant la vie sexuelle et affective. Consultations gynécologiques, juridiques, psychologiques (individuel, ados, couples, familles).
Informations concernant la pilule du lendemain, les tests de grossesse, le dépannage de contraception*, les préservatifs l'haptonomie*.
Même si nous ne pouvons prendre en charge totalement la demande, nous pouvons toujours offrir un premier lieu de parole et d'orientation vers d'autres services sociaux. Nous tenons compte des difficultés financières.
Horaires :
Lu-Ve 9-19h, Samedi 9h30-12h30

Aimer jeunes

chap.I › 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 09 - 11
chap.II › 01 - 04 - 11 - 12 - 15 - 16
chap.III › 10 - 14

Coordonnées :
Rue Saint Jean Népomucène, 28
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 511.32.20
Fax : 02 / 511.25.12
E mail :
aimer.jeunes@skynet.be

Missions :
Accueil, information orientation pour toutes questions relatives à la vie sexuelle et affective : Test de grossesse, suivis médicaux, sociaux et psychologiques de grossesse, interruption de grossesse.

AIS Verhægen

chap.II › 07

Coordonnées :
Rue T. Verhægen, 67
1060 - Saint Gilles
Tél : 02 / 535.70.10
Fax : 02 / 535.70.19
Site web / E mail :
www.aissaintgilles.be
info@aissaintgilles.be

Missions :
L'objectif de l'AIS est :
Aider les personnes démunies en recherche de logement en proposant des locations à loyer modéré et sous le prix du marché privé.
Aider les propriétaires dans la gestion et / ou la maintenance de leur immeuble ainsi que la mise en conformité du logement (code du logement et normes d'hygiène et de sécurité)
Horaires :
Du lundi au jeudi : 9h00 à 12h30, 13h15 à 16h30
Le vendredi : 9h00 à 12h30

Amis de la centrale d'achats petite enfance

chap.III › 08

Coordonnées :
Rue de Bosnie, 22
1060 - Saint Gilles
Tél : 02 / 539.34.43
E mail :
maisondelafamille@gmail.1060

Missions :
Distribution d'alimentation (céréales, lait) pour les nourrissons, langes (uniquement sur base de réquisitoire du CPAS* de Saint-Gilles)
Horaires :
Ouvert le mardi de 8h à 10h

Aquarelle - CHU Saint-Pierre

chap.I › 07 - 10 / chap.II › 01 - 04 / chap.III › 01 - 02 - 03

Coordonnées :
Rue Haute, 290
1000 - Bruxelles
Pour prendre rendez-vous en consultation prénatale : 02 / 535.47.13

Contact / Sages femmes :
Martine Vanderkam 0476 / 46.49.69
Linda Dœræne 0479 / 40.92.10

Missions :
Aquarelle, c'est une équipe de sages femmes qui propose un accompagnement global à la naissance, en collaboration avec la consultation prénatale, la maternité du CHU Saint-Pierre Bruxelles et les consultations des nourrissons de l'ONE* et Kind en Gezin*.
Aquarelle s'adresse aux mamans n'ayant pas accès à la sécurité sociale, vivant dans des conditions difficiles, dans l'isolement.

L'objectif est de permettre à toute femme enceinte d'accéder aux soins médicaux, pendant la grossesse et après son accouchement

Que propose Aquarelle ?
Consultations prénatales, visites à domicile pré et post-natales, soutien à l'allaitement, séances de massage-bébé, accompagnement vers les consultations et autres structures d'aide.

Aquarelle propose un suivi médical pour les femmes sans couverture sociale, vivant dans la précarité.

Au clair de la lune

chap.II › 05 / chap.III › 05

Coordonnées :
Rue Berckmans, 4
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 649.37.23
GSM : 0497 / 06.15.25

Missions :
Crèche privée agréée par Kind en Gezin*.
Il y a deux étages au sein de la crèche, ainsi qu'une terrasse et un jardin.
Des jeux adaptés à chaque âge sont à disposition des bébés.
Ouvert du lundi au vendredi de 8h-18h30

Autorite centrale communautaire (ACC*)

chap.II › 06 / chap.III › 12

Direction de l'Adoption
Direction générale de l'aide à la jeunesse
Ministère de la Communauté française de Belgique

Coordonnées :
Boulevard Léopold II, 44
1080 - Molenbeek-Saint-Jean
Tél : 02 / 413.41.35
Fax : 02 / 413.21.39
Site web / E mail :
www.adoptions.be
adoptions@cfwb.be

Missions :
La direction de l'adoption assure l'organisation de ce dispositif et la supervision des professionnels qui le mettent en oeuvre. Elle constitue le point d'entrée obligé pour tout projet d'adoption.
Horaires :
Permanence téléphonique :
Le lundi de 13h30 à 16h30
Le mardi de 09h30 à 12h00
Le mercredi de 13h30 à 16h30
Le jeudi de 09h30 à 12h00
Le vendredi de 09h30 à 12h00

Aux petits enfants du cœur

chap.II › 05 / chap.III › 05

Coordonnées :
Rue E. Féron, 115
1060 - Saint-Gilles
Renseignements et inscriptions :
GSM : 0472 / 85.75.83

Missions :
La crèche «Aux petits enfants du cœur» (sous la surveillance de Kind & Gezin*) c'est un personnel de métier et d'expérience qui accueille vos enfants dans un cadre chaleureux et familial. Votre enfant va s'épanouir à son rythme en profitant des activités psychomotrices, ludiques et créatives proposées chaque jour.
Des repas complets et sains respectant les traditions et choix des parents.
Il y a un jardin pour des activités extérieures.

AZ - VUB

Chap.III › 11

Coordonnées :
Laarbeeklaan, 101
1090 - Jette
Tél : 02 / 477.60.60
Fax: 02 / 477.87.50
Site web / E mail :
www.kindinnood.be
kindinnood@uzbrussel.be

Missions :
Il s'adresse principalement aux enfants qui sont victimes de violence dans leur propre environnement familier et de leurs familles.
On peut trouver :
› Conseils
› Assistance
› Une aide pratique
› Une coordination de l'aide
› Le Centre de gestion à Bruxelles est destiné aux enfants, adolescents et leurs parents et les soignants
› Une équipe multidisciplinaire est dis-

ponible pendant les heures de bureau (9h-17h), un appel est disponible uniquement pour les situations d'urgence, 24 H/24, 7 jours sur 7.

B

Babel
chap.II › 13

Coordonnées :
Rue hôtel des monnaies, 67
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 543.03.43
Site web / E mail :
www.equipe.be/babel
babel@equipe.be

Missions :
Centre de consultation médico-psycho-social pour des adultes présentant des difficultés psychiques et une consommation de produits licites et / ou illicites.
Horaires :
Tous les jours du lundi au vendredi de 9h30 à 17h sur rendez-vous et / ou permanence.

Bambins du coin (les)
chap.II › 05 / chap.III › 05

Coordonnées :
Place des héros, 5
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 536.03.50

Missions :
Son but est d'offrir un accueil de qualité qui prend en compte les besoins des enfants et des parents en respectant leurs différences et leurs convictions. La crèche a été rénovée et une salle de relaxation a été installée, où petits et grands sont accueillis pour des moments de détente.

Bambins du week-end (les)
chap.II › 05 / chap.III › 05

Coordonnées :
Place des héros, 5
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 536.17.08

Missions :
Halte garderie. Animation, chants, contes.
Tous les samedis de 7h à 19h (2€ / h)

Bataclan asbl
chap.III › 13

Coordonnées :
Av. Général Bernheim, 31
1040 - Etterbeek
Tél : 02 / 646.30.13
Site web / E mail :
www.bataclan.be
bataclan@swing.be

Missions :
Service d'accompagnement en milieu ouvert pour personnes handicapées (enfants, adolescents, adultes) physique, mentale et sensoriel.
Organisation de loisirs : stages pendant les périodes scolaires pour les enfants de 6 à 18 ans porteurs d'un handicap mental léger.

Bazar (le)
chap.I › 08 / chap.II › 16 / chap.III › 14

Coordonnées :
Avenue Jean Volders, 12
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 539.38.31
E mail :
lebazar@netcourrier.com

Missions :
Le bazar asbl, maison de jeunes, offre aux enfants et aux jeunes un espace de rencontre et de convivialité où leurs projets peuvent prendre forme avec l'appui d'une équipe d'animateurs.
Le Bazar a pour objet de favoriser le développement d'une citoyenneté critique active et responsable par la connaissance des réalités de la société. L'asbl veut rendre à la jeunesse sa capacité à devenir actrice d'un changement à travers des activités sportives, éducatives et culturelles qui favorisent la rencontre.
Dans le cadre de ce répertoire, le bazar a une fonction de relais, de réorientation.

Bengalis (les)
chap.II › 05 / chap.III › 05

Coordonnées :
Rue de la Rhétorique, 11
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 536.03.59

Missions :
Accueillir l'enfant dans le respect de sa créativité, de sa personne et de son autonomie. Travail en étroite collaboration avec les parents.

Bibliothèque communale – Mercredi des bébés
chap.III › 07

Coordonnées :
Rue de Rome, 28
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 543.12.33
E mail :
bibliotheque.1060@stgilles.irisnet.be

Missions :
L'animation «les Mercredis des bébés» s'adresse aux petits de moins de trois ans accompagnés d'un adulte (parent, grand-parent, …). Elle leur propose de découvrir des livres et des comptines spécialement adaptés aux tout-petits et de partager des moments de tendresse, de rire et d'émotion.
Horaire :
Tous les mercredis de 10h à 10h45.

C

CAFA
chap.II › 07

Coordonnées :
Rue du Fort, 25
1060 - Saint Gilles
Tél : 02 / 600.57.36

Missions :
Ce service délivre gratuitement à toute personne en recherche de logement, la liste des logements privés disponibles à Saint-Gilles.
Permanence logement : permanence sociale et juridique.
Permanence rénovation : reçoit les propriétaires d'un bien sur Saint Gilles pour tout projet relatif à la rénovation d'un bien.
Horaires :
Lundi et mercredi de 13h à 16h, jeudi et vendredi de 9h à 12h
Permanence logement : lundi de 13h à 16h – mardi et jeudi de 9h à 12h
Permanence rénovation : mercredi de 9h30 à 12h30

Centrale des accoucheuses (la)
chap.I › 07 / chap.II › 01 - 04 - 08 - 09
chap.III › 01 - 02 - 03

Coordonnées :
Rue Marconi, 85
1190 - Forest
Tél : 02 / 344.27.40

Missions :
Surveillance grossesse à risques / monitoring*, consultations prénatales, préparation globale à la naissance.
Consultation postnatale.
Soins à domicile après la naissance.

Centre d'accueil d'urgence Ariane asbl

chap.I › 8 / chap.II › 17 / chap.III › 4

Coordonnées :
Avenue du pont de Luttre, 132
1190 - Forest
Tél : 02 / 346.66.60
ou 02 / 340.27.52 (direct)
Fax : 02 / 346.52.50
E mail :
xavier.godfrin@centrearianе.be

Missions :
Le Centre d'Accueil d'Urgence «Ariane» offre une permanence 24h / 24 et 7j / 7. L'objectif premier est de réorienter toute personne en crise psychosociale présente sur le territoire de Bruxelles-Capitale vers d'autres services compétents. Le Centre tente d'abord d'orienter les personnes sans logement vers d'autres structures d'accueil. Il peut héberger les personnes en demande immédiatement sur place si nécessaire.

Public accueilli :
Toute personne adulte, seule, en couple ou en famille, qui se trouve en situation de crise psychosociale nécessitant un hébergement d'urgence. Ne sont pas admis : les mineurs non accompagnés, les personnes présentant des troubles psychiatriques ou de dépendance alcoolique, aux drogues, nécessitant un accueil adapté.

Capacité : 35 lits
La durée de séjour est provisoire : il est fixé à 7 jours avec prolongation éventuelle. Chaque personne hébergée se doit de participer financièrement à son séjour au centre. S'il ne peut intervenir personnellement, le CPAS* compétent sera interpellé en ce sens.

Centre Arnaud Fraiteur asbl

chap.III › 13

Coordonnées :
Rue de la Cité Joyeuse, 2
1080 - Molenbeek-Saint-Jean
Tél : 02 / 482.08.33 ou le 02 / 482.06.77
Contact :
Andrée toussaint
Site web :
www.lacitejoyeuse.be

Missions :
Le centre Arnaud Fraiteur, c'est :
› Un centre de jour pour 43 enfants scolarisés
› Un centre d'hébergement pour 17 enfants dont un court séjour
› Une crèche (le jardin des galipettes) qui peut accueillir 5 enfants

Les enfants sont âgés de quelques mois à 16 ans, et présentent des affections neurologiques qui entraînent des perturbations du développement moteur.
Le centre assure les traitements et la prise en charge des enfants et collabore étroitement avec l'école fondamentale de type 4 (école Nicolas Smelten) située dans le même bâtiment.
Le centre est ouvert de 8h à 18 h sauf les week-ends et les jours fériés. Il ferme chaque année, la semaine du 21 juillet et la dernière semaine de décembre.
Les enfants en âge préscolaire (jusqu'à 3 ans) sont accueillis dans un module adapté à leurs besoins : le jardin des galipettes (5 places).
Le centre se situe dans un environnement verdoyant et très agréable.

CPAS* - Centre public d'action sociale globale

chap.II › 16 / chap.III › 14

Coordonnées :
Administration centrale
Rue F.Bernier, 40
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 600.54.11
CPAS- Accueil :
Tél : 02 / 600.54.68
Service social :
Rue F.Bernier, 40
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 600.54.11
Service social-relais de quartier :
Chaussée de Charleroi, 123a
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 541.89.70 / 71
Site web / E mail :
cpas@cpasstgilles.irisnet.be

Missions :
› Aide individuelle
› Aide et orientation dans toute difficulté administrative
› Service d'informations sociales
› Soutien global spécifique aux personnes âgées
› Orientation et conseils en recherche d'emploi et / ou formations
› Guidance budgétaire
› Accueil et guidance des bénévoles
› Soutien à l'intégration des demandeurs d'asile et des candidats à la régularisation de séjour
› Service d'aide ménagère
› Partenariat avec l'asbl «Les petits riens» pour la fourniture de meubles de second de main
› Gestion d'un vestiaire de vêtements de seconde main
› Actions spécifiques
› Aides administratives et psychosociales dans les démarches liées aux problèmes des restitutions, des réparations et des dommages de guerre consécutifs au génocide juif.
› Informations communautaires.
› Aide aux victimes des génocides.
› Service de médiation de dettes
› Actions collectives et communautaires

Horaires Service social :
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 16h et sur rendez-vous

Centrale de soins à domicile CASG : Service de garde d'enfants

chap.III › 1

Coordonnées :
Rue St-Bernard, 43
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 537.98 66

Missions :
Service d'aides familiales et d'aides ménagères, service infermiers, kiné, dentistes, ergothérapeute, logopèdes, service de télé-végilence, livraison de repas à domicile, coiffure, manucure, pédicure, aide individuelle, aide individuelle, actions collectives et communautaires.

Centre PMS*

chap.II › 12 / chap.III › 10

Important de s'adresser au PMS* de l'école (libre, communal, Communauté Française) dans lequel vous êtes inscrit.

CEMO asbl - AMO* et Service Jeunesse du CPAS*

chap.I › 08 - 10 - 11
chap.II › 04 - 10 - 12 - 16 - 17
chap.III › 03 - 04 - 07 - 08 - 10 - 14

Coordonnées :
Rue du Danemark, 15-17
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 537.52.34
Site web- E mail :
www.cemoasbl.be
cemo@cemoasbl.be

Missions :
Le CEMO est un service d'Aide en Milieu Ouvert agréé par l'Aide à la Jeunesse en Communauté française. L'AMO* est un service qui apporte une aide aux jeunes dans leur milieu de vie (famille, école,…). L'objectif prioritaire d'une AMO* est d'aider les jeunes à s'épanouir dans leur vie de tous les jours :

› En leur apportant une aide individuelle
› En soutenant leurs projets
› En les aidant à résoudre leurs difficultés (familiales, scolaires, administratives, juridiques,…)

Public pouvant faire appel au CEMO :

› Tout jeune de moins de 18 ans qui a besoin d'aide ou qui éprouve des difficultés.
› Tout parent ou proche qui rencontre des difficultés dans l'éducation ou la relation avec un enfant.
› Tout enfant ou jeune en situation de danger.

Le CEMO ne peut intervenir que si on lui en fait la demande. Une demande adressée au CEMO est tout à fait volontaire et aucune autorité ne peut obliger un jeune à consulter une AMO*.
Le CEMO est également le service jeunesse du CPAS* de Saint-Gilles.
L'équipe du CEMO est une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs, d'assistants sociaux et de psychologues.
L'aide accordée par une AMO* est gratuite.

LES PROJETS COMMUNAUTAIRES DÉVELOPPÉS PAR LE CEMO :

KAP (Kot Autonome Provisoire)
Le CEMO met à disposition de son public quatre appartements de transit, complètement rénovés et équipés.
Notre projet d'appartement de transit consiste donc à pouvoir offrir un lieu d'hébergement autonome et provisoire. Il s'agit de créer les conditions nécessaires à un accompagnement éducatif et psychosocial afin de permettre un travail global portant sur la résolution de la situation et soutenir les perspectives d'avenir (situation familiale, scolarité, mise en autonomie, etc.). La durée de l'hébergement ne pourra excéder une année.

École des devoirs PASS PASS :
Nous proposons un accompagnement scolaire, méthodologique collectif et individualisé ainsi que des activités ludiques et créatives visant l'épanouissement destiné aux enfants de la première à la sixième primaire. Recréer du lien entre la famille et l'école est notre ambition. C'est pour cela que nous souhaitons impliquer directement les parents dans la vie du projet.

Sorties culturelles
Nous proposons des sorties (théatre, concert, expo, musée,...) deux à quatre fois par mois pour les jeunes de 12 à 18 ans. L'objectif est de favoriser l'accès à la culture, la rencontre, l'échange.

Horaires :
Lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h00.
Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h

Centre d'information et de planning de Watermæl-Boitsfort

chap.I › 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 09 - 11
chap.II › 01 - 04 - 12 - 15 - 16
chap.III › 01 - 03 - 14

Coordonnées :
Avenue Léopold Wiener, 64
1170 - Watermæl-Boitsfort
Tél : 02 / 673.39.34
Site web :
www.planningfamilialdeboitsfort.be

Missions :

Accueil :
Tous les jours quelqu'un vous accueille, écoute votre demande, et examine avec vous la suite à y donner : consultation, information, entretien ponctuel, clarification de la difficulté, test de grossesse, dépannage de contraception*, pilule du lendemain.

Horaires :
Le lundi, mardi, jeudi de 9h à 18h, le mercredi de 9h à 19h et le vendredi de 9h à 18h.

Mercredi Jeunes :
Une femme médecin, une psychologue et une accueillante assurent l'information, les consultations médicales et psychosociales auprès des jeunes. Sans rendez-vous le mercredi.

Consultations médicales :
Les consultations médicales sont assurées par un groupe de médecins, pour les problèmes gynécologiques, la contraception*, les suivis de grossesse, la stérilité, les troubles de la ménopause, le dépistage du cancer et du sida*, les avortements.
Consultations médicales : sur rendez-vous tous les jours, le mercredi et le vendredi jusqu'à 20h, mercredi après-midi de 12h30 à 15h00 sans rendez-vous.
Echographie : sur rendez-vous.

Consultations psychologiques :
Psychothérapie ou aide psychologique ponctuelle par six psychologues pour les difficultés personnelles, relationnelles, sexuelles, de couple. Problèmes à l'adolescence, relations parents-enfants, deuils.
Consultations individuelles, de couples ou de familles.
Consultations psychologiques : tous les jours sur rendez-vous.

Consultations juridiques :
Consultations par une conseillère juridique pour des problèmes de séparation, de divorce, d'hébergement des enfants, de droit des jeunes et des parents ainsi que des questions de droit général (bail – contrats - endettement…).
Consultations juridiques et médiation familiale : le lundi soir et vendredi midi sur rendez-vous.

Médiation familiale :
Séparation, divorce, modifications d'une situation après séparation ou divorce, …
Le médiateur familial, en tant que tiers impartial, vous aide à dégager des solutions négociées, durables et acceptables par tous.
Consultations juridiques et médiation familiale : le lundi soir et vendredi midi sur RDV.

Animations :
Des animateurs rencontrent des groupes d'adolescents autour de questions telles que : les changements, leurs relations avec les adultes, l'amour, le sida*, les toxicomanies, la place des jeunes dans la société,…

Consultations sociales sur rendez-vous :
Avec une assistante sociale

Bibliothèque :
Environ 300 livres en location.

Centre de planning familial et de consultations d'Uccle

chap.I › 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 09 - 11
chap.II › 01 - 04 - 11 - 12 - 15 - 16
chap.III › 01 - 03 - 10 - 14

Coordonnées :
Rue de Stalle, 24
1180 - Uccle
Tél : 02 / 376.10.00 ou 02 / 376.75.62
Fax : 02 / 332.48.16
E mail :
cpf.uccle@skynet.be

Missions :
Accueil :
Prise de rendez-vous, écoute, orientation, information, pilule du lendemain, test de grossesse.

Mercredi «Jeunes» :
Permanence médicale et sociale sans rendez-vous de 13h à 17h – Possibilité de tiers payant*

Consultations médicales (gynécologiques) sur rendez-vous :
Contraception*, suivi de grossesse, dépistage cancer, MST, test SIDA*, stérilité, ménopause, IVG*, sexualité

Consultations psychologiques et conjugales sur rendez-vous

Consultations sociales sur rendez-vous

Médiations familiales sur rendez-vous

Consultations juridiques sur rendez-vous

Animations / prévention sur demande

Conférences / débats

Horaires :
Ma-Me 9h-18h, Je 9h à 19h, Ve 9h à 18h30, Sa 9h30 à 13h.

Centre de planning familial de sexologie d'Ixelles

chap.I › 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 09 - 11
chap.II › 01 - 04 - 11 - 12 - 14 - 15 - 16
chap.III › 01 - 03 - 14

Coordonnées :
Rue du Vivier, 89
1050 - Ixelles
Tél : 02 / 646.42.73
Fax : 02 / 515.79.45
Site web :
www.planningixelles.be

Missions :
Accueil :
Écoute et orientation, test de grossesse, pilule du lendemain, informations diverses

Consultations gynécologiques sur rendez-vous :
Examen gynécologique, suivi de grossesse, contraception*, dépistages (SIDA*, Chlamydia*, IVG*...).

Consultations psychologiques et sexologiques sur rendez-vous

Consultations sociales gratuites sur rendez-vous

Consultations juridiques sur rendez-vous
Le planning est ouvert à toutes et à tous, sans limite d'âge, de revenu et en toute confidentialité.

Horaires :
Lundi : 10h - 18h
Mardi : 10h - 18h
Mercredi : 10h - 17h30
(un mercredi sur deux : 10h-19h)
Jeudi : 10h-18h
Vendredi : 10h-12h30 / 14h30-19h

Centre de planning familial du Midi

chap.I › 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 09 - 11
chap.II › 04 - 11 - 12 - 14 - 15 - 16
chap.III › 01 - 03 - 10 - 14

Coordonnées :
Avenue Clémenceau, 23
1070 - Anderlecht
Tél : 02 / 511.38.38
E mail :
accueil@cpfmidi.be

Missions :
Prévention, information, accueil, orientation, accompagnement des femmes, couples et familles en matière médicale, sociale, juridique, psychologique, conseil conjugal et de médiation
Horaires :
Lundi : 9-18h
Mardi : 9-17h
Mercredi : 9-17h
Jeudi : 9-18h

Centre de référence de l'ULB - ERASME

chap.I › 02 / chap.II › 14

Coordonnées :
Route de Lennik, 808
1070 - Anderlecht
Tél : 02 / 555.45.36
UTI
Bâtiment de Transfusion, niveau 01

Missions :
Dépistage et suivi des personnes séropositives et malades du sida*. En plus des consultations médicales, les Centres de référence sida* offrent un suivi psychologique, un service infirmier, social et diététicien.
Horaires :
Heures d'ouverture : 8h00-17h00
Heures de permanence téléphonique du secrétariat : 8h00-16h00

Centre de référence sida* de l'ULB - CHU Saint-Pierre CETIM

chap.I › 02 / chap.II › 14

Coordonnées :
Rue haute, 322
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 535.31.77

Missions :
Dépistage et suivi des personnes séropositives et malades du sida*. En plus des consultations médicales, les Centres de référence sida* offrent un suivi psychologique, un service infirmier, social et diététicien.
Horaires :
Heures d'ouverture et de permanence téléphonique du secrétariat : 8h à 12h15 et 13h30 à 17h00

Centre de référence sida* Saint-Luc

chap.I › 02 / chap.II › 14

Coordonnées :
Avenue Hippocrate 10
1200 - Woluwé-Saint-Lambert
Niveau -1, couloir A8
Tél : 02 / 764.19.02

Missions :
Dépistage et suivi des personnes séropositives et malades du sida*. En plus des consultations médicales, les Centres de référence sida* offrent un suivi psychologique, un service infirmier, social et diététicien.
Horaires :
Heures d'ouverture : 08h à 17h
Heures de permanence téléphonique du secrétariat du CPC :
Mardi : 08h30 à 12h30
Jeudi : 08h30 à 12h30

Centre de référence sida* de l'UZ - VUB

chap.I › 02 / chap.II › 14

Coordonnées :
Laarbeeklaan, 101
1090 - Jette
Tél : 02 / 477.60.61
Urgence : 02 / 477.51.00

Missions :
Dépistage et suivi des personnes séropositives et malades du sida*. En plus des consultations médicales, les Centres de référence sida* offrent un suivi psychologique, un service infirmier, social et diététicien.

Centre ELISA - site César De Pœpe

chap.I › 02 / chap.II › 14

Coordonnées :
Rue des Alexiens, 11
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 535.30.03

Missions :
Notre équipe composée de médecins, infirmières, psychologue et accueillante vous propose :

- Une consultation médicale gratuite et des conseils de prévention du VIH* et des maladies sexuellement transmissibles (MST) pour un test anonyme et gratuit du VIH* et un dépistage des autres MST : Hépatite B et C, syphilis*, chlamydia*, gonorrhée*
- Dans certains cas particuliers, possibilité d'un dépistage anonyme et gratuit d'autres IST* : hépatite B et C, syphilis*, gonorrhée*, chlamydia*.
- Un soutien psychologique gratuit (problèmes d'angoisse liés aux raisons du test, comment gérer l'annonce d'un résultat positif,…) Les résultats des dépistages (VIH* et autres IST*) sont remis au Centre ELISA après une semaine. Les résultats des dépistages ne vous seront jamais remis ni par téléphone, ni par courrier.

Horaires :
Sans rendez-vous :
Tous les lundis de 8h à 13h15
Les jeudis de 16h30 à 19h15

Centre et école « la famille »asbl

chap.III › 13

Coordonnées :
Rue Jean Jacquet, 25
1081 - Kœkelberg
Tél : 02 / 411.31.37
Site web :
www.geslafamille.be

Missions :
Antenne ambulatoire de guidance éducative précoce «A petits pas»
Centre de jour pour enfants scolarisés
Au centre La Famille, une équipe spécialisée accueille 60 enfants qui présentent des difficultés motrices.
Les enfants ont entre 6 mois et 13 ans
Crèche neurologique offrant une prise en charge adaptée

Centre médical Bethléem

chap.I › 05 / chap.II › 01 - 08 / chap.III › 01

Coordonnées :
Rue Vanderschrick, 101
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 537.68.08

Missions :
Deux gynécologues
Horaires :
Docteur Al-Cahaal : Samedi de 9h à 10h30 sur rdv
Docteur Haouari : lundi 9h30 à 11h sur rdv

Centre médical César De Pœpe

chap.I › 05 / chap.II › 01 / chap.III › 01 - 02

Coordonnées :
Chaussée de Waterloo, 134
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 538.78.50

Missions :
Pédiatre : présente le lundi à partir de 15h et le mercredi à partir de 12h
Consultations sans rendez-vous
Gynécologue

Centre médical Galilée

chap.II › 01 - 08 - 12 - 16 / chap.III › 01 - 14

Coordonnées :
Rue E.Féron, 27
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 539.29.58
E mail :
maisonmedicalegalilee@skynet.be

Missions :
Médecine générale, soins infirmiers, dentisterie, kinésithérapie, orthodoxie, chirurgie, cardiologie, dermatologie, ophtalmologie, diététique, consultations et permanences psychologiques, groupe de parole, service social
Horaires :
Accueil : lundi au vendredi de 8h à 19h et samedi de 8h45 à 12h45
Pendant les grandes vacances : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Samedi de 9h à 12h30

Centre médical spécialisé de Saint-Gilles

chap.I › 02 - 03 - 05 - 06 / chap.II › 01 - 08
chap.III › 12

Coordonnées :
Chaussée de Waterloo, 123
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 538.47.71
Fax : 02 / 537.81.78

Missions :
Centre de médecine spécialisé de Saint-Gilles : pédiatrie, gynécologie (échographie*, mammographie, accouchement), kinésistes.
Le gynécologue effectue les accouchements dans différents hôpitaux sur Bruxelles.
Possibilité d'effectuer un test de grossesse, prise de sang, d'obtenir la pilule du lendemain.

Au niveau préventif :
Le dépistage d'anomalies par prise de sang ou échographie ainsi que le dépistage des maladies sexuelles peut être réalisé au sein du service.
Cardiologie, chirurgie, gastro-entérologie, neuro-psychiatrie, ophtalmologie, pneumologie, rhumatologie, radiographie, laboratoire, dentisterie, podologie, infirmière, secrétaire médical.
Consultations sur rendez vous.
Veuillez vous munir de votre carte SIS et vignettes pour toutes les consultations.

Centre médico-psychologique du service social juif

chap.I › 11 / chap.II › 16 / chap.III › 14

Coordonnées :
Avenue Ducpétiaux, 68
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 538.14.44

Missions :
Consultations en français, néerlandais, anglais, hébreu, espagnol, yiddish

› Consultations psychiatriques
› Psychothérapies de couple, familiales, systémiques
› Guidances psychosociales
› Suivis logopèdiques
› Unité psychanalytique d'orientation
› Accompagnement en groupe de personnes âgées désorientées
› Participation à la Maison verte, le Gazouillis
› Fonction PMS*, permanences dans les écoles juives
› Supervision, intervision, formation pour travailleurs médicosociaux de l'ONE*, travailleurs sociaux, et pour les soignants autour de la personne âgée
› Expertises psychiatriques pour les victimes de la guerre.

Centre médico social du parvis

chap.I › 05 / chap.II › 01 / chap.III › 01

Coordonnées :
Chaussée de Waterloo, 52
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 537.50.33

Missions :
Gynécologue et autres services (podologue, orthodentiste, cardiologue, dermatologue,…)

Centre Séverine - Planning familial laïque de Bruxelles-ouest

chap.I › 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 09 - 11
chap.II › 01 - 04 - 08 - 11 - 12 - 14 - 16
chap.III › 01 - 03 - 14

Coordonnées :
Avenue Raymond Vanderbruggen, 84
1070 - Anderlecht
Tél : 02 / 524.33.14
Site web :
www.planning-severine.org

Missions :
Consultations médicales gynécologiques sans rendez-vous:
Le mercredi de 12h30 à 16h et sur rendez-vous (un gynécologue du centre pratique l'accouchement, le reste des médecins, non)
Consultation pré et post-natale de la sage femme* sur rendez-vous:
Le mardi de 13h30 à 16h30
Consultations juridiques sans rendez-vous:
Le lundi de 15h à 18h et le jeudi de 17h à 20h
Permanence ado sans rendez-vous:
Le mercredi de 14h à 16h00
Consultations sociales sur rendez-vous:
Du lundi au vendredi
Consultations psychologiques
Consultation médiation familiale sur rendez-vous:
Au 0476 / 43.66.04 du lundi de 15h00 à 18h00, le jeudi de17h00 à 20h00
Horaires :
10h-16h et le jeudi de 9h à 20h. Accueil, permanence sans rendez-vous (lundi 9h-18h -mardi 9h-17h, mercredi de 9h-17h30, jeudi de 9h à 20h et vendredi de 9h à 13h30 et de 15h30 à 18h)

Chant d'oiseau

chap.I › 08 / chap.II › 17 / chap.III › 04

Coordonnées :
Avenue du chant d'oiseau, 42
1150 - Woluwé-Saint-Pierre
Tél : 02 / 600.36.61
Responsable :
Cécile Decoster-Tamigniau (francophone)
cecile.tamigniau@vgz-co.be
Responsable :
Dupont Laurent (néerlandophone)
laurent.dupont@vgz-co.be

Missions :
Accueil, hébergement et aide psychosociale adaptée aux bénéficiaires afin de promouvoir leur autonomie, leur bien-être physique et leur réinsertion dans la société.
Accueil de femmes avec enfant et / ou enceinte
Maison communautaire où l'on partage des lieux de vie communs
Appartements supervisés où l'on peut aborder de façon pratique l'autonomie

Nous ne travaillons pas dans l'urgence. Nous sommes ouverts tous les jours de 7h30 à 21h30 (permanence sociale) et nous fixons deux entretiens d'accueil pour écouter la demande et pour expliquer le fonctionnement de la maison.

Nous accueillons aussi des mineures enceintes (placés par le TJ ou SAJ*)

Chèvrefeuille

chap.I › 08 / chap.II › 17 / chap.III › 04

Coordonnées :
Rue Lesbroussart, 104 – 106
1050 - Ixelles
Tél : 02 / 648.17.78
Fax : 02 / 648.20.95
E mail :
chevrefeuille@scarlet.be

Missions :
Maison d'accueil
Capacités de 40 places
Hébergement, accueil et accompagnement socio-pédagogique de mamans et / ou futures mamans accompagnées d'enfants de moins de 7 ans

Spécificités :
› Vie communautaire
› Apprentissage de la gestion quotidienne pour favoriser une installation autonome et durable
› Guidance sociale, budgétaire et éducative
› Appartements satellites accessibles après passage en maison communautaire
› Guidance post-hébergement

CHIREC Edith Cavell

chap.I › 05 - 07 / chap.II › 01 - 04 - 08 - 09 - 14
chap.III › 01 - 02 - 03

Coordonnées :
Rue Edith Cavell, 32
1180 - Uccle
Tél : 02 / 340.42.40
Site web :
www.chirec.be

Missions :
Gynécologie - Maternité - Pédiatrie

Médecine interne :

Women's clinic / Pole Mère-enfant
› Préparation à l'accouchement
› Accompagnement durant la grossesse (alimentation, problèmes circulatoires,…)
› Informations sur toutes les organisations mises en place (visite maternité, info péridurales*, info allaitement, accoucheuses à domicile…)
› Encadrement Post-partum* (alimentation, allaitement maternel, retour à la vie active, réinsertion professionnelle…)
› Rééducation périnéale
› Endermologie
› Ostéopathie pédiatrique

L'escale en périnatalité :
Il vous accueille au cours du voyage qui va du désir d'enfant à l'autonomisation du bébé vers 15 mois. Elle accompagne, soutient et écoute toute difficulté, souffrance ou angoisse concernant le désir d'enfant satisfait ou non, le vécu de la grossesse ou de l'accouchement, la dépression post-natale, les difficultés avec le bébé ou au sein du couple, l'accompagnement de tout deuil entourant la naissance. Elle offre des consultations psychologiques pour la (future) mère, le (futur) père, le couple ou la triade père-mère-bébé ainsi qu'un soutien et un accompagnement des premiers liens. Elle propose un examen approfondi des potentialités du bébé (test Brazelton)

et un accompagnement affectif du bébé par le jeu. (Haptonomie* postnatale)

Women's clinic
Rue Marie Depage, 41
1180 - Uccle
Tél : 02 / 340.43.40
Fax : 02 / 340.43. 40
E mail :
womensclinic@chirec.be
Secrétariat ouvert de 8h à 16h
Prises de RDV : 02 / 340.43.40 entre 8h et 18h

C.H.S. : Centre pour handicapés sensoriels asbl

chap.III ›13

Coordonnées :
Chaussée de Waterloo, 1510
1180 - Uccle
Tél : 02 / 374.30.72
E mail :
uccle@c-h-s.be

Missions :
Centre d'orientation scolaire et professionnelle spécialisée pour personnes atteintes de surdité (enfants, adolescents et adultes)
Centre de référence agréé par l'INAMI et reconnu par l'ONE* pour établir des diagnostics de surdité

CHU Brugmann - Site Victor Horta

chap.I › 05 / chap.II › 01 - 08 - 09
chap.III › 01

Coordonnées :
Place Van Gehucten, 4
1020 - Læken
Tél : 02 / 477.21.11
Site web :
www.chu-brugmann.be

Missions :
Maternité :
Gynécologie : 02 / 477.20.10
Kiné prénatal : 02 / 477.30.37 (Horta)
Structure hospitalière où on peut obtenir un suivi médical adapté pour les personnes séropositives.
Tél : 02 / 477.30.35

CHU Saint-Pierre - Site César de pæpe

chap.I › 05 / chap.II › 01 - 08 - 09
chap.III › 01 - 02

Coordonnées :
Rue des Alexiens, 11-13
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 506.71.11
Fax : 02 / 506.73.20
Site web
www.stpierre-bru.be

Missions :
Gynécologie : 02 / 506.72.60
Kiné prénatal : 02 / 506.71.73
Pédiatrie : 02 / 506.70.31

CHU Saint-Pierre – Site porte de Hal

chap.I › 05 / chap.II › 01 - 09
chap.III › 01 - 02

Coordonnées :
Rue Haute, 322
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 535.31.11
Site web :
www.stpierre-bru.be

Missions :
Gynécologie :
Consultation prénatale :
Tél 02 / 535.47.13
La kiné-prénatal a lieu sur le site de César de Pæpe.

Maternité :
Tél : 02 / 535.43.15
Pédiatre :
Tél : 02 / 535.43.60

CHU Saint-Pierre - City planning

chap.I › 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 -07 - 09 -11
chap.II › / 15 / chap.III › 01 - 03

Coordonnées :
Rue Haute, 320
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 535.47.14
Site web :
www.stpierre-bru.be

Missions :
Il s'agit d'un espace privilégié (en dehors de l'hôpital) où travaille une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans la prise en charge des problèmes liés à la vie sexuelle et affective.

Les problèmes abordés :
- Problématique liée à la contraception* (explications et informations, prescription de pilule, mise de stérilet, mise d'implant…)
- Prescription de la pilule du lendemain et suivi
- Prévention, dépistage et traitement des maladies sexuellement transmises (VIH*, hépatites, chlamydia*, gonocoque, syphilis*…)
- Prise en charge des grossesses non désirées
- Réalisation d'interruption volontaire de grossesse (IVG*) par méthode médicamenteuse ou chirurgicale (sous anesthésie* locale ou générale à l'hôpital)
- Vaccination contre le virus HPV responsable du cancer du col
- Consultation de sexologie (problèmes liés aux relations sexuelles)

Consultations :
Du lundi au vendredi 8-13h et de 14-17h

CJES La clairière - centre de jour

chap.III › 13

Coordonnées :
Avenue des Hannetons, 58
1170 - Watermæl-Boitsfort
Tél : 02 / 661.78.11
Site web :
www.laclairiere.be

Missions :
Le CJES accueille 260 enfants, adolescents et jeunes adultes déficients intellectuels modérés à sévères âgés de 2 ans et demi à 21 ans.
Notre centre de jour collabore activement avec les deux écoles d'enseignement spécial de type 2 de la Clairière : l'école fondamentale (maternelle et primaire) et l'école secondaire.
Le centre de jour se situe dans un environnement agréable à proximité d'espaces verts et de services communautaires facilitant l'apprentissage de l'intégration.

Le CJES est composé d'équipes pluridisciplinaires proposant les services suivants :
- L'accueil et la garderie.
- L'encadrement éducatif.
- Des prises en charges paramédicales : logopédie, kinésithérapie, ergothérapie.
- Une médecine préventive (médecine générale, pédiatrie, psychiatrie, orthopédie) et des soins infirmiers.
- Des prises en charges psychologiques.
- Un service social.
- Des activités récréatives les mercredis après-midi et durant les vacances.
- Des repas chauds et variés.
- L'encadrement lors des récréations.

Horaires :
Notre centre est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
Permanence téléphonique :
Une permanence téléphonique est assurée de 8h à 18h00 et jusqu'à 17h00 en période de vacances.

CJES La clairière asbl - Centre d'hébergement

chap.III › 13

Coordonnées :
«Les Weigélias»
Avenue de l'Arbalète, 58
1170 - Watermæl-Boitsfort
Tél / Fax : 02 / 660.13.20
Site web :
www.laclairiere.be

Missions :
Le centre d'hébergement «Les Weigélias» accueille 12 jeunes de 4 à 21 ans atteints de déficience mentale modérée à sévère scolarisés à l'école «La Clairière».

Clinique Antoine Depage

chap.I › 05 / chap.II › 01 - 08 - chap.III › 01

Coordonnées :
Avenue Henri Jaspar, 101
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 542.61.70
Site web / E mail :
www.depage.be
info@depage.be

Missions :
Consultation prénatale, Gynéco-obstétrique, MST, Echographie gynécologique, Gynécologie.
Kiné prénatale : 02 / 542.61.76

Clinique de l'Europe - Site 2 Alice

chap.I › 05 / chap.II › 01 - 08 - 09
chap.III › 01 - 02

Coordonnées :
Grœselenberg, 57
1180 - Uccle
Tél : 02 / 373.45.11
Site web :
www.cliniquesdeleurope.be

Missions :
Gynécologie :
Tél : 02 / 614.27.30
Unité maternité :
› Une équipe motivée de professionnels (accoucheuses, gynécologues, pédiatres, psychologues) est prête à vous assurer un bon accueil et suivi, ainsi que des soins et traitements adéquats.
› L'accueil peut se faire en français, en néerlandais ou en anglais.
› La maternité dispose d'un environnement agréable mais également d'une technologie de pointe.
› Un gynécologue est de garde 24h / 24 dans la clinique.

Préparations prénatales :
Des activités annexes sont également organisées autour de la grossesse et la maternité :
› La visite de la maternité
› Des soirées d'information sur l'allaitement
› De la kinésithérapie pré et post-natale
› Un accompagnement psychologique spécifique

Kiné prénatale :
Tous les mardis et jeudis à 16h
Tél : 02 / 373.47.60

Aquagym :
Tél : 02 / 373.47.60
L'aquagym prénatale est une série de 6 cours donnés par des accoucheuses de Ste-Elisabeth, dans une piscine sur le site des 2 Alice.
Les cours ont lieu tous les lundis à 19h et à 20h en français et tous les jeudis à 19h en néerlandais.

Pédiatrie :
Tél : 02 / 614.27.53

Clinique de l'Europe - Site Sainte-Elizabeth

chap.I › 05 / chap.II › 01 - 08 - 09
chap.III › 01 - 02

Coordonnées :
Avenue De Frélaan 206
1180 - Uccle
Tél : 02 / 614.20.00
Site web :
www.cliniquesdeleurope.be

Missions :
Gynécologie :
Tél : 02 / 614.27.30
Unité maternité :
Une équipe motivée de professionnels (accoucheuses, gynécologues, pédiatres, psychologues) est prête à vous assurer un bon accueil et suivi, ainsi que des soins et traitements adéquats.
L'accueil peut se faire en français, en néerlandais ou en anglais.
La maternité dispose d'un environnement agréable mais également d'une technologie de pointe.
Un gynécologue est de garde 24h / 24 dans la clinique.

Préparations prénatales :
Des activités annexes sont également organisées autour de la grossesse et la maternité :
› La visite de la maternité
› Des soirées d'information sur l'allaitement
› De la kinésithérapie pré et post-natale
› Un accompagnement psychologique spécifique

Kiné prénatale :
Tous les mardis et jeudis à 16h
Tél : 02 / 373.47.60

Aquagym :
Tél : 02 / 373.47.60
L'aquagym prénatale est une série de 6 cours donnés par des accoucheuses de Ste-Elisabeth, dans une piscine sur le site des 2 Alice.
Les cours ont lieu tous les lundis à 19h et à 20h en Français et tous les jeudis à 19h en Néerlandais

Pédiatrie :
Tél : 02 / 614.27.53

Clinique de l'Europe - Site Saint-Michel

chap.I › 05 / chap.II › 01 - 08 - 09
chap.III › 01 - 02

Coordonnées :
Rue de Linthout, 150
1040 - Etterbeek
Tél : 02 / 614.30.00
Urgences : 02 / 614. 39.00
Site web :
www.cliniquesdeleurope.be

Missions :
Gynécologie :
Tél : 02 / 614.37.30
Unité maternité :
› Une équipe motivée de professionnels (accoucheuses, gynécologues, pédiatres, psychologues) est prête à vous assurer un bon accueil et suivi, ainsi que des soins et traitements adéquats.
› L'accueil peut se faire en français, en néerlandais ou en anglais.
› La maternité dispose d'un environnement agréable mais également d'une technologie de pointe.
› Un gynécologue est de garde 24h / 24 dans la clinique.

Préparations prénatales :
Des activités annexes sont également organisées autour de la grossesse et la maternité :
La visite de la maternité
Des soirées d'information sur l'allaitement
De la kinésithérapie pré et post-natale
Un accompagnement psychologique spécifique

Pédiatrie :
Tél : 02 / 614.37.53

Cliniques universitaires Saint-Luc

chap.I › 05 / chap.II › 01 - 08 - 09
chap.III › 01 - 02

Coordonnées :
Avenue Hippocrate, 10
1200 - Woluwé-Saint-Lambert
Tél : 02 / 764.11.11
Urgences : 02 / 764.16.02
Urgences pour femmes enceintes (24h / 24) : 02 / 764.10.13
Site web :
www.saintluc.be

Missions :
Gynécologie :
Tél : 02 / 764.18.18
Kiné prénatale :
Tél : 02 / 764.10.19
Maternité / Pédiatrie :
Tél : 02 / 764.19.20

Collectif contraception*

chap.I › 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 09 - 11 / chap.II › 01 - 04 - 15 - 16 / chap.III › 01 - 03 - 14

Coordonnées :
Avenue des celtes, 50
1040 - Etterbeek
Tél : 02 / 736.13.14

Missions :
Notre équipe pluridisciplinaire (médecins, psychologues, assistantes sociales, juriste) vous propose accueil, écoute, informations, documentations, animations et consultations dans tous les domaines qui touchent à la vie affective, sexuelle et familiale.

Au niveau médical :
Contraception*, suivi social de grossesse, grossesse non désirée, IVG*, ménopause, échographie* de début de grossesse, dépistages MST.
Au niveau psychologique :
Thérapie individuelle, de couple et de famille.
Au niveau social :
Informations et aides sociales.
Au niveau juridique :
Droit des jeunes et de la famille, médiation de dettes.
Accueil sans rendez vous :
Préservatifs, pilule du lendemain, test de grossesse, informations, entretien de crise
Accessible tous les jours à partir de 10h sauf le week-end.

Comité de défense de Saint-Gilles

chap.II › 07

Coordonnées :
Rue Dethy, 79
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 539.22.83
Personne de contact : Mr Vanden Bosch
Site web / E mail :
www.lecodes.skyblog.com
lecodes@scarlet.be
lecodes@hotmail.com

Missions :
Nous accompagnons toutes les personnes qui recherchent un logement si d'autres services ne le font pas.
Informations diverses liées au logement, aide dans les démarches et relais.

Comprendre et parler

chap.III › 13

Coordonnées :
Rue de la Rive, 99-101
1200 - Woluwé-Saint-Lambert
Tél : 02 / 770.04.40

Missions :
Centre d'orientation professionnelle spécialisée, sourds, enfants et adultes.

Copains / Copines

chap.II › 05 / chap.III › 05

Coordonnées :
Rue de Bosnie, 63
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 539.31.03
Personne de contact :
Mme Bellefontaine
E mail :
copainscopinesasbl@skynet.be

Missions :
Capacité de 22 enfants.
Grand jardin.
2 sections.
Équipe de 8 personnes.
Ouvert toute l'année sauf la semaine entre Nœl et Nouvel an.
Horaires :
7h30- 18h30

Crèches et petite enfance-commune de Saint-Gilles

chap.II › 05 / chap.III › 05

Coordonnées :
Place Van Meenen, 39
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 536.02.31
Coordination administrative :
Thierry De Backer
E mail :
creche.1060@stgilles.irisnet.be

Permanence :
Inscription sur liste d'attente Jeudi de 16h à 19h à la crèche Jourdan, rue Guillaume Tell, 58a - 1060 Saint-Gilles.Mardi de 16h à 19h sur rendez-vous.

Service de garde d'enfants malades :
GSM :0498 / 423.371

Crèche Créscendo asbl

chap.II › 05 / chap.III › 05 - 13

Coordonnées :
Chaussée de Roodebeek, 320
1200 - Woluwé-Saint-Lambert
Tél : 02 / 772.60.22
Personne de contact :
Teugels Ghislaine

Missions :
Milieu d'accueil ouvert pour les enfants de 0 à 3 ans. (18 places)
Accueil d'enfants sourds et des enfants entendants. Subsidiée et agréé par l'ONE*. Travail en étroite collaboration avec le centre Comprendre et Parler.
Fermé les 3 premières semaines d'août.
Horaires :
Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Crèche Jourdan

chap.II › 05

Coordonnées :
Rue GuillaumeTell, 58a
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 536.03.41

Missions :
Accueil personnalisé, développer un partenariat de qualité « milieu d'accueil et la maison » et inversement, respect du rythme de l'enfant, recherche de l'équilibre entre l'individuel et le collectif, encadrement et soutien de l'équipe.

Crèche Rachel Kemp – Nitzanim - Les bourgeons

chap.II › 05

Coordonnées :
Rue Hôtel des Monnaies, 52
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 543.02.85
Site web / E mail :
www.cclj.be
mdj@cclj.be

Missions :
La crèche idéale pour l'épanouissement de votre bébé !
L'équipe accueille votre enfant dans un cadre spécialement pensé pour lui : des locaux modernes, une réflexion pédagogique de pointe, une ambiance conviviale et rassurante. Un projet pédagogique respectant le rythme individuel de l'enfant et valorisant l'activité autonome, et animé par une équipe de puéricultrices compétentes en formation continue au CEMEA. Une puéricultrice de référence pour chaque groupe. La crèche compte six groupes de 6-7 enfants. Crèche privée agréée ONE*.
Horaires :
Du lundi au vendredi, de 8h à 18h

CSD – Centrale de soins à domicile

chap.I › 11 / chap.II › 16 / chap.III › 14

Coordonnées :
Rue Saint Bernard, 43
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 537.98.66
Fax : 02 / 539.38.36
E mail :
fwitmeur@belgacom.net

Missions :
Les centres accueillent toute personne isolée, famille, groupe ou public spécifique en difficulté.
Ces centres sont ouverts à tous et leurs services sont entièrement gratuits. L'aide est apportée par des professionnels, assistants sociaux, dans le respect des convictions de chacun.

Ces centres assurent un premier accueil, une analyse de vos besoins et de votre situation. Ils peuvent soit vous orienter vers un autre service agréé compétent, soit mettre en place un accompagnement et un suivi adapté à votre demande. Ils peuvent vous aider à surmonter vos difficultés, vous accompagner dans vos démarches juridiques ou administratives.
Horaires :
L'activité journalière se déroule tous les jours de la semaine du lundi au vendredi de 8h à 17h.
Permanences :
Lundi de 8-12h
Du mardi au vendredi de 8h30 à 17h
Entretiens sur rendez vous et visites à domiciles :
Selon les actions activités en soirées ou les week-end.

D

Diablotins (les)

chap.II › 05 / chap.III › 05

Coordonnées :
Rue de Bordeaux, 14
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 539.14.31

Missions :
La crèche accueille les enfants de 0 à 3 ans dans une section unique de 18 enfants.
L'équipe est attentive à chaque enfant qui lui est confié, afin de l'accompagner dans son quotidien en s'adaptant à son rythme individuel.

E

Écoute-Enfant

chap.I › 09 - 11 / chap.II › 16 / chap.III › 14

Coordonnées :
Tél vert : 103
Service d'écoute 24h / 24
Anonyme et gratuit

Missions :
Écoute-Enfant est un service qui répond, par l'intermédiaire du téléphone (numéro 103), aux questions des enfants, des adolescents mais aussi de toute personne qui s'interroge ou s'inquiète à propos d'elle-même ou éventuellement d'autrui lorsqu'un enfant est en cause.
L'anonymat de la personne qui appelle le service est absolument garanti.

Éducateurs de rue (les)

chap.I › 09 - 11 / chap.II › 16 / chap.III › 14

Coordonnées :
Rue Vanderschrik, 71
1060 – Saint-Gilles
Tél : 02 / 539.23.91

Missions :
Des éducateurs de rue assurent un travail de rue visant à lutter contre l'exclusion sociale. Par leur présence en rue, les éducateurs assurent une aide sociale accessible, orientent et accompagnent le public en demande vers les structures d'aide et de soins spécialisés.

Emmanuel adoption

chap.II › 06 / chap.III › 12

Coordonnées :
Avenue Nusbaum, 23
4141 - Banneux
Tél : 04 / 360.80.59
Personne de contact :
Monsieur Jean-Michel Charlier, coordinateur
Site web / E mail :
www.emmanueladoption.be
emmanueladoption@skynet.be

Missions :
Accompagner et informer les parents confrontés au handicap ou à la maladie de leur enfant à naître ou né, et qui se posent la question de l'adoption.
Rechercher des familles adoptives pour des enfants porteurs d'une particularité telle qu'un handicap ou une maladie.
Assurer la préparation des familles adoptives et leur encadrement.
Horaires :
Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Enaden

chap II › 13

Coordonnées :
Rue Saint-Bernard, 114
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 534.63.73
E mail :
centre.medical.enaden@brutele.be

Missions :
Unité ambulatoire
Unité-hébergement de crise

Entraide de Saint-Gilles (l')

chap.I › 10 / chap.II › 10 / chap.III › 08

Coordonnées :
Rue de l'Eglise, 59 / RC
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 538.46.09

Missions :
Accueil-café, informations, aide matérielle, vestiaire social, centrale d'achat, activités communautaire.

Équipe SOS enfants Saint-Luc

chap.I › 09 / chap.III › 11

Coordonnées :
Place JB Carnoy, 16
1200 - Woluwé-Saint-Lambert
Tél : 02 / 764.20.90

Missions :
- Assurer la prévention individuelle et le traitement des situations de maltraitance, soit d'initiative, soit lorsque l'intervention du service est sollicitée.
- Veiller à établir, à cette fin, toutes les collaborations utiles et plus particulièrement avec les travailleurs médico-sociaux de l'Office de la Naissance et de l'Enfance.
- Apporter sa collaboration à l'Office de la Naissance et de l'Enfance et aux instances compétentes de l'aide à la jeunesse pour l'organisation de campagnes de prévention et pour la formation des intervenants en matière de maltraitances de l'enfant.
- Établir un bilan complet de la situation de l'enfant et de son milieu de vie.
- Veiller à apporter une aide appropriée à l'enfant et à son milieu de vie, soit par l'équipe, soit par toute autre source psycho-médico-sociale.
- Développer la recherche portant sur des questions liées à la maltraitance en général et aux modèles de prise en charge.

Équipe SOS enfants ULB asbl

chap.I › 09 / chap.III › 11

Coordonnées :
Rue Haute, 322
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 535.34.25

Missions :
Prévention et traitement des situations où les enfants de 0 à 18 ans sont victimes de maltraitance.

Espace parentalité de l'association Dolto

chap.I › 07 / chap.II › 04 / chap.III › 03

Coordonnées :
Rue du Trône, 214
1050 - Ixelles
GSM : 0477 / 74.23.71
Contact :
Madame Christiane de Halleux

Missions :
Un lieu, un accueil, une écoute personnalisée. Un moment de réflexion ponctuel partagé avec un professionnel expérimenté dans la clinique avec les enfants et dans les questions d'éducation.
Pour exprimer ses doutes, clarifier ses idées et ses sentiments, retrouver confiance en ses propres compétences, inventer sa façon personnelle d'être père, mère, grand-parent ou beau-parent.
L'Espace Parentalité de la Fondation Françoise Dolto n'est pas un lieu de thérapie mais un temps d'arrêt pour mieux repartir.
Si un travail thérapeutique était envisagé, une orientation vers des services spécialisés sera alors proposée.
Pouvoir parler de son envie d'avoir un enfant, c'est possible de le faire dans le cadre de l'Espace Parentalité de l'Association Dolto.
A l'Espace Parentalité de l'Association Françoise Dolto, on peut rencontrer quelqu'un à qui parler des mille et une questions qui nous viennent quand on attend un bébé.

Etoile polaire (l')

chap.III › 13

Coordonnées :
Rue de l'Etoile Polaire, 20
1082 - Berchem-Sainte-Agathe.
Tél : 02 / 468.11.00

Missions :
Centre de rééducation ambulatoire qui s'adresse aux enfants atteints de déficience auditive, de handicap mental, de difficultés d'apprentissage ou de troubles de la parole et de la voix. Il assure un diagnostic, le bilan fonctionnel et la prise en charge thérapeutique.
Horaires :
Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Exil

chap.II › 11

Coordonnées :
Avenue de la couronne, 282
1050 - Ixelles
Tél : 02 / 534.53.30

Missions :
Fondé depuis 30 ans, le centre Exil est un centre médico-psychosocial pour victimes de violations des Droits de l'Homme, de la torture et pour personnes exilées.
Les services que propose le centre Exil sont les suivants : Accueil, service de première ligne, service de deuxième ligne, service interprétariat, medical examination group, divers programmes.

F

Famille heureuse asbl Famille heureuse (la) – 1210

Coordonnées :
Place Quetelet, 4
1210 - Saint-Josse
Tél : 02 / 217.44.50 ou 02 / 217.46.02
Fax : 02 / 217.46.02

Missions :
Elle offre des consultations médicales, conjougales, juridiques, sociales ainsi que des formations.

Famisol asbl – Familles solidaires

chap.III › 03

Coordonnées :
Rue Martin V, 22
1200 - Woluwé-Saint-Lambert
Tél : 02 / 771.91.14

Missions :
Service d'accompagnement et d'accueil familial pour enfants porteurs d'un handicap. Offrir des relais réguliers aux parents et ouvrir les horizons de l'enfant.
Horaires :
Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

FAGL - Fédération des Associations Gays et Lesbiennes (Jambes)

Coordonnées :
Site web :
www.fagl.be

Missions :
La FAGL poursuit l'objectif d'une plus grande visibilité des lesbiennes et des gays dans les différents aspects de la société belge (social, économique et culturel), lutte pour une réelle égalité de droits avec les hétérosexuels, et contre l'homophobie et les discriminations. Descriptif et coordonnées des 18 associations gayes et lesbiennes membres de la FAGL en Communauté française de Belgique.

Fédération des centrales de service à domicile

chap.III › 06

Coordonnées :
Rue Saint-Bernard, 43
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 537.98.66
Fax : 02 / 539.38.36
Site web / E mail :
www.csdbxl.be
info@csdbxl.be

Missions :
Garde à court terme et long terme de 7h30 à 19h, maximum 9 heures par jour. Accessible à tous les habitants des 19 communes de la région bruxelloise, pour autant qu'un des deux parents soit salarié. Tarifs selon revenus nets cumulés.

Foyer Saint Gillois

chap.II › 07

Coordonnées :
Rue de la source, 18
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 536.88.40
Personne de contact :
Stéphane Van der Cruyssen
(directeur adjoint)
Tél : 02 / 536.88.44

Missions :
Logement social
Horaires :
Ouvert le lundi, mardi de 8h30 à 12h30.
Mercredi et jeudi de 13h30 à 16h.

Free clinic

chap.II › 15

Coordonnées :
Chaussée de Wavre, 154 a
1050 - Ixelles
Tél : 02 / 512.13.14

Missions :
Implantée dans le quartier de Matongé, la Free Clinic s'est mise d'emblée au service des jeunes. L'équipe comprend 37 personnes de formations différentes qui assurent les services suivants : maison médicale, planning familial, service de santé mentale, infos droits.

G

Gazouillis (le)

chap.III › 03 - 07

Coordonnées :
Place Morichar, 22
1060 - Saint-Gilles
(Entrée au n°1 rue d'Irlande)
Tél : 02 / 344.32.93 ou 02 / 542.58.58
Site web :
www.legazouillis.be

Missions :
Le Gazouillis est un lieu de détente, de parole et de rencontre inspiré par la Maison Verte créée par F. Dolto. C'est également un espace qui permet au tout-petit de vivre des expériences différentes et complémentaires de celles qu'il réalise ailleurs.

Groupe de santé Josaphat

chap.II › 15

Coordonnées :
Rue Royale Sainte Marie, 70
1030 - Schærbeek
Tél : 02 / 241.76.71

Missions :
Le groupe Santé Josaphat propose un ensemble de services en lien avec la vie affective et sexuelle:
- Consultations médicales, psychologiques, sociales, juridiques et médiation familiale.
- Animations scolaires / animation avec public adulte.
- Actions communautaires

H

Habitat accompagné

chap.II › 07

Coordonnées :
Rue F.Bernier, 40
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 600.55.29 ou 02 / 600.55.30
ou 02 / 600.55.31
E mail :
ehen@cpasstgilles.irisnet.be

Missions :
Le CPAS de Saint-Gilles met à disposition de la population saint-gilloise des services aux logements. Ces services aident et accompagnent les citoyens qui nécessitent un accompagnement adapté en vue d'éviter la perte locative ou toutes sortes de problèmes liés au logement.
Horaires :
Ouvert de 9h à 11h ou sur rendez-vous

Home Victor Du Pré

chap.I › 08 / chap.II › 17 / chap.III › 04

Coordonnées :
Rue des Charpentiers, 5
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 512.42.37
Fax : 02 / 503.29.48

Missions :
Accueil temporaire de femmes adultes (pas mineur d'âge), en difficulté, se retrouvant sans logement. Elles peuvent être seules, enceintes ou accompagnées d'enfants. Suivi psycho-social individualisé.
Horaires :
La maison est ouverte 24 H 24, 7 / 7. Mais le nombre de place libre est rare, donc il

faut téléphoner avant de se présenter. Nous n'accueillons pas les personnes en séjour illégal, ainsi que les garçons de plus de 12 ans.

Chambres individuelles avec sdb – vie communautaire – repas préparés par la cuisine du home.

Hopitaux IRIS sud - Site Etterbeek - Ixelles IRIS ziekenhuizen zuid / IZZ site Etterbeek / Elsene

chap.I › 07 / chap.II › 01 - 08 - 09
chap.III › 01

Coordonnées :
Rue Jean Paquot, 63
1050 - Ixelles
Tél : 02 / 641.41.11
Fax : 02 / 641.42.70

Personnes de contact :
- Pascale Neirynck
sage femme*, responsable des projets Mère / Enfant
02 / 641.47.66 ou 0498 / 94.48.02
- Pascal Vandenhouweele
référent du pôle Mère / Enfant
02 / 641.42.22 ou 0475 / 34.41.73

Site web / E mail :
www.his-izz.be
p.vandenhouweele@his-izz.be
pneirynck@hiss-izz.be

Missions :
Notre maternité travaille en collaboration avec l'ONE* qui se situe au sein de notre institution. Notre politique se base sur la philosophie IHAB (Initiative Hôpital ami des Bébés) qui promeut une démarche de qualité de soins autour de la naissance et la promotion de l'allaitement maternel.

Nous mettons à disposition des couples un éventail complet de services avant, pendant et après l'accouchement :

Avant :
- Consultations de gynécologie 8h-17h
- Consultations prénatales 8h-17h
- Consultations d'aide psychologique
- Consultations de conseils génétiques
- Consultations de sexologie
- Consultation de tabacologie spécifique aux femmes enceintes
- Consultations d'acupuncture*
- Consultations d'anesthésie* (péridurale*)
- Consultations d'allaitement maternel (avant et après l'accouchement)
- Entretien d'information individuel autour de la naissance
- Visites de la maternité (programme sur notre site Internet)
- Séances d'infos-parents collectives (programme sur notre site Internet)
- Préparation à la naissance par sage femme*, kiné, …

Notre atout est le dispensaire «Autour de la naissance» = lieu d'écoute, d'information et de soins ambulatoires ouvert de 8h à 16h la semaine (mercredi jusque 13h).

Pendant l'accouchement :
Notre philosophie «Mother Friendly» encourage les mères à préparer l'accouchement et s'engage à accueillir les bébés le plus physiologiquement possible. Etre accompagnées par les personnes de leurs choix, utiliser des méthodes alternatives pour permettre la diminution de la douleur du travail comme le bain, la marche, le ballon, la musique,.. seront proposées aux mamans.

Après l'accouchement :
- Service de maternité et centre néonatal accueillant les bébés de plus de 32 semaines.
- Suivi à domicile par sage-femme possible.
- Consultation pédiatrique, garde pédiatrique 24h / 24, service d'hospitalisation pédiatrique.
- Consultation postnatale.

Hopitaux IRIS Baron Lambert

Coordonnées :
Rue Baron Lambert 38
1040 - Etterbeek
Tél : 02 / 739.84.11
Consultations : 02 / 739.85.85
Prélèvements : 02 / 739.85.85

Site Web :
www.his-izz.be

Missions :
- Anesthésiologie
- Acupuncture*
- Examens préopératoires
- Cardiologie - Revalidation cardiaque
- Centre de prélèvements
- Laboratoire
- Chirurgie générale et digestive infantile
- Chirurgie orthopédique
- Traumatologie
- Chirurgie vasculaire, thoracique & cardiaque
- Dermatologie
- Gastro-entérologie-Endoscopie digestive
- Gynécologie-Obstétrique - Consultation Prénatale
- Echographie
- Diagnostic anténatal
- ONE*, Imagerie médicale
- Radiologie
- Scanner
- Kinésithérapie
- Logopédie
- Médecine Générale
- Médecine Interne Générale
- Neurologie
- Ophtalmologie
- ORL
- Ostéopathie
- Pédiatrie
- Pneumologie
- Allergologie
- Podologie
- Psychiatrie et psychologie médicale
- Rhumatologie
- Physiothérapie
- Sénologie
- Stomatologie
- Dentisterie
- Orthodontie
- Chirurgie maxillo-faciale
- Tabacologie
- Urologie
- Urodynamique

Hopitaux IRIS Site Joseph Bracops

Coordonnées :
Rue Dr. Huet 79
1070 - Anderlecht
Tél : 02 / 556.12.12
Admissions : 02 / 556.14.10
Soins Intensifs : 02 / 556.12.72
Urgences : 02 / 556.13.80
Prélèvements : 02 / 556.15.21

Site web :
www.his-izz.be

Missions :
- Anesthésiologie - Acupuncture* - Examens préopératoires
- Auriculothérapie
- Cardiologie - Revalidation cardiaque
- Centre de prélèvements - Laboratoire
- Chirurgie générale & digestive
- Chirurgie orthopédique - Traumatologie
- Chirurgie plastique, réparatrice et esthétique
- Chirurgie vasculaire, thoracique et cardiaque
- Clinique de la posture et de l'équilibre
- Dermatologie
- Endocrinologie & diabétologie
- Gastro-entérologie - Endoscopie digestive
- Gériatrie
- Gynécologie-Obstétrique - Consultation Prénatale
- Echographie - Diagnostic anténatal - ONE*
- Imagerie médicale - Radiologie - Scanner
- Kinésithérapie

- Logopédie
- Médecine du sport
- Médecine Interne Générale
- Médecine Nucléaire - Radio-isotopes
- Neurologie
- Néphrologie - Hypertension
- Nutrition - Diététique
- Oncologie-Hématologie
- Ophtalmologie
- ORL
- Ostéopathie
- Pneumologie - Allergologie
- Psychiatrie et psychologie médicale
- Rhumatologie - Physiothérapie
- Sénologie
- Stomatologie - Dentisterie - Orthodontie
- Chirurgie maxillo-faciale
- Urologie - Urodynamique

Hopitaux IRIS Molière Longchamps

Coordonnées :
Rue Marconi 142
1190 - Forest
Tél : 02 / 3485111
Admissions : 02 / 348.51.55
Soins Intensifs : 02 / 348.53.00
Urgences : 02 / 348.57.41
Prélèvements : 02 / 348.53.73
Site web :
www.his-izz.be

Missions :
- Anesthésiologie - Acupuncture* - Examens préopératoires
- Cardiologie - Revalidation cardiaque
- Centre de prélèvements - Laboratoire
- Chirurgie générale & digestive
- Chirurgie orthopédique - Traumatologie
- Chirurgie plastique, réparatrice & esthétique
- Chirurgie vasculaire, thoracique & cardiaque
- Dermatologie
- Endocrinologie & diabétologie
- Gastro-entérologie - Endoscopie digestive
- Gynécologie-Obstétrique - Consultation Prénatale
- Echographie - Diagnostic anténatal - ONE*
- Imagerie médicale - Radiologie - Scanner
- Kinésithérapie
- Logopédie
- Médecine du sommeil
- Médecine du sport
- Médecine Interne Générale
- Médecine Nucléaire - Radio-isotopes
- Neurologie
- Oncologie-Hématologie
- Ophtalmologie
- ORL
- Pédiatrie
- Pneumologie - Allergologie
- Psychiatrie et psychologie médicale
- Résonance magnétique (IRM)
- Rhumatologie - Physiothérapie
- Sénologie
- Stomatologie - Dentisterie - Orthodontie -
- Chirurgie maxillo-faciale
- Urologie - Urodynamique

I

Ilot (l')

chap.I › 08 / chap.III › 04

Coordonnées :
Chaussée de Charleroi, 160
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 538.59.09

Missions :
Maison pour l'accueil de personnes en difficultés, décrochage social ou sans-abri.

Infor-drogue

chap.II › 13

Coordonnées :
Rue du marteau, 19
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 227.52.52
Fax : 02 / 219.27.25
Site web :
www.infor-drogues.be
Personne de contact :
Maurizio Perrara (Coordinateur permanence téléphonique et consultation)

Missions :
Service de prévention
Permanence téléphonique 24h / 24
Consultations psychosociales sur rendez-vous.
Horaires :
Permanence : lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

Infor-jeunes Point relais St-Gilles

chap.I › 11 / chap.II › 16 / chap.III › 14

Coordonnées :
Rue du Danemark, 77
1060 – Saint- Gilles
Tél : 02 / 537.64.86
Site web - E mail :
www.inforjeunes.be
pointrelais-stgilles@skynet.be

Missions :
Le service communal de la jeunesse a développé le Point Relais Infor Jeunes pour l'accueil et l'orientation des jeunes, et / ou leur entourage.

Interstices CHU Saint-Pierre Secteur parentalité - Addictions

chap.II › 13

Coordonnées :
Rue Haute, 322
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 535.30.51
Personne de contact :
Anne Robert - coordinatrice

Missions :
- Prise en charge des parents et futurs parents toxicomanes et leurs enfants
- Accompagnement psycho-médico-social (non limité dans le temps);
- Traitement de substitution;
- Collaboration étroite avec les équipes de l'hôpital (périnatale, néonatale, postnatale, aide aux familles vulnérables);
- Encadrement des parents et du bébé à la maternité et en néonatologie;
- Travail de médiation avec les différents intervenants intra- et / ou extra-hospitaliers

Horaires :
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 17h.

IRAHM « Institut Royal d'accueil pour l'handicap moteur asbl »

chap.III › 13

Coordonnées :
Av. Albert Dumont, 40
1180 - Uccle
Tél : 02 / 762.08.18

Missions :
Centre pour enfants infirmes moteurs, cérébraux, myopathes, spina bifida de 0 à 21 ans. 115 places en centre de jour pour enfants scolarisés et 44 places pour le centre d'hébergement.

IRAHM-CRÈCHE « Le coffre à bébés » asbl
chap.III › 05 - 13

Coordonnées :
Av. Albert Dumont, 40
1200 - Woluwé-Saint-Lambert
Tél : 02 / 762.08.18

Missions :
Crèche ordinaire et neurologique à la fois. Capacité d'accueil : 24 bébés de 0 à 3 ans, dont 6 présentent un handicap moteur. Prise en charge thérapeutique par l'équipe du centre de jour pour enfants scolarisés.

IRSA asbl
chap.III › 13

Coordonnées :
Chaussée de Waterloo, 1504
1180 - Uccle
Tél : 02 / 373.52.94

Missions :
L'I.R.S.A est un centre de jour et d'hébergement spécialisés pour enfants et adolescents handicapés sensoriels.
Le public accueilli : de 2 ans, 6 mois à 21 ans
Horaires :
Le centre de jour de 8h / 17 h.
Le centre d'hébergement est ouvert 24H24.

IRSA « Oasis »
chap.III › 13

Coordonnées :
Chaussé de Waterloo, 1504
1180 - Uccle
Tél : 02 / 373.52.11

Missions :
Ludo-bibliothèque adaptée pour enfants et adultes handicapés sensoriels et associés.

IRSA asbl « Triangle-Bruxelles »
chap.III › 13

Coordonnées :
E mail :
triangle.bruxelles@belgacom.net

Missions :
Accompagnement familial et aide éducative et pédagogique pour enfants et jeunes à la vue et / ou à l'ouïe déficiente.
Horaires / Permanence :
Lundi à vendredi de 9 h à 17 h.
Mardi de 9 h à 12 h.

IRSA asbl crèche « le petit prince»
chap.III › 05 - 13

Coordonnées :
Chaussée de Waterloo, 1504
1180 - Uccle
Tél : 02 / 373.52.42

Missions :
Accueil 18 enfants dont 1/3 est malentendant.

Itinéraires - AMO*
chap.I › 11 / chap.II › 16 / chap.III › 10 - 14

Coordonnées :
Place Louis Morichar, 56
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 538.48.57
Site web :
www.itineraires-amo.be

Missions :
Itinéraires AMO* est un service d'aide en milieu ouvert qui accueille et accompagne des jeunes en difficulté. Il dépend du secteur de l'Aide à la Jeunesse et s'adresse aux moins de 18 ans. Le sport d'aventure est leur outil d'intervention privilégié.

J

Jardin couvert (le)
chap.III › 03 - 07

Coordonnées :
Rue de Bosnie, 22
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 539.34.43
Personne de contact :
Martine Lemaine

Missions :
Un espace-rencontre mis à la disposition des enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un parent proche.
Cet espace-rencontre a avant tout un aspect préventif et éducatif notamment pour les situations rencontrées par les familles monoparentales, souvent confrontées à des situations économiques précaires.
Horaires :
Vendredi de 10h à 11h30

Jardins de Maud (les)
chap.II › 05 / chap.III › 03 - 05

Coordonnées :
Rue Guillaume Tell, 58a
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 538.26.97

Missions :
Milieu d'accueil pour enfants dont les parents sont à la recherche d'un emploi ou ayant un horaire décalé. Pédagogie mise en place inspirée par Françoise Dolto et Maud Manoni.
Horaires :
Ouvert de 06h30 à 20h.

Jourdan crèche
chap.III › 05

Coordonnées :
Rue Guillaume Tell, 58a
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 536.03.41

Missions :
Crèche communale.
Accueil personnalisé, développer un partenariat de qualité « milieu d'accueil et la maison » et inversement, respect du rythme de l'enfant, recherche de l'équilibre entre l'individuel et le collectif, encadrement et soutien de l'équipe.

K

Ketje - Crèche parentale
chap.II › 05 / chap.III › 05

Coordonnées :
Rue Adolphe Demeur, 33
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 538.73.38

Missions :
Intégrer les parents au travail de gestion et d'animation. Ils réalisent une permanence par mois et peuvent choisir la période et la nature de la contribution qu'ils souhaitent apporter (administration, courses, animation,…).
Horaires :
Ouvert de 8h à 16h30.

Kiekeboe

chap.II › 05 / chap.III › 05

Coordonnées :
Rue du Danemark, 15
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 538.36.46
E mail :
kdv.kiekeboe@skynet.be

Missions :
Crèche privée.
Un des deux parents doit connaitre le Néerlandais. Toutes les démarches administratives se passent en Néerlandais. Nous parlons essentiellement le Néerlandais avec les enfants.
Horaires :
7h à 18 h

L

Les libellules

chap.III › 06 - 13

Coordonnées :
Rue Malibran, 53
1050 - Ixelles
Tél : 02 / 647.03.66
Site web / E mail :
www.fasd.be
info.bxl@fasd.be

Missions :
Service de garde d'enfants malades à domicile de la mutualité Saint-Michel
Si votre enfant a plus de 3 mois et moins de 12 ans, une puéricultrice qualifiée du service des Libellules peut assurer sa garde pendant votre absence et sur base du certificat médical.
Cette professionnelle garantit une présence attentive et éducative auprès de votre enfant malade.
Les Libellules sont des puéricultrices diplômées, agréées par l'ONE* et sont formées en continu aux matières concernant le domaine de l'enfance et de la santé.

Tarifs du service des Libellules :

Pour les membres de la Mutualité Saint Michel (135) :
- Pour une garde de 8 heures max. : forfait de 40€.
- Pour une garde de 4 heures max. : forfait de 25€.
- Pas de frais de déplacement.

Pour les non membres de la Mutualité Saint Michel (135) :
- Pour une garde de 8 heures max. : forfait de 66€.
- Pour une garde de 4 heures max. : forfait de 35€.
- Frais de déplacement : 3,50€ / jour.

Libellules «plus» :
Libellules «plus» est un service où des puéricultrices accompagnent des enfants gravement malades et des enfants handicapés mentaux et / ou moteurs jusqu'à l'âge de 18 ans.

Le service des Libellules «Plus» propose une garde active et occasionnelle qui permet d'apporter un soutien aux familles dans l'accompagnement de leur enfant gravement malade ou handicapé et de leur offrir un moment de répit physique et psychologique.

Tarifs du service des Libellules «Plus»
- Pour une garde de 8 heures max. : forfait de 40€*.
- Pour une garde de 4 heures max. : forfait de 25€*.
- Pas de frais de déplacement*.

*Tarifs valables pour tous, quelle que soit votre mutualité.

Informations générales :
- En cas de retard des parents par rapport à l'heure prévue de leur retour, 2,50€ seront comptés par quart d'heure entamé.
- En cas de garde de 9 heures, 6€ seront demandés en plus de votre forfait de base.

Horaires des Libellules et des Libellules «Plus» :
De 8h à 18h du lundi au vendredi, avec possibilité de déroger exceptionnellement à l'horaire convenu sans toutefois dépasser les 9 heures de garde consécutives.
Pas de garde les week-ends et les jours fériés.

Lice (la)

chap.III › 03

Coordonnées :
Chaussée de Wavre, 520
1040 - Etterbeek
Tél : 02 / 646.73.24

Missions :
Unité ambulatoire de soins des troubles graves de la relation précoce entre l'enfant de 0 à 3 ans, ses parents et son environnement.

Ligue des bébés – Ligue desfamilles

chap.III › 07

Coordonnées :
Avenue d'Auderghem, 233
1040 - Etterbeek
Tél : 02 / 646.46.96 ou 067 / 87.84.08
(pour les ateliers du samedi)

Missions :
Lieux de rencontre, de parole et de détente pour enfants de 0 à 3 ans et leurs parents, organisés par La ligue des familles. Il y a également un service baby sitting, un service sur mesure assuré par des baby-sitters formés et encadrés.
Horaires :
Le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h. Le jeudi de 15h à 18h30. Le samedi de 9h30 à 12h (atelier).

Ligue braille

chap.III › 12

Coordonnées :
Rue d'Angleterre, 57
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 533.32.11
Fax : 02 / 537.64.26
E mail :
info@braille.be

Missions :
La ligue braille met à la disposition de personnes aveugles et malvoyants les services suivants :
- Service social
- Homus, centre bruxellois de rééducation fonctionnelle
- Orientation, formation et insertion professionnelle
- Culture et animations
- Service à la vie quotidienne

Le 143 - Mini-crèche

chap.II › 05 / chap.III › 05

Coordonnées :
Rue de l'hôtel des monnaies, 143
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 539.08.21

Missions :
Lieu d'accueil pour enfants de 4 mois à 2,5 ans dans un milieu multiculturel et plus spécifiquement sensibilisation au néerlandais.

Lhiving
chap.I › 02 / chap.II › 14

Coordonnées :
Quai du Batelage 5
Sonnette 238 C
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 203.82.01
Site web / E mail :
www.lhiving.be
info@lhiving.be

Horaires :
Tous les jours de lundi à vendredi de 9.30h à 12.30h et de 13.30h à 17.00h sauf le mardi de 13.30h à 17.00h

Missions :
Notre A.S.B.L. Lhiving se propose d'offrir une assistance psycho-sociale à des personnes défavorisées avec VIH*, à leurs enfants et / ou à leur entourage immédiat. Nous les aidons dans leur recherche d'un logement adapté et à un prix abordable, tout en y adjoignant un accompagnement plus ou moins intensif. Notre objectif consiste à améliorer la santé et le bien-être général des demandeurs d'aide, de sorte qu'ils puissent, à terme, maintenir la plus grande indépendance possible dans la société et y participer à part entière. Travailler autour du «vivre avec le VIH*» est le fondement même de notre mission.

Désormais Lhiving a une antenne d'info, des moments d'entrevue avec des personnes ainsi que des familles vivant avec le VIH* et qui sont à la recherche de solutions aux problèmes auxquels ils sont confrontés. Ce moment d'entrevue est une occasion privilégiée d'apporter un soutien dans la recherche des solutions aux questions posées, d'informer et orienter la personne concernée vers d'autres services spécialisés quand c'est nécessaire. Toutes questions autour de la contraception*, des IST et de la sexualité peuvent y être posées. Des préservatifs sont délivrés gratuitement.

Horaires :
Chaque lundi de 9h30h à 12h30 sans rendez-vous. 13h30 à 16h30 seulement sur rendez-vous.
L'antenne d'info est aussi accessible chaque lundi au numéro spécial 02 / 203.82.01. Pour les autres jours, veuillez laisser un message.

Lily
chap.II › 05 / chap.III › 05 - 07

Coordonnées :
Rue de Parme, 28
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 533.39.92

Missions :
Halte de garderie. Offrir à l'enfant dans le cadre d'une collectivité une expérience autre, valoriser l'activité autonome, le traiter comme un sujet et non comme un objet en sachant que «l'enfant est un être de langage et de communication». Pédagogie d'inspiration Françoise Dolto et Locszy (Emmi Pickler) ; adapter à l'interculturel.

Horaires :
Le mercredi de 08h30 à 15h.

Lu APE- Ludothèque adaptée pour enfants et adultes atteint d'un handicap asbl
chap.III › 13

Coordonnées :
Av. Parmentier, 19 bte8
1150 - Woluwé-Saint-Pierre
Tél : 02 / 772.75.25

Missions :
Ludothèque adaptée pour tout âge et handicapés. Ouverte à tous, centre ou groupes.

Horaires :
Permanence mercredi 14h-16h,

Samedi 10h-12h spectacles, contes adaptés (sur réservation).

Lutins (les)
chap.II › 05 / chap.III › 05

Coordonnées :
Rue de Mérode, 244
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 538.48.59

Missions :
Crèche.
Plusieurs activités sont proposées dans le respect de l'individualité de l'enfant.

Horaires :
7h à 18h

M

Maison de la famille
chap.II › 05 / chap.III › 03 - 05 - 07

Coordonnées :
Rue de Bosnie, 22
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 539.34.43

Missions :
- Médiation sur rendez-vous (Hélène VAN DEN STEEN)
- Halte-garderie les lundis et jeudi de 8h à 16h et mercredi et vendredi de 8h à 14h (Martine LEMAINE)
- Rencontres Allaitement
  En partenariat avec le service Infor Santé de la Mutualité Saint-Michel, la Maison de la Famille vous propose des «rencontres allaitement». Vous pourrez poser vos questions et partager votre expérience sur l'allaitement (rythmes du bébé, reprise du travail, sevrage,…).
  Ces rencontres ont lieu le premier vendredi de chaque mois à 14h15.
  Infos et inscriptions :
  Tél : 02 / 501.55.19
  pascale.dupuis@mc.be

Horaires :
Ouvert le lundi et jeudi de 8h à 16h, le mercredi et vendredi de 8h à 14h

Maison de la mère et de l'enfant
chap.II › 17 / chap.III › 04

Coordonnées :
Chaussée de Drogenbos, 225
1180 - Uccle
Tél : 02 / 376.17.01

Missions :
Accueil et guidance médico-psycho-sociale de femmes enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de 7 ans. Pas d'accueil d'urgence, entretien au préalable.

Maison de la naissance (la)
chap.I › 07 / chap.II › 01 - 04 - 08 - 09
chap.III › 01 - 02 - 03

Coordonnées :
Boulevard Reyers, 104
1030 - Schærbeek
Tél : 02 / 662.13.46 (informations)
GSM : 0478 / 32.68.38 (demande de soins)

Site web :
www.maisondelanaissance.be

Missions :
Équipe de sages-femmes qui proposent un accompagnement global de la grossesse, de l'accouchement et durant la période après la naissance.
Il y a plusieurs lieux de consultations à Bruxelles (voir site internet)

Maison de Mickey (la)

chap.II › 05 / chap.III › 05

Coordonnées :
Rue de Moscou, 24
1060 - Saint-Gilles
GSM : 0477 / 56.95.42
–
Rue Cœnræts, 83b
1060 - Saint-Gilles
GSM : 0477 / 56.95.42

Missions :
Crèche accueillante et chaleureuse

Maison médicale Marconi

chap.I › 01 - 02 - 03 - 05 - 06 / chap.II › 01
chap.III › 01

Coordonnées :
Rue Marconi, 85
1190 - Forest
Tél : 02 / 345.58.81

Missions :
Médecine générale, gynécologie, kinésithérapie, pas d'IVG*, pas de suivi de grossesse, dépistage MST* / SIDA*, test de grossesse, préservatifs, pilule du lendemain, contraception*, consultations psychologiques, consultations juridiques et sociales. Animation à la vie affective et sexuelle.
Horaires :
Ouvert de 8h à 19h

Maison médicale santé plurielle

chap.I › 05 - 06 / chap.II › 01 - 08 / Chap.III › 01

Coordonnées :
Rue de la Victoire, 110
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 537.71.24
E mail :
splurielle@skynet.be

Missions :
Médecine générale, kinésithérapie, infirmière sociale (au forfait).
Consultation sociale sur rendez-vous.
Prise de sang : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 8h30.
Autres services hors forfait :
Dentisterie, gynécologie, psychologie, logopédie : sur rendez-vous.
Conseil, évaluation, expertise (problème médico-juridiques, accidents, mutuelle, handicap, invalidité, …) : sur rendez-vous.
Horaires :
Accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00
Urgences : 24h / 24

Maison des enfants de Saint-Gilles

Chap.III › 03 - 07

Coordonnées :
Rue Dethy, 25
Tél / Fax : 02 / 538.91.67
Responsable : Emilio Navarro

Missions :
La Maison des enfants vise à intégrer socialement l'enfant par le biais des loisirs, c'est-à-dire le rendre capable d'autogérer ses loisirs, d'établir des choix, de les concrétiser et de progresser dans leur réalisation.
Horaires :
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h

Maison rue Verte

chap.I › 08 / chap.II › 17 / chap.III › 04

Coordonnées :
Rue Verte, 42
1210 - Saint-Josse-Ten-Noode
Tél : 02 / 223.56.47

Missions :
Maison d'accueil pour femmes seules ou avec enfants. Structure en appartements. Accompagnement psychosocial qui permet aux familles de se poser, d'être soutenue dans leurs démarches et leurs avenirs. Une attention toute particulière est accordée aux enfants (ateliers psychomotricité, maison d'enfants, lieu de rencontres parents-enfants, accueil extra-scolaire). Soutien aux femmes et en difficultés et en situation de rupture suite à une crise sociale, familiale et / ou conjugale

Médecins du monde – Parle avec elle

chap.II › 11

Coordonnées :
Rue de l'éclipse, 6
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 648.69.99
GSM : 0474 / 40.67.30
Site web / E mail :
www.medecinsdumonde.be
info@medecinsdumonde.be

Missions :
Travail avec une population qui n'a pas accès aux soins, car ils n'ont pas de mutuelle, étant sans papiers. La mission «Parle avec Elle» est là pour écouter des femmes en détresse et de les orienter vers des partenaires, ou des médecins bénévoles.

Médecins du monde - CASO

chap.II › 11

Coordonnées :
Rue d'Artois, 46
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 513.25.79
Fax : 02 / 513.27.47
E mail :
coordo.caso@medecinsdumonde.be

Missions :
Nous sommes un Centre d'Accueil, de Soins et d'Orientation et nous dirigeons nos patients qui ont des difficultés d'accès aux soins pour ce qui concerne les suivis pré et post-nataux vers les consultations de l'ONE*, Kind en Gezin*, Planning familial,… L'équipe de Médecins du Monde y accueille, soigne, soulage et oriente les patients vers le système de santé de droit commun. Quand la référence vers le système traditionnel semble impossible et dans les cas urgents, Médecins du Monde offre également des consultations médicales et psychologiques.

Les patients sont en majorité de personnes en séjour précaire comme les demandeurs d'asile, les personnes en séjour illégal, les détenteurs de visa sans ressource, etc.
Horaires :
Consultations libres : lundi 13h, jeudi 9h, vendredi 13h.
Consultations avec RDV : mardi matin, mercredi après-midi et jeudi après midi.
Pour prendre RDV : 02 / 513.28.97

Médimmigrant

chap.II › 11

Coordonnées :
Rue Gaucheret, 164
1030 - Schærbeek
Tél : 02 / 274.14.33 ou 02 / 274.14.34
Site web / E mail :
www.medimmigrant.be
info@medimmigrant.be

Missions / Infos :
Médimmigrant répond à vos questions pendant les permanences téléphoniques et par mail. Exceptionnellement nous donnons des rendez-vous au secrétariat.

Pendant les permanences téléphoniques, l'asbl répond aux questions portant sur :
› les problèmes médicaux des personnes en séjour illégalou précaire.
› les problèmes de séjour de ces personnes en cas de maladie (grave).

Outre la fourniture d'informations, l'asbl peut aussi intervenir de manière concrète, par exemple en facilitant l'accès aux soins de santé. Nous le faisons via une aide individuelle qui s'adresse aux organisations et aux habitants de la Région Bruxelles Capitale.

Mutualité chrétienne de Saint-Gilles

chap.I › 10 / chap.II › 02 - 10
chap.III › 06 - 08 - 09

Coordonnées :
MC Saint-Michel
Siège Central
Boulevard Anspach 115-117
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 501.58.58
Fax : 02 / 501.58.38
E mail:
st.michel@mc.be

Agence à Saint-Gilles
Parvis de Saint-Gilles 16a
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 538 72 39
Horaires :
Lu : 09h-13h et 14h–16h
Je : 09h-13h et 15h-18h
Ve : 09h-13h

Hospi solidaire :
Une assurance hospitalisation pour toute la famille. Une assurance hospitalisation comprise d'office dans votre cotisation et dont bénéficient tous les adultes et les enfants du ménage.

Service Bien Naître :
Primes, congés, droits,… Toutes les questions administratives et législatives que vous vous posez à l'occasion d'une naissance ont une réponse. Une assistante sociale spécialisée du service « Bien Naître » vous conseille et vous accompagne dans vos démarches. Tél : 02 / 501.58.22

Prime de naissance :
Lors de la naissance d'un enfant, les parents sont confrontés à de nombreux frais. La MC Saint-Michel les soutient financièrement en offrant une prime de naissance de 350 € par naissance ou adoption.

Rencontres Allaitement :
Enceinte, vous vous interrogez sur l'allaitement. Ou bien votre enfant est né et vous l'allaitez. Vous aimeriez rencontrer d'autres parents pour partager votre expérience et vos questions… Participez aux rencontres allaitement qui ont lieu chaque 1er vendredi du mois de 14h15 à 16h15 à la Maison de la Famille, Rue de Bosnie 22. Tél : 02 / 501.55.19

Soins des petits :
La MC vous rembourse votre ticket modérateur (montant à votre charge selon le remboursement au tarif officiel) pour tous les soins médicaux et paramédicaux de votre enfant (consultation chez le pédiatre, le médecin, les séances de kiné,…) depuis sa naissance jusqu'à la veille de ses 7 ans.

Location et vente de matériel « petite enfance » :
Proximité Santé vous propose du matériel adapté aux petits enfants et aux jeunes mamans (pèse-bébé, tire-lait,…) en location ou en vente à un tarif préférentiel pour les membres de la MC Saint-Michel.
Tél : 02 / 644.51.31

Garde d'enfants malades à domicile :
Une intervention de 2 € par heure de garde jusqu'à 80 € par an pour une garde d'enfants malades agréée ONE* ou service public.

Classes vertes, de neige ou de mer :
Une intervention de 35 € par an pour les classes vertes, de mer ou de neige ou les stages sportifs.

Sport :
Pour les enfants et les jeunes de 0 à 30 ans : une intervention annuelle de 35 € pour la pratique régulière d'un sport dans un club sportifs ou un stage sportif d'au moins 3 jours.

Jeunesse et Santé :
Séjours, stages et plaines à un tarif avantageux pour les stages non résidentiels et des séjours en Belgique et à l'étranger organisés par Jeunesse et Santé pour les enfants à partir de 3 ans.

Optique :
Une intervention de 25 € par tranche d'âge dans le renouvellement ou l'achat de lunettes, de verres ou de lentilles.

Orthodontie :
Une intervention complémentaire de 370 € dans le coût des traitements orthodontiques (hors traitement dit de « première intention »).

Information et défense des membres :
Des services et des publications sont à votre disposition pour vous informer et pour vous défendre : service social, service défense des membres et assistance juridique, Infor Santé,…

Mutualité libérale du Brabant

chap.I › 10 / chap.II › 02 - 10
chap.III › 06 - 08 - 09

Coordonnées :
Service social :
Rue des Palais, 2
1030 - Schærbeek
Tél : 02 / 209.49.77
Fax : 02 / 219.01.54
E mail :
socia@mut403.be

Missions :
Le service social est pluraliste et accessible à toute personne, quelles que soient ses origines, son âge, ses convictions idéologiques ou religieuses.

Dans la pratique, nous distinguons différents objectifs liés à la fonction de l'assistant social :
› Informer et aider le client en matière d'assurance maladie-invalidité ainsi que pour tous les autres aspects de la sécurité sociale.
› Médiation entre le client, les services internes (assurabilité, indemnités,…) et / ou les services externes (CPAS*, hôpitaux…).
› Collaboration et orientation vers des services d'aide spécialisés.

Le service social est un service généraliste qui se saisit de la globalité des situations : point de vue psychologique, social, physique…

Deux lieux pour les permanences :
Rue du palais, 2
1030 - Schaerbeek
Tél : 02 / 209.49.77

Lundi au jeudi : 8h15 à 12h00 et de 12h30 à 16h00
Vendredi : 8h15 à 12h00 et de 12h.30 à 15h30

Bd du midi, 46 / 47
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 511.77.15
Mardi 13h30 à 15h30

Mutualité neutre

chap.I › 10 / chap.II › 02 - 10
chap.III › 06 - 08 - 09

Coordonnées :
Saint-Gilles - Van Meenen
Place Van Meenen, 37
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 743.16.46
–
Saint-Gilles-Union
Chaussée de Charleroi, 145
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 538.83.00
Site web :
www.mutualites-neutres.be

Missions :
Si vous êtes affiliés à cette mutuelle (assurance complémentaire) :

- Aides à domicile 02 / 743.16.99
- Assistance sociale (soutien et orientation d'ordre social) 02 / 733.97.40
- Fonds de secours (intervention financière ponctuelle et exceptionnelle) 02 / 733.97.40
- Formalités administratives (aide administrative et soutien dans vos démarches) 02 / 733.97.40
- Garde d'enfants malades 0800 / 62.056
- Médimut (matériel d'incontinence et d'autres produits) 02 / 743.16.98
- Prêts sociaux (prêt de 750 € dans le cadre de frais médicaux) 02 / 733.97.40
- Service juridique 02 / 733.97.40
- Service psychologique 02 / 733.97.40
- Cadeau de naissance (25 € après la naissance de votre enfant)
- Langes (75 € d'intervention par an jusqu'au 3ème anniversaire de l'enfant sur présentation des preuves d'achat)
- Prime de naissance (350 € lors de la naissance de votre enfant – 175 € si un seul des parents est affilié.
- Vaccin prévention cancer col de l'utérus* (150 € d'intervention sur le coût du vaccin)
- Fécondation* in vitro (250 € d'intervention unique après accord du Médecin Conseil – stage 10 mois)
- Grossesse (25 € d'intervention dans le quote-part des soins chez le gynécologue à charge de la femme enceinte (stage 10 mois))
- Hospitalisation (150 € d'intervention maximum dans les frais d'hospitalisation)
- Vaccins (30 € d'intervention par an dans les frais de vaccins et désensibilisant)

Horaires (Saint-Gilles - Van Meenen) :
Mardi : de 13h à 15h
Jeudi : de 8h30 à 12h

Horaires (Saint-Gilles-Union) :
Mardi : de 15h30 à 17h
Jeudi : de 13h à 17h

Mutualité socialiste

chap.I › 10 / chap.II › 02 - 10
chap.III › 06 - 08 - 09

Coordonnées :
Deux agences à Saint-Gilles
Chaussée de Waterloo, 132
1060 – Saint-Gilles
Tél : 02 / 537.75.75
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h et le samedi de 8h30 à 12h
–
Avenue Brugmann 19
Tél : 02 / 537.03.59
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Site Web / E mail :
www.fmsb.be
mail@fmsb.be

La fédération des mutualités socialistes du Brabant a développé et crée différentes asbl dont les femmes prévoyantes socialistes (FPS)

FPS (Femmes Prévoyantes socialistes)
Coordonnées :
Rue du Midi, 120
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 546.14.01

Missions :
Les FPS proposent les services suivants :

- Consultations prénatales des FPS sur rendez-vous.
  A Saint-Gilles :
  Rue des étudiants, 14 a
  Tél : 02 / 539.05.20
- Consultations pour enfants des FPS
  A Saint-Gilles :
  Rue des étudiants, 14 a
  Tél : 02 / 539.05.20
  Rue Vlogaert; 22
  Tél : 02 / 537.88.77
  Centre de promotion conjugale et familiale des FPS du Brabant.
  Tél : 02 / 546.11.33

N

NASCI

chap.II › 10 / chap.III › 03 - 08

Coordonnées :
Rue d'Anethan, 4
1030 - Schærbeek
Tél : 02 / 216.88.85
Fax : 02 / 216.88.86
Heures d'ouverture : tous les jours de 9h30 à 16h30
Site web / E mail :
www.nascivzw.be
nascivzw@skynet.be

Missions :
NASCI vient en aide aux femmes enceintes, aux mères et à leurs enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles et qui n'ont pas les moyens de subvenir à leurs besoins vitaux. C'est une maison de solidarité entre mères et familles, un réconfort dans les moments pénibles, où le sens de la compassion prime sur celui de la pitié. C'est aussi un endroit où vous pouvez trouver une aide matérielle (vêtements, jouets, matériel de puériculture*,langes, colis de naissance, matériel scolaire,…) selon les possibilités du service. NASCI veille à fournir une aide facilement accessible et de qualité et se porte garant de la multiculturalité et de la tolérance dans la société. NASCI organise des activités pour les mamans autour de sujets tels que : « Que faire quand mon enfant fait pipi au lit ? », « Comment fonctionne l'état belge ? », Quelle nourriture dois-je donner à mon enfant ? », « L'aîné est jaloux de mon second enfant, que faire ? »,…etc.

C'est une asbl démocratique et pluraliste qui ne fait aucune distinction culturelle, religieuse ou ethnique. Le bonheur de l'enfant passe avant tout !

O

ONAFTS (Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés)

chap.II › 02 / chap.III › 09

Coordonnées :
Rue de Trèves, 9 (accueil), 70 (adresse postale)
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 237.21.12
Fax : 02 / 237.24.70
Site Web :
www.kindergeld.be

Missions :
L'ONAFTS peut payer les allocations familiales* pour :
› Prestations familiales garanties en tant que belge.
› Prestation familiales garanties en tant qu'étranger.
› Les travailleurs frontaliers
› Les handicapés sans profession
› Les parents étudiants
› Les enfants handicapés sans allocations familiales*.

Qui a droit à l'allocation de naissance / aux allocations familiales* ?
› C'est le père qui demande l'allocation de naissance / les allocations familiales*.
› S'il n'est pas travailleur salarié (ou chômeur, malade ou pensionné), c'est la mère qui la demande.
› Lorsque le père et la mère ne sont ni travailleurs salariés ni travailleurs indépendants, un autre membre du ménage de l'enfant peut demander l'allocation de naissance / les allocations familiales* (le / la partenaire du père ou de la mère, un des grands-parents, un oncle ou une tante de l'enfant; s'il s'agit d'un (demi-) frère ou d'une (demi-) sœur de l'enfant, il / elle ne doit même pas faire partie du ménage).
› Les travailleurs indépendants ont un régime propre : www.inasti.be
› L'allocation de naissance / les allocations familiales* est / sont payée(s) à la mère ou la personne qui élève l'enfant.

Où demander l'allocation de naissance / les allocations familiales* ?
› A la caisse d'allocations familiales* de l'employeur du demandeur.
› Si le demandeur est chômeur, malade ou pensionné : à la caisse d'allocations familiales* de son dernier employeur.
› A l'ONAFTS, si le demandeur n'a jamais travaillé, s'il est travailleur frontalier ou s'il travaille dans l'enseignement.
› Les travailleurs indépendants ont un régime propre : www.inasti.be

Comment obtenir l'allocation de naissance / les allocations famiales ?
Allocation de naissance :
› Vous pouvez demander l'allocation de naissance à partir du 6ème mois de la grossesse.
› Remettez à cet effet une attestation du médecin ou de l'infirmier(ère) accoucheur(euse) à votre caisse d'allocations familiales*.
› Pour une première naissance, vous pouvez compléter le formulaire Demande d'allocation de naissance. Remettez-le à votre caisse d'allocations familiales*.
› L'allocation de naissance peut être payée à partir du 8ème mois de la grossesse.
› Au moment de la déclaration de la naissance, la commune vous remettra deux attestations de naissance. L'une est destinée à la mutualité. L'autre doit être envoyée à la caisse d'allocations familiales*.

Allocations familiales* :
› Pour une première demande, complétez le formulaire demande d'allocations familiales*et envoyez-le à votre caisse d'allocations familiales*.
› Si vous recevez déjà des allocations familiales* pour un ou plusieurs enfants, ou si une allocation de naissance a déjà été payée avant la naissance, vous ne devez rien faire. La caisse d'allocations familiales* examinera automatiquement votre droit aux allocations familiales*.
› En principe, vous recevrez le premier versement des allocations familiales* vers le 10 du 2e mois qui suit la naissance.

Quel est le montant de l'allocation de naissance / des allocations familiales* ?
› Pour un premier enfant du père ou de la mère, l'allocation de naissance est de 1.152,57 EUR. Dans les autres cas, elle est de 867,17 EUR.
› En cas de naissance multiple, on paie 1.152,57 EUR par enfant.
› Les allocations familiales* de base (sans suppléments éventuels) s'élèvent à : 85,07 EUR pour le premier enfant, 157,41 EUR pour le deuxième enfant, 235,03 EUR pour chaque enfant à partir du troisième.

Ces montants sont en vigueur depuis le 1er septembre 2010.

Ce sont des informations générales. Si vous avez encore des questions spécifiques concernant votre dossier, prenez contact avec votre caisse d'allocations familiales* ou avec l'ONAFTS.
Tél : 02 / 237.23.20
Télécopieur : 02 / 237.23.09
Numéro de téléphone gratuit (uniquement pour les questions d'ordre général) : 0800 94 434

Horaires :
Ouvert tous les jours ouvrables de 8h à 17h

ONE*- Office National de l'Enfance

chap.I › 07 / chap.II › 01 - 04 - 16
chap.III › 01 - 02 - 03 - 14

Site web / E mail :
www.one.be

Il existe plusieurs antennes :

Rue de l'Eglise, 59
Tél : 02 / 538.49.94
(consultations postnatales)
Horaires des consultations pour enfants :
De 0 à 3 ans : lundi de 13h30 à 15h30 et le jeudi de 14h à 16h
De 0 à 6 ans : mardi de 9h30 à 11h30 et de 15h30 à 17h30. Vendredi de 13h30 à 15h30
De 3 à 6 ans : le 1er et le 2ème mercredi du mois de 14h à 15h30
Permanences téléphonique :
Lundi de 13h à 14h
Mardi de 14h à 15h
Jeudi de 9h30 à 12h (par tél et au local)
Vendredi de 11h à 12h

Rue Vlogært, 22
Tél : 02 / 537.88.77
(consultations postnatales)
Horaires des consultations pour enfants :
De 0 à 6 ans : mardi de 14h à 16h30, vendredi de 9h30 à 11h30 et le 2ème et 4ème jeudi du mois de 13h15 à 15h
Permanences téléphoniques :
Mardi de 12h30 à 13h30
Jeudi de 9h à 13h (par tel et au local)
Vendredi de 08h30 à 09h30

Rue des Etudiants, 14
(centre de santé)
Tél : 02 / 539.05.20
(consultations prénatales)
Horaires des consultations pour enfants et pour les futures mamans :
De 0 à 6 ans : le 1er, 3ème et 4ème lundi du mois de 13h30 à 15h30 et le mardi de

13h30 à 15h30
Permanences téléphoniques :
Lundi, mardi et vendredi de 12h à 14h
Vendredi de 13h à 15h30 (sur rendez-vous au local)

Rue Antoine Béart, 137
Tél : 02 / 538.38.53
(consultations postnatales)
Horaires des consultations pour enfants :
De 0 à 6 ans : mardi de 13h à 15h30 et 3ème mardi du mois de 14h à 16h30.
Jeudi de 13h30 à 15h30
Permanences téléphoniques :
Lundi de 13h à 16h (par tél et au local)
Mardi et jeudi de 11h30 à 12h30

Missions :
L'Office de la Naissance et de l'Enfance est l'organisme de référence en Communauté française de Belgique pour toutes les questions relatives à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à la protection de la mère et de l'enfant, à l'accompagnement médico-social de la (future) mère et de l'enfant, à l'accueil de l'enfant en dehors de son milieu familial et au soutien à la parentalité.
Vous attendez un enfant…
Bébé vient de naître…
Votre famille s'installe à Saint-Gilles…

L'ONE* vous propose un suivi médico-social préventif assuré par des médecins et des travailleurs médico-sociaux.

Comment ?
Par des consultations médicales (pré et postnatal).
Par des visites à domicile.
Par des permanences….

Les consultations sont gratuites.

ONE*-Adoption

chap.II › 05 / chap.III › 12

Coordonnées :
Boulevard Louis Schmidt, 87
1040 - Etterbeek
Tél : 02 / 538.59.99
Fax : 02 / 538.82.56
Site web / E mail :
www.one.be/adoption
one.adoption@one.be

Missions :
› Accompagnement des parents de naissance.
› Encadrement des enfants pendant le délai de réflexion légal des parents de naissance.
› Sélection et encadrement des candidats adoptants.
› Accompagnement des enfants adoptés, des parents adoptants, des parents de naissance et l'accompagnement dans les recherches d'origine.

Horaires :
Les bureaux sont accessibles de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi

Oranger (L')

chap.I › 11 / chap II › 16 / chap III › 14

Coordonnées :
Rue Le Lorrain, 104
1080 - Molenbeek-Saint-Jean
Tél : 02 / 420.36.12
Site web :
www.oranger1080.be

Missions :
L'Oranger asbl est un service d'Aide en Milieu Ouvert (A.M.O.). Notre service s'adresse aux jeunes bruxellois de moins de 18 ans et aux familles du Nord-Ouest de la Région Bruxelloise.
Notre équipe vous propose :
› un lieu d'accueil, d'écoute et d'information en toute confidentialité.
› un espace de rencontres avec des travailleurs sociaux qui pourront vous orienter vers les services les mieux adaptés à vos difficultés.
› un espace pour construire ensemble des projets individuels ou collectifs.

Notre équipe travaille sans mandat des Juges de la Jeunesse, à la seule demande des jeunes et des familles. Tous nos services sont gratuits et couverts par le secret professionnel.

Horaires :
Du lundi au vendredi de 9h à 18h.
Possibilités de rendez-vous en dehors des heures d'accueil et le samedi matin, à convenir avec les travailleurs sociaux.

P

Partena MUT – Mutualité libre

chap.I › 10 / chap.II › 02 - 10 / chap.III › 08 - 09

Coordonnées :
Chaussée de Waterloo, 64
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 537.54.30
Siège social
Boulevard Anspach, 1
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 549.76.00
Site web / E mail :
www.partenamut.be
info@partenamut.be

Missions :
Gérer l'Assurance Obligatoire pour tous les membres. Offrir des produits et services complémentaires via l'Assurance Complémentaire.

Pour Partenamut, votre santé est votre capital le plus précieux. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons une série d'avantages liés à la prévention santé : Faire des dépistages, manger sainement, bouger davantage …nos interventions et nos conseils vous aident à prendre en main votre santé.
Partenamut vous propose une offre très large d' avantages concrets : plus de 60 interventions financières complémentaires, pour tous, jeunes et moins jeunes.

Elle offre :
› la possibilité de souscrire à Hospitalia.
› l'assurance hospitalisation des mutualités libres et à Dentalia.
› l'assurance soins dentaires.
› des services et de l'aide à domicile, une assistance à l'étranger,
› des possibilités transports pour vos soins…
› et bien d'autres choses encore comme le programme «Restosanté.be»

Horaires :
Ouvert le lundi de 13h30 à 17h
Mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h

P'tits pilous (les)

chap.II › 05 / chap.III › 05

Coordonnées :
Avenue des Villas, 24
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 332.26.48

Missions :
Crèche privée

Horaires :
De 7h30 à 18h30

Petits riens (les)

chap.I › 10 / chap.II › 02 - 10 / chap.III ›03 - 08

Coordonnées :
Rue américaine, 101
1050 - Ixelles
Tél : 02 / 537.30.26

Missions :
A travers nos différentes actions sociales, nous proposons à nos bénéficiaires un hébergement, un accompagnement psychosocial, un coup de main administratif, une aide matérielle, une formation, etc. En outre, nos activités d'économie sociale constituent une plateforme d'insertion socioprofessionnelle. Enfin, nos magasins permettent à des dizaines de milliers de clients de s'équiper à bas prix tout au long de l'année.

Maison d'Accueil pour sans-abri :
La maison d'accueil est réservée aux hommes adultes. Ce n'est pas un hébergement d'urgence, mais un projet à long terme. Bien plus qu'un lit chaud, c'est un nouveau départ que nous vous proposons. Après une remise en ordre administrative, nous travaillons la gestion du budget, la recherche d'emploi et de logement, etc. Plus simplement, nous vous aidons à vous retrouver via l'élaboration d'un projet qui vise à devenir davantage autonome.

Le séjour dans la Maison d'Accueil :
Il est entièrement basé sur l'élaboration d'un projet individuel d'avenir. La personne hébergée définira ce projet en collaboration avec les travailleurs sociaux dès le début du séjour. Il pourra être modifié et amélioré par après. Ce projet est à considérer comme un contrat qui engage les deux parties à travailler dans un climat de confiance et de respect. La mise en place de ce projet pourra durer six mois, un an, voire plus si nécessaire. Le but du séjour est de sortir de la Maison d'Accueil dans les meilleures conditions qui soient.

Pour demander l'accueil :
Il faut venir sur place (30-32, rue du Prévôt – 1050 Ixelles) ou téléphoner au 02 / 541.13.96 du lundi au dimanche de 7 à 19 heures. Ces demandes débouchent sur un entretien d'accueil avec un travailleur social. Cet échange aura pour but de percevoir si une collaboration peut exister et d'expliquer l'objectif de la Maison d'Accueil.

Accueil social :
Notre Centre d'accueil social l'Abbé Froidure (Casaf) accueille chaque année un millier de familles pour une aide psychosociale, administrative, juridique, budgétaire et matérielle. Nous vous donnons notamment accès à notre épicerie sociale où nous vendons des produits à moitié prix. Pour les enfants et les adultes, nous organisons des activités de loisirs. Nous avons aussi un service de médiation de dettes afin de lutter contre le surendettement. Informations : 02 / 541.13.98

Magasin :
Vous y trouverez meubles, articles ménagers, articles de brocante, livres, linge, vêtements, vélos, gros et petits électroménagers… A côté de ce magasin, la boutique Retro Paradise (du lundi au samedi de 11h00 à 18h00) offre un choix de vêtements vintage spécialement sélectionnés pour leur qualité. A proximité également, le Baby Paradise offre à petits prix tout l'univers de la petite enfance. En achetant aux Petits Riens, vous soutenez nos projets sociaux. En plus d'être solidaire, votre achat est aussi écologique : en donnant une seconde vie à un objet, vous vous mettez un frein au gaspillage et à la surproduction.

Horaires :
Du lundi au samedi de 12h00 à 17h30.

Pimprenelle

chap.II › 05 / chap.III › 05

Coordonnées :
Chaussée de Charleroi, 222
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 544.13.59
Responsable : Sandrine Mereau
GSM : 0498 / 63.45.99

Missions :
Crèche privée. Ouvert de 8h à 18h30
Nous accueillons les enfants de 0 à 3 ans dans un esprit familial. Nous favorisons l'épanouissement de l'enfant selon son rythme et veillons à l'apprentissage de la propreté ainsi qu'à son autonomie.

PLAN F – Projet ISIS

chap.I › 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 09 - 11
chap.II › 01 - 04 - 08 - 11 - 12 - 15 - 16
chap.III › 01 - 03 - 10 - 14

Coordonnées :
Rue des Guildes, 22
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 230.58.47
Tél : 02 / 230.04.62
Contact : Sabine Mahieux
Site web :
www.planf.be

Missions :
Le planning familial accompagne des femmes et des jeunes filles enceintes et en difficultés.
Projet ISIS :
Ce service gratuit s'adresse à toutes les femmes enceintes et / ou avec des jeunes enfants qui rencontrent des difficultés liées à leur situation :
- Soutien et information
- Information sur un grand nombre de démarches (accès aux soins de santé, papiers, CPAS*, insertion socio-professionnelle, prime de naissance, allocations familiales*)
- Soutien psychologique et écoute (questionnement, inquiétude, solitude, joie, angoisse, désir…)
- Conseils spécifiques au suivi de grossesse en collaboration avec l'équipe médicale (préparation à l'accouchement, choix d'une maternité, accueil du bébé, questionnements particuliers,…)

Horaires :
L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h. Consultations sur rendez-vous.

Planning familial de Saint-Gilles – Famille heureuse

chap.I › 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 09 - 11
chap.II › 01 - 04 - 14 - 15 - 16
chap.III › 01 - 03 - 10 - 14

Coordonnées :
Avenue du Parc, 89
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 537.11.08 ou 02 / 544.15.33
E mail :
Planningfam@evonet.be

Missions :
Une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, juriste, psychologue, assistante sociale, psychiatre…au service de tous pour répondre à toutes vos demandes dans les domaines suivants :
- Médical : contraception*, grossesse désirée ou non, prévention IST et sida*
- Juridique : problème de couple, séparation, divorce, médiation.
- Psychologique : stress, déprime, difficulté relationnelle.
- Social : mutuelle, CPAS*, aide à la jeunesse, accompagnement dans vos démarches administratives.
- Animations vie affective et sexuelle dans les écoles.

Horaires :
Ouvert du lundi au vendredi
Consultations psychologiques, sociales et juridiques tous les jours sur rendez-vous.

Consultations médicales :
Lundi : 9h-11h30
Mardi : 9h-12h et 14h-17h
Mercredi : 9h-12h et 14h-16h
Jeudi : 14h30-16h
Vendredi : 9h-12h

Planning familial de Woluwé Saint-Pierre

chap.I › 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 09 - 11
chap.II › 01 - 04 - 12 - 15 - 16
chap.III › 01 - 03 - 10 - 14

Coordonnées :
Rue J. Deræck, 14
1150 - Woluwé-Saint-Pierre
Tél : 02 / 762.00.67
E mail :
planningwoluwe@skynet.be

Missions :
Notre action est surtout orientée vers tout ce qui touche la vie affective et sexuelle. Nous recevons également les personnes, les couples, les familles, qui à un moment ou l'autre de leur vie, ont des difficultés qu'ils n'arrivent plus à résoudre. Notre équipe est composée d'un juriste, d'une assistante sociale, de psychothérapeutes et de médecins. Notre équipe est là pour essayer de trouver des solutions aux questionnements ou aux difficultés éprouvées. Consultations médicales, psychologiques, juridiques et sociales. Animations de prévention. Accueil pour tous, sans limite d'âge, dans le respect des convictions et des cultures de chacun : RDV individuels, en couple, en famille ; pour enfants, jeunes, adultes, séniors…

Horaires :
Lundi de 9h30 à 19h
Mardi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h
Mercredi de 14h à 18h
Jeudi de 12h30 à 17h30
Vendredi de 10h à 12h et de 13h à 18h

Planning Marolles

chap.I › 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 09 - 11
chap.II › 01 - 04 - 12 - 15 - 16
chap.III › 01 - 03 - 10 - 14

Coordonnées :
Rue de la Roue, 21
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 511.29.90

Missions :
Service gynécologique (pratique IVG*), social, juridique, sexologique, psychologique.
Animations vie affective et sexuelle dans groupes scolaires et non scolaires.
Actions de sensibilisation lors de festivals.
Langues : turc, arabe, néerlandais, espagnol, anglais et français.

Horaires :
Accueil permanence du lundi au vendredi de 9h à 18h, le mardi jusque 19h. Samedi de 9h à 12h30.

Polyclinique Verhægen

chap.I › 05 / chap.II › 01 - 08 / chap.III › 01 - 02

Coordonnées :
Rue Théodore Verhægen, 102
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 537.62.85

Missions :
Médecine générale, kinésithérapie, dentisterie, orthodontie, psychothérapie, physiothérapie, logopédie, ophtalmologie, gynécologie, obstétrique, neuropsychiatrie, neuropsychologie, chirurgie cervico-faciale, allergologie, acupuncture*, cardiologie, gastro-entérologie, pédiatrie, échographie*, podologie, audiologie, ORL, dermatologue, radiologie, échographie*.

Horaires :
Lundi au vendredi 08h15-12h15 et 13h45-19h
Samedi : 9h à 12h

Période de vacances :
Lundi au vendredi :
08h15-12h.13h45-18h
Fermé le samedi en période de vacance et jours fériés.

Porte verte (la) asbl – Snijboontje

chap.I › 10 - 11 / chap.II › 05 - 10 - 16
chap.III › 05 - 08 - 14

Coordonnées du siège central et du service social :
Rue Hæck, 44A
1080 – Molenbeek-Saint-Jean
Tél : 02 / 427.09.31
Site Web :
www.porteverte-snijboontje.be

Horaires :
Permanences du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h.

Missions :
La Porte Verte est une association implantée à Molenbeek-Saint-Jean dont le principal objectif est de venir en aide à une population plus défavorisée. Assistants sociaux, éducateurs, puéricultrices, psychologues… mènent ensemble une action globale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
La Porte Verte est composée de six services aux personnes : un service social, un centre d'alphabétisation, une école de devoirs, une crèche, un restaurant social et un service de colis alimentaire sur base de réquisitoire CPAS*. Trois services sont présentés ci-dessous, en lien avec la thématique du répertoire. Pour de plus amples informations sur les autres services, vous êtes invités à visiter le site internet et / ou à prendre contact avec la Porte Verte.
Le Centre de Service Social de « La Porte Verte » est un service agréé ouvert à toute personne et à tout type de problèmes. Le service peut aussi effectuer des visites à domicile ou recevoir sur rendez-vous.

Les missions couvrent l'information et l'orientation concernant :
- l'aide matérielle urgente
- l'aide juridique
- la recherche de logement
- la recherche d'une école, d'une halte-garderie ou d'une crèche
- la recherche d'emploi et de formation
- les dispositions d'emploi et de formation
- les dispositions d'aide et recours pour tout type d'allocations sociales (Mutualité-Pension-Chômage…) et au regard du CPAS*
- les démarches en matière de naturalisation et régularisation du séjour en Belgique
- les équipements de santé et les relais sociaux et socioculturels accessibles sur le plan local et en général toutes mesures relatives à l'insertion dans le quartier et l'aide à la vie quotidienne
- l'aide administrative liée à toutes les demandes d'aide ou d'orientation visées ci-dessus.
- l'aide psycho-sociale ponctuelle ou plus suivie dans le cadre d'une guidance régulière pour certaines familles et personnes isolées en situation de risques divers.

Restaurant social Snijbootje

Coordonnées :
Rue d'Ostende, 2
1080 – Molenbeek
Tél / Fax : 02 / 410.85.27

Missions :
Le restaurant offre un repas chaud pour 2.50 €. Il est ouvert tous les midis de 11h45 à 13h30. Le mardi après-midi des animations ouvertes à tous sont organisées sur place.

Horaires :
Lundi au vendredi de 9h à 17h

Centre d'aide alimentaire (colis) Snijboontje bis :

Coordonnées :
Rue de Menin, 55
1080 - Molenbeek
Tél : 02 / 410.28.15

Crèche

Missions :
La crèche a une capacité de 36 places et accueille les enfants âgés de trois mois à trois ans. Tout parent, quelle que soit sa culture, sa nationalité, son origine, sa situation socio-professionnelle et socio-économique est le bienvenu pour inscrire son enfant ou recevoir une information. Les enfants sont répartis en trois groupes d'âge : 0 à 8 mois / 8 à 18 mois / 18 à 36 mois. La crèche ferme annuellement une semaine entre Noël et le Nouvel An et 3 semaines au cours de la période juillet et août.
Coordonnées :
Rue d'Ostende, 4
1080 - Molenbeek
Tél : 02 / 410.51.65

Horaires :
Lundi au vendredi de 07h30 à 18h

Pouponnière de la flèche « Maison d'enfants Marie Henriette »

chap.III › 04

Missions :
Accueillir des enfants de moins de 3 ans qui ne peuvent pas ou plus être pleinement pris en charge par leur famille. Les accueils se pratiquent soit à la demande des parents, soit à la demande des mandants (Service d'aide à la jeunesse, tribunal de la jeunesse, CPAS*). La pouponnière veut être un milieu de vie sécurisant, stable et stimulant où chaque enfant est reconnu dans son individualité, le respect de ses origines et où il reçoit les soins et le soutien dont il a besoin. Un accompagnement est proposé aux parents durant le séjour et peut se poursuivre par la suite, si nécessaire.

Sauf en cas d'urgence, toute admission est précédée d'une procédure qui fixe les modalités de séjour de l'enfant. Celles-ci peuvent varier en fonction des circonstances de vie de l'enfant et de sa famille. Une attention particulière est portée au parcours de vie de l'enfant.

Pouponnière cerfs-volants

chap.III › 04

Missions :
Les cerfs-volants accueillent 24 petits enfants (0 à 6 ans) en situation de crise généralement générée par des adultes dont les compétences parentales sont parfois gravement entravées. Nous nous forçons à être un espace intermédiaire, transitionnel nécessaire et utile où tout est mis en œuvre pour rendre possible une réinsertion de l'enfant, dans de meilleures conditions au sein de sa famille et pour limiter au maximum la durée du placement. Aussi sommes nous également à la recherche de familles de parrainage afin que ces enfants puissent avoir des moments d'attention individuels (WE et congés).

R

RAT

chap.II › 13

Coordonnées :
Administration :
Rue de la victoire, 17
1060 - Saint-Gilles
Personne de contact :
Virginie Desmet
GSM : 0475 / 34.95.38
Site web / E mail :
www.rat-asbl.be
rat.asbl@belgacom.net

Missions :
Le RAT offre un soutien aux médecins qui utilisent des produits de substitution dans le traitement de leurs patients toxicomanes (entre autre mise à disposition d'avis, d'information, de suivi psychosocial, etc.).

Objetcifs :
- Des formations : nous concevons et animons des modules de formation spécifiques pour faciliter l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des personnes toxicomanes.
- Un espace de supervision : plusieurs groupes pluridisciplinaires se réunissent régulièrement pour partager, discuter et élaborer leur travail clinique avec l'aide d'intervenants extérieurs.
- Des rencontres : pour favoriser la création de liens entre les différents intervenants, en vue d'une prise en charge pluridisciplinaire et globale du patient.
- Rassembler des personnes intéressées par l'aide thérapeutique aux toxicomanes, en milieu non spécialisé, dans un réseau pluridisciplinaire.
- Créer une structure d'accompagnement, d'entraide et de formation continue dans ce domaine.
- Favoriser les soins prodigués aux toxicomanes par des médecins généralistes, en maisons médicales ou en cabinets privés, intégrés dans leur patientèle.
- Assurer un soutien aux généralistes et aux intervenants de première ligne qui s'engagent dans l'aide aux toxicomanes.
- Contribuer à l'élargissement du champ de la connaissance de la toxicomanie et de son traitement par l'évaluation de notre pratique clinique, la publication de ses résultats, et par notre réflexion autour de la pratique menée par les groupes.

Nos lieux d'accueil : (Sur rendez-vous uniquement)

Saint-Gilles, «Antenne Sud-ouest»
Coordinatrice : Mme Virginie Desmet

Collectif de Santé La PERCHE
Chaussée de Forest, 183
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 539.15.20
Fax : 02 / 537.98.20
GSM : 0475 / 34.95.38
E mail : virginie.desmet@belgacom.net

Anderlecht, «Antenne Midi»
Coordinatrice : Mme Frédérique Cox
Rue Plantin, 29
B-1070 - Anderlecht
Tél : 02 / 527.50.02
GSM : 0496 / 28.88.06
E mail : fredocox@gmail.com

Saint-Josse, «Antenne Est»
Coordinatrice : Mme Alexandra Al Haffar
Rue Traversière, 12
1210 – Saint-Josse
Tél : 02 / 219.13.48
Fax : 02 / 219.13.48
GSM : 0476 / 21.79.57
E mail : a_alhaffar@hotmail.com

RéCI-Bruxelles asbl

chap.III › 13

Coordonnées :
Rue Edouard Fiers, 1
1030 - Schærbeek
Tél : 02 / 538.25.67
Site web / E mail :
www.reci.be
reci-bruxelles@skynet.be

Missions :
Service d'accompagnement d'enfants et d'adolescents avec handicap moteur.

Objectifs :
- Favoriser l'accès à la plus grande autonomie de l'enfant, de sa famille et de son milieu d'accueil, en sollicitant la collaboration et le potentiel de chacun.
- Viser à l'épanouissement de l'enfant et de sa famille.
- Rechercher le bien-être de l'enfant au sein de ses milieux de vie.
- Viser à l'intégration dans la société de la personne en situation de handicap moteur et contribuer à un changement des mentalités.

Aide précoce et accompagnement :
Entretiens individuels et avec les familles ; stimulation précoce ; aide aux apprentissages d'activités de la vie journalière ; aide aux adaptations de l'équipement au domicile ; conseils d'orientation.

Suivi de la scolarité en enseignement ordinaire :
Organisation de réunions de collaboration et d'évaluation ; présence partielle en classe ; sensibilisation dans les écoles ; aide à l'adaptation de l'équipement et de l'environnement.

Guidance sociale et informations :
Conseils dans les démarches sociales et administratives ; recherche d'activités extrascolaires, de solutions diverses ; permanence téléphonique ; journal RéCIts ; site Internet ; prêts de livres et de jeux.

Organisation de rencontres de parents, d'enfants et d'adolescents :
Soirées rencontre-débat ; les Midis de RéCI (rencontre de parents); activités ponctuelles pour les enfants.

Promotion des droits de la personne handicapée :
Participation à des actions de sensibilisation et à des groupes de réflexion, de pression et d'action.
Participation financière pour l'accompagnement : 5 € / mois (3 € en cas de difficultés)

Horaires :
Permanences :
Lundi : 9h-13h / 14h-16h30
Mardi : 14h-17h
Mercredi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h

Régie foncière

chap.II › 07

Coordonnées :
Rue E. Féron, 161
1060 - Saint Gilles
Tél : 02 / 533.34.80

Missions :
Logement communal. Documents nécessaires pour une inscription : carte d'identité, preuve de revenus, composition du ménage, dernier avertissement extrait de rôles.

Horaires :
Du lundi au vendredi de 8h à 12h

Relais (le)

chap.I › 08 / chap.II › 17 / chap.III › 04

Coordonnées :
Rue Vandenboogærde, 64
1080 – Molenbeek-Saint-Jean
Tél : 02 / 427.45.70 ou 02 / 427.50.34

Missions :
Le Relais est un établissement du CPAS* de Molenbeek-Saint-Jean qui accueille et héberge temporairement des personnes rencontrant des difficultés liées au logement, comme par exemple une expulsion par voie judiciaire. La maison d'accueil a cependant un objectif plus large : elle tente d'aider les personnes à sortir de la problématique qui a engendré leurs difficultées liées au logement, s'occupe du relogement..

Le Relais est un bâtiment comprenant 34 chambres individuelles.

S

SAMU social

chap.I › 08 / chap.III › 04

Coordonnées :
Rue du Petit Rempart, 5
1000 - Bruxelles
GSM : 0800 / 99.340 (urgence)
Tél : 02 / 551.12.20

S.A.P.H a M - Service d'Accompagnement pour Personnes Handicapés Mentales asbl

Coordonnées :
Rue Keyenveld, 99
1050 - Ixelles
Tél : 02 / 504.90.10
E mail :
sapham.asbl@skynet.be

Missions :
- Accompagner la personne handicapée mentale et sa famille, de la naissance (ou grossesse) à l'adolescence, puis à l'âge adulte.
- Assurer chez les petits une aide précoce, éducative, psychologique et sociale.
- Accompagner le jeune en âge scolaire dans son intégration en ordinaire ou en école spécialisée.
- Accompagner, orienter et soutenir la personne adulte dans la recherche d'un lieu de vie et d'une autonomie optimale.

Services offerts, activités proposées,…
- Accompagnement en mission I (0 à 7 ans), mission II (7 à 18 ans) et mission III (plus de 18 ans).
- Intégration en enseignement ordinaire. Halte-garderie de 0 à 6 ans.
- Organisation et encadrement des loisirs (ateliers divers, sorties ludiques, week-ends récréatifs et séjours de vacances).

Public du service :
- Personne présentant un handicap mental léger – modéré - sévère – profond.
- Personne présentant un retard global de développement. Troubles associés.

Participation financière demandée
- 2 € 50 par mois quel que soit le nombre d'interventions. Gratuit les mois sans intervention.

Personnel du service (nombre et spécialisations-formations)

› Équipe pluridisciplinaire de quinze personnes : assistants sociaux, éducateurs, logopèdes, psychologues, puéricultrices, sexologue,…
› Spécialisations dans diverses approches
› L'éducation précoce de l'enfant trisomique (M. Cuilleret)
› Approche interculturelle
› Ouverture aux courants psychanalytique, systémique

Particularités du services (projets spécifiques, collaborations,…)

› Assure des formations d'autres professionnels du réseau (infirmières, ONE*,…)
› Acompagnement des frères et sœurs d'enfants handicapés (Goûters Fratrie)
› Travail en réseau avec les hôpitaux et autres services et collaboration avec le service social et d'évaluation CSeS-HaM.
› Partenaire de l'Association francophone d'aide aux handicapés mentaux (AFrAHM). Halte-garderie et Service Loisirs.

Heures d'ouverture du service
Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h ou sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :
Via répondeur en dehors des heures d'ouverture.

Secteur parentalité et addictions. Service d' adoption Thérèse Wante

chap.II › 06 / chap.III › 12

Coordonnées :
Rue du Bauloy, 93
1348 - Ottignies / Louvain-La-Neuve
Tél : 010 / 45.05.67
Fax : 010 / 45.52.56
GSM : 0472 / 80.85.59

Personne responsable :
Michèle Van Egten

Site web / E mail :
www.guidesocial.be/theresewante
wante@scarlet.be

Missions :

› Accompagnement des familles d'origine lors de projet d'adoption
› Placements demandés par le SAJ*-SPJ*- Juges de la jeunesse
› Préparation et accompagnement des adoptants
› Suivi enfant
› Recherche d'origines
› Soutien à la parentalité adoptive

Auprès des familles d'origine :
Nous leur apportons en premier lieu l'information et l'écoute. Nous accueillons leurs demandes d'intervention pendant la grossesse ou après la naissance de l'enfant. Nous répondons à leurs questions. Nous veillons, en collaboration avec le service social concerné à l'accompagner dans sa démarche tant au niveau psychologique que juridique. Nous leur offrons ensuite d'être un lieu de parole et d'aide. Nous restons disponibles pour toutes demandes ultérieures.

Auprès des parents adoptifs :
En collaboration avec l'Autorité Centrale Communautaire, nous intervenons dans la préparation des candidats adoptants en réalisant des séances d'information et des entretiens de sensibilisations individuelles. En fonction des situations susceptibles de nous être confiées, nous inscrivons sur nos listes d'attente des candidats avec qui nous avons élaboré un projet d'adoption. Nous leur offrons ensuite conseil et aide durant le temps d'attente en organisant entre autre une préparation spécifique à l'adoption en Belgique et des groupes de paroles. Nous accompagnons les candidats lors de l'arrivée de l'enfant en collaboration avec l'institution où est placé l'enfant. Nous mettons en place et assurons le suivi juridique de la procédure ainsi que le suivi post-adoptif. Nous restons toujours à leur disposition.

Auprès des enfants :
Notre premier souci est le bien-être de l'enfant. Dans son intérêt, nous veillons à accompagner ses parents d'origine et à recueillir un maximum d'informations. Nous rencontrons l'enfant et mettons des mots sur son histoire quelque soit son âge. Nous assurons des visites régulières durant son placement et mettons en place son suivi psycho-médical. Nous le préparons à la rencontre avec ses parents adoptifs et sommes présents durant les premiers contacts, nous assurons le suivi durant la procédure et nous restons disponibles pour toutes informations, aide psychologique et recherche ultérieure de ses origines.

Horaires :
De 9h à 17h tous les jours.
Consultations sur rendez-vous.

Service d'aide à la jeunesse

chap.I › 09 - 11 / chap.II › 16
chap.III › 04 - 11 - 14

Coordonnées :
Rue du Commerce 68A
1040 - Etterbeek
Tél : 02 / 413.39.18

Site web / E mail :
www.cfwb.be/aide-jeunesse
www.aidealajeunesse.be
saj.bruxelles@cfwb.be

Missions :
Pour apporter l'aide aux jeunes en difficulté ou en danger et à leur famille, le Décret du 4 mars 1991 a créé dans chaque arrondissement judiciaire (treize en Communauté française) un Service de l'aide à la jeunesse (S.A.J).ww

Le S.A.J a pour mission d'apporter une aide spécialisée aux personnes qui éprouvent des difficultés à remplir leur rôle de parents ainsi qu'aux jeunes en difficulté et aux enfants en danger.

Le S.A.J intervient à la demande des jeunes ou de leur famille. Il peut aussi intervenir parce que des inquiétudes lui ont été transmises par une personne extérieure à la famille, par un service, par une école ou par le Parquet du Procureur du Roi.

Le Conseiller de l'Aide à la Jeunesse dirige le S.A.J et met en œuvre une aide volontaire conformément au décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse. Il recueille l'accord des parents et du jeune, s'il a 14 ans et plus, sur toute mesure qu'il propose.

Le S.A.J est composé de travailleurs sociaux appelés «délégués» répartis en deux sections : une section de prévention générale et une section sociale chargée de l'évaluation de la situation des enfants et des jeunes en danger ou en difficulté ainsi que du suivi des mesures d'aide prises avec le Conseiller.

Horaires :
La permanence est ouverte au public tous les jours de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
La permanence téléphonique est accessible tous les jours de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Service de garde d'enfants malades des mutualités neutres et socialistes

chap.III › 06

Coordonnées :
Avenue des arts, 46
1000 - Bruxelles
Tél : 0800 / 62.056

E mail :
Medical-science.bruxelles@adecco.be

Missions :
Service réservé aux affiliés des mutualités neutres et des mutualités socialistes

Service de santé mentale sectorisé de Saint-Gilles

chap.I › 11 / chap.II › 12 - 16 / chap.III › 14

Coordonnées :
Rue de la Victoire, 26
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 542.58.58
E mail :
ssm.stgilles@skynet.be

Missions :
Le Service de Santé Mentale propose des entretiens familiaux et individuels, des psychothérapies, des thérapies psychomotrices, des rééducations logopédiques. Traitement psychiatrique, psychothérapeutique, psychosocial et activités de prévention.

Horaires :
Lundi de 9h à 20h et mardi à vendredi de 9h à 17h.

Service droit des jeunes

chap.I › 11 / chap.II › 12 - 16 / chap.III › 14

Coordonnées :
Bureaux administratifs, courrier et rendez-vous
Rue Marché aux Poulets, 30
1000 - Bruxelles
-
Rue Van Artevelde, 155
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 209.61.61
Fax. : 02 / 209.61.60
Site web- E mail :
www.sdj.be
bruxelles@sdj.be

Missions :
Les Services droit des jeunes (SDJ) ont pour objectif principal de permettre aux jeunes et aux familles de mieux connaître leurs droits et d'ainsi réaliser des choix en connaissance de cause. Les SDJ considèrent le droit comme outil de travail et s'y réfèrent donc systématiquement pour aborder la demande qui leur est adressée. Ensemble, les permanents des SDJ et les jeunes tentent de trouver la solution la plus adéquate aux situations auxquelles ils font face. Et si nécessaire, les SDJ interviennent auprès des services et institutions, facilitant ainsi les démarches tant amiables que judiciaires.

Quels objectifs poursuivons-nous ?
Les SDJ luttent pour une société plus respectueuse des droits des enfants, des jeunes et des familles.
Ils tentent de prévenir ou d'enrayer l'exclusion sociale.
Les SDJ reconnaissent les compétences et les capacités de ceux qui les consultent et favorisent l'utilisation et le développement de celles-ci.
Ils s'efforcent de leur permettre de mieux comprendre leur environnement légal et social ainsi que de l'interaction de l'un sur l'autre, pour les aider à poser des choix et agir en connaissance de cause.

Les SDJ visent à améliorer le statut juridique et social de l'enfant et du jeune ainsi que leur environnement de vie.
Ils mènent également des actions communautaires qui visent à apporter une réponse globale à des problèmes individuels. Ils favorisent ou relaient l'expression des enfants ou des jeunes auprès des instances politiques, sociales, administratives ou associatives. Ils informent ou interpellent ces mêmes instances dans les matières relevant de leurs compétences.
Lorsque les SDJ ont acquis, ou acquièrent, une connaissance spécifique dans une matière, ils visent à partager celle-ci avec d'autres institutions, notamment en organisant des formations ou des journées d'étude et en publiant des articles à ce propos.
A qui nous adressons-nous ? Les SDJ fournissent une aide :

- aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans
- aux jeunes de moins de 20 ans pour lesquels une aide a été solicitée avant l'âge de 18 ans
- aux familles et aux proches sauf si le jeune n'est pas d'accord.
- L'aide fournie vise à favoriser prioritairement le développement de l'enfant et du jeune dans son environnement familial et social.

Permanences :
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13 à 17 h.

Service jeunesse de la police – Zone Midi

chap.I › 09 / chap.III › 11

Coordonnées :
Rue Victor Rauter, 259a
1070 - Anderlecht
Tél : 02 / 559.82.83
E mail :
jepmidi@gmail.com

Missions :
Uniquement aide juridique : chaque jeune ou adulte qui rencontre des problèmes dans le cadre familial, problématique juvénile et scolaire.
Horaires :
Tous les jours ouvrables entre 8h et 16h.

Service petite enfance - commune de Saint-Gilles

chap.III › 06

Coordonnées :
Place Van Mennen, 39
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 536.02.31
GSM : 0498 / 42.33.71
E mail :
creche.1060@stgilles.irisnet.be

Missions :
Service garde enfants malades : possibilité d'appel (24h / 24).
Service Petits loups de la centrale des soins a domicile

Service social juif

chap.I › 11 / chap.II › 07 - 12 - 16
chap.III › 01 - 14

Coordonnées :
Avenue ducpétiaux, 68
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 538.14.44
Site web :
www.servicesocialjuif.be

Missions :
Le Service Social Juif regroupe en son sein différents services complémentaires :
- Le Club Amitié organise des activités et des événements pour ses membres.
- Le Centre d'Action Sociale Globale (CASG) est un service qui regroupe des assistants sociaux. En plus d'un travail social de première ligne, il développe plusieurs projets spécifiques (une école des devoirs, un groupe rwandais, un café pour la communauté russophone, etc).
- Le Centre Médico-Psychologique (CMP) est un lieu de consultation psychologique et logopédique pour enfants, adolescents, adultes et seniors. Son équipe est composée de deux psychiatres, cinq psychologues, deux logopèdes et deux assistantes sociales.

Société de logement de la région Bruxelloise

chap.II › 07

Coordonnées :
Rue Jourdan, 45-55
1060 - Saint Gilles
Tél : 02 / 533.19.11
Numéro vert : 0800 / 84.055
Fax : 02 / 533.19.00
Site web / E mail :
www.slrb.irisnet.be
slrb@slrb.irisnet.be

Missions :
On peut obtenir auprès de la SLRB un formulaire d'inscription et sa brochure d'information.
La SLRB n'attribue pas les logements sociaux et n'inscrit pas les candidats sur les listes d'attente.
L'inscription des candidats et l'attribution des logements se font par les sociétés immobilières de service public.

Horaires :
Lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h, ou sur rendez-vous.

SOS jeunes

chap.I › 08 - 11 / chap.II › 16 - 17
chap.III › 04 - 14

Coordonnées :
Rue Mercelis, 27
1050 - Ixelles
Tél : 02 / 512.90.20

Missions :
Aide en milieu ouvert.
Permanences de 9h à 22h toute l'année (365jours / 365).
Nous sommes un service d'aide généraliste aux jeunes.
Accompagnement et orientation des adolescents en difficulté.
Médiations familiales.
Accueil inconditionnel.

SOS MUT

chap.III › 06

Service de soins à domicile de la Mutualité Socialiste.

Coordonnées :
Rue des moineaux, 17-19
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 546.15.80
Site web :
www.fmsb.be

Missions :
Service de garde d'enfants malades réservé aux parents affiliés à la mutualité socialiste de Bruxelles.
30 heures de garde maximum par maladie
4 prises en charge par an, à raison d'une par mois maximum.

SOS viol

chap.I › 09

Coordonnées :
Rue de Bordeaux 62a
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 5343636
Site web :
www.sosviol.be

Missions :
Pour toute personne victime d'agression sexuelle, pour l'entourage ou les professionnels.
Accueil, suivis psychologiques, accompagnement social, consultations juridiques.
Horaires :
Permanence d'accueil :
Lundi : 13h-15h
Jeudi : 10h-13h
Permanence téléphonique :
Du lundi au jeudi : 9h30 - 17h
Vendredi : 13h30 - 17h

T

TALITA

chap.I › 11 - 08 / chap.II › 17 / chap.III › 04

Coordonnées :
Cité du Sureau, 3
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 262.23.78

Missions :
Maison d'accueil pour femmes en difficultés accompagnées ou non d'enfants (de 0 à 18ans, à partir de 14 ans pour les garçons). Talita offre pour une période limitée l'hébergement et un accompagnement psycho-social. L'objectif est d'aider la personne à réintégrer un logement privé ou adapté. Le mode de vie est communautaire (repas en groupe et entretien des communs par les hébergées). L'accompagnement se fait par une équipe pluridisciplinaire.

Les demandes d'accueil se font par téléphone. La procédure est la suivante :
- Entretien préalable
- Prise de décision en équipe
- Accueil dans la maison

Horaires :
Du lundi au vendredi de 7h à 23h. Weekend et jours fériés de 12h à 23h.

TCC accueil - AMO*

chap.I › 11 / chap.II › 16 / chap.III › 14

Coordonnées :
Rue Saint Guidon, 19
1070 - Anderlecht
Tél : 02 / 521.18.30

Antenne sociale :
AV. De Scheut, 142
1070 - Anderlecht
Tél : 02 / 522. 05.02
Site web :
www.tccaccueil.be

Missions :
TCC Accueil est un service d'Aide à la jeunesse en Milieu Ouvert (AMO*) situé à Anderlecht. Nous sommes un service basé sur la demande volontaire des jeunes et / ou de leur famille. Nous respectons la confidentialité et nous sommes soumis au secret professionnel. Prévention, informations, accompagnement aux services des jeunes et familles.

Nous proposons :
› Une écoute
› Un accompagnement
› Une recherche de solution
› Des informations

Nous sommes un service gratuit.
Nous sommes disponibles lors de nos permanences ou sur rendez vous.

Horaires :
Permanence : Lu-Me-Ve : de 14h à 18h
Permanence Antenne sociale : Ma-me-je : de 14h à 18h

Tels Quels asbl
chap.I › 04 / chap.III › 03

Coordonnées :
Rue du Marché au Charbon, 81
1000 - Bruxelles
Tél service social : 02 / 502.00.70
Tél Centre d'éducation permanente : 02 / 512.45.87
Site web :
www.telsquels.be

Missions :
Tels Quels est un centre communautaire de gays et de lesbiennes, créé par eux pour accueillir, écouter, informer, réorienter, aider à s'épanouir toute personne concernée directement ou indirectement par l'homosexualité*, préoccupée par son orientation sexuelle ou par son identité de genre.

Le Centre d'action sociale globale est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 13h sans rendez-vous, l'après midi sur rendez-vous : aide individuelle, écoute psychosociale, aide administrative, juridique, soutien psychologique…

Le centre d'éducation permanente reçoit toute la journée du lundi au vendredi : activités de groupe, partage des expériences, centre de documentation et d'informations (certaines activités ont lieu le soir ou le week-end)
Pour les moins de 25 ans, activités particulières avec Tels quels jeunes asbl – tous les mercredis après-midi de 14h à 17h – info au 0496 / 33.41.66 ou via jeunes@telsquels.be

Tom et Jerry
chap.II › 02 - 05 / chap.III › 05

Coordonnées :
Avenue Ducpétiaux, 16
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 537.02.09

Missions :
Crèche privée Kind & Gezin.
Accueil de 43 enfants de 3 mois à 3 ans. 3 sections pour les groupes d'âges. Local à poussettes et terrasse. Respect et suivi individualisé.
Horaires :
8h à 18h45 du lundi au vendredi.
Fermé les jours fériés.

Toufou
chap.II › 05 / chap.III › 05

Coordonnées :
Pour les enfants de 0 à 18 mois :
Rue d'Espagne, 76
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 538.01.16
-
Pour les enfants de 18 mois à 3 ans :
Chaussée de Charleroi, 249
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 538.72.16
E mail :
toufouasbl@hotmail.com

Missions :
Crèche communale
Notre objectif est de guider et valoriser l'enfant sans jamais rien faire à sa place. Nous accordons beaucoup d'importance à la communication.

Horaires :
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Transit asbl
chap.II › 13

Coordonnées :
Rue Stephenson, 96
1000 - Bruxelles
Tél : 02 / 215.89.90
Fax : 02 / 215.60.10
Site web / E mail :
www.transitnet.be
transit.asbl@gmail.com
Personne de contact :
Muriel Gœssens, Directrice

Missions :
Centre de crise et d'hébergement pour usagers de drogues.
Contact et accès : 7j / 7, 24h / 24h

Le Centre Transit est un centre de jour et d'hébergement pour usagers de drogues. Il offre un accueil inconditionnel et propose aux usagers un accompagnement psychosocial destiné à remettre de l'ordre dans leur situation socio- administrative de même qu'à les orienter, en fonction de leurs besoins, vers le secteur spécialisé.

Trois pommiers (les)
chap.II › 17 / chap.III › 04

Coordonnées :
Avenue des Casernes, 41
1040 - Bruxelles
Tél : 02 / 649.73.01

Missions :
Maison d'accueil avec spécificité de femmes enceintes ou avec enfants.

U

Union des locataires de Saint -Gilles
chap.II › 07

Coordonnées :
Avenue Henri Jaspar, 131
1060 - Saint Gilles
Tél : 02 / 538.70.34
Site web / E mail :
www.ulsaintgilles.canalblog.com
ul_saintgilles@yahoo.fr

Autres langues : Polonais

Missions :
Association agréée et subventionnée par la Région de Bruxelles-Capitale.
Il y a 7 unions des locataires sur Bruxelles prêt à vous aider si vous avez un problème avec votre propriétaire (début de contrat de bail, indexation, augmentation de loyer, fin de bail, travaux,…)
Mercredi de 14h à 16h
Vendredi de 11h à 13h

Vous quittez un logement insalubre ou inadapté ?
Peut-être avez-vous droit à une aide (les ADIL) qui couvre la différence entre l'ancien et le nouveau loyer.

Vous cherchez un logement sur le marché privé ? Vous n'avez pas d'accès à l'Internet et vous voulez consulter des offres sur le net ?
Mardi de 14h à 16h
Jeudi de 10h à 12h

Besoin d'une information sur le logement social ?
Besoin d'une information sur le prêt de la garantie locative ?
Vendredi de 14h à 16h.

Union professionnelle des sages femmes de Belgique

Coordonnées :
Rue de Baume, 203
7100 Haine-Saint-Paul
GSM : 0497 / 25.80.22
Site web :
www.sage-femme.be

Missions :
L'union professionnelle des sages femmes belges est une association professionnelle ouverte à toutes les sages femmes, qu'elles soient hospitalières, libérales, enseignantes ou en cours de formation. De plus, le site internet donne une série d'informations aux parents.
Son rôle est de défendre la profession et de vous informer.

Y

Youplaboum asbl

chap.III › 13

Coordonnées :
Av. Latérale, 171
1180 - Uccle
Tél : 02 / 375.60.76

Missions :
Centre d'exploration, d'éveil, d'expression et de créativité pour enfants de 15 mois à 12 ans, pluridisciplinaire, psychomotricité, matière musique, expression verbale et corporelle, plastique, théâtre, environnement, vidéo.

Z

Zigomar Tintamar

chap.II › 05 / chap.III › 05

Coordonnées :
Rue de la Victoire, 63
1060 - Saint-Gilles
Tél : 02 / 539.10.44
Personne de contact :
Annick Kina Bosmans
E mail :
kinaitota@yahoo.fr

Missions :
Maison d'enfants. Projet pédagogique basé sur la méthode Loczy : respect du rythme psychomoteur de l'enfant, basé sur son autonomie, (il n'est pas mis dans une position qu'il n'a pas acquis par lui même). Nous tenons compte des potentialités de chaque enfant, les puéricultrices ont chacune un groupe de référence.

Horaires :
Ouvert de 8h à 20h.

Glossaire*

A - Z

Notes :

ACUPUNCTURE :
Méthode consistant en l'introduction d'une ou plusieurs aiguilles en des points précis de la peau à des fins diagnostiques et thérapeutiques.

ADOPTION INTERNE :
L'adoption nationale ne signifie pas nécessairement que l'origine culturelle de l'enfant est belge. Cela veut simplement dire que l'enfant est né en Belgique ou que du moins, il a été confié en adoption sur le territoire belge.

ADOPTION INTERNATIONALE :
L'adoption internationale, c'est l'adoption d'enfant nés dans des pays étrangers, le plus souvent des pays démunis socialement et / ou économiquement.
L'adoption internationale implique obligatoirement le déplacement de l'enfant que vous adoptez, de son État d'origine vers votre État de résidence.

ALLOCATIONS FAMILIALES :
Les allocations familiales sont des aides forfaitaires, non imposables, versées mensuellement aux familles ayant au moins un enfant à charge, sous certaines conditions. Les allocations familiales font partie des prestations familiales versées par la caisse d'allocations familiales.

AMÉNORRHÉE :
L'aménorrhée est l'absence des règles ou menstruation. Le plus souvent, la grossesse en est la cause.

AMO :
Les services d'aide à la jeunesse en milieu ouvert (A.M.O.) proposent une aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social. Les AMO ne sont pas mandatées et interviennent uniquement à la demande du jeune, de sa famille ou de ses familiers.

ANESTHÉSIE :
Pratique médicale qui endort localement ou totalement le corps pour ne pas ressentir la douleur lors d'une intervention médicale.

ANTIRÉTROVIRAL :
Un antirétroviral (ARV) est une classe de médicaments utilisés pour le traitement des infections liées aux rétrovirus.

ACC :
Autorité centrale compétente en matière d'adoption

BISEXUALITÉ :
Attirance sexuelle pour les personnes du même sexe et pour les personnes du sexe opposé.

CAFÉINE :
C'est un alcaloïde de la famille des méthylxanthines, présent dans de nombreux aliments, qui agit comme stimulant psychotrope et comme léger diurétique.

CÉSARIENNE :
Une césarienne est une intervention chirurgicale visant à extraire un enfant de l'utérus maternel par incision de la paroi utérine.

CHLAMYDIA :
Bactérie pouvant entraîner une stérilité et augmenter le risque d'une grossesse extra-utérine.

CONDYLOMES :
Aussi appelés « verrues génitales », les condylomes présentent des excroissances indolores touchant la peau ou les muqueuses des régions anales et / ou génitales.

CONFIDENTIEL :
Tenu au secret, dans la confidence.

CONTRACEPTION :
Ce terme désigne les différentes méthodes utilisées chez l'homme ou la femme pour contrôler la fécondité et la possibilité d'une grossesse.Elle protège d'une grossesse, mais pas des infections sexuellement transmissibles

CONTRACTIONS UTÉRINES PENDANT L'ACCOUCHEMENT :
Raidissement musculaire de l'utérus lors de l'accouchement. Les contractions se rapprochent et s'intensifient au fur et à mesure du travail. Elles entraînent d'abord l'effacement et la dilatation du col de l'utérus. Elles «poussent» ensuite le bébé vers la sortie et aide également à l'expulsion du placenta. Douloureuses pour la future maman, elles sont soulagées par la péridurale et l'administration de calmants. D'autres contractions, dites de Braxton–Hicks, peuvent apparaître dès le 6e mois de grossesse. Elles se caractérisent par un durcissement bref et indolore du ventre de la future maman. Si une douleur se fait ressentir, consulter un médecin.

CPAS :
Le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) a été créé pour assurer le principe du droit à l'aide sociale.
En effet, depuis 1976, la loi prévoit que toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.
Selon l'article 57 (§1er) de la loi organique des C.P.A.S., «Le C.P.A.S. a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative, mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique».

CUNNILINGUS :
Le cunnilingus est une pratique sexuelle orale qui consiste à stimuler les différentes parties de la vulve à l'aide de la langue et des lèvres principalement.

DIU :
Dispositif intra utérin, également appelé stérilet, est un petit objet en forme de T, mesurant 3 cm environ, généralement en plastique souple. Il est placé par un médecin dans l'utérus. Ce dispositif est muni à son extrémité d'un ou de deux fils en Nylon qui permettent de vérifier sa présence.

ÉCHOGRAPHIE :
Méthode d'exploration médicale utilisant la réflexion des ultrasons (vibrations sonores) pour créer une image.
Si l'échographie est réalisée par voie externe, le médecin, assis à côté de vous, étale un gel (qui peut paraître un peu froid !) sur la partie du corps à examiner. Ce gel permet aux ultrasons de mieux pénétrer dans le corps sans être arrêtés par l'air.
Lorsqu'il s'agit d'une échographie interne, endorectale ou endovaginale…, la sonde est recouverte d'une protection et enduite d'un gel de contact stérile avant d'être introduite dans le corps.

ÉLÈVE LIBRE :
Le statut d'élève libre implique qu'en raison d'un trop grand nombre d'absences, l'élève ne verra pas son année scolaire certifiée même en cas de réussite des différentes épreuves. L'obligation scolaire reste cependant d'application.

FAUSSE COUCHE :
La définition médicale de fausse couche est la perte spontanée de grossesse avant les 23 semaines de gestation. Des pertes de sang et des douleurs dans le bas ventre sont les principaux signes de fausse couche.

FÉCONDATION :
La fécondation résulte de la rencontre entre un spermatozoïde* et un ovocyte qui sont les cellules reproductrices (gamètes) de l'homme et de la femme.

FELLATION :
La fellation est une pratique sexuelle qui consiste à stimuler le pénis du partenaire avec la bouche, les lèvres et la langue.

FŒTUS :
Dans l'espèce humaine, le produit de la conception, nommé d'abord embryon, prend, vers le deuxième mois de la grossesse, le nom de fœtus, et le conserve pendant tout le temps qu'il demeure contenu dans le ventre.

GÉNÉRIQUES (MÉDICAMENTS) :
Un médicament générique est équivalent à un médicament de marque, mais produit et vendu sous un nom commun international. Ce sont des médicaments qui soignent bien et ils ont l'obligation légale d'être aussi efficaces que l'original.

GONORRHÉE :
Infection des organes génito-urinaires aussi appelée « chaude-pisse ».

GYNÉCOLOGUE-OBSTÉTRICIEN
Le gynécologue-obstéricien est un médecin spécialiste. Il accompagne les grossesses dites «normales» comme celle dites «à risques». Il pratique régulièrement des accouchements.

HAPTONOMIE :
L'Haptonomie est la science des interactions et des relations affectives humaines. L'haptonomie a pour fondement le sens du toucher : il suffit d'exercer sur le ventre de la mère de petites pressions pour sentir, pour voir le bébé bouger.
Cette méthode vise à établir déjà pendant la grossesse, des liens de tendresse entre le bébé, son père et sa mère.

HERPÈS :
Maladie virale chronique responsable d'éruptions cutanées récidivantes. L'herpès génital favorise la transmission du virus du sida.

HÉTÉROSEXUALITÉ :
Attirance sexuelle pour une personne du sexe opposé.

HOMOSEXUALITÉ :
Attirance sexuelle pour une personne du même sexe.

INTOXICATION ALIMENTAIRE :
Une toxi-infection alimentaire (en langage courant, une intoxication alimentaire) est une maladie, souvent infectieuse et accidentelle, contractée suite à l'ingestion de nourriture ou de boisson contaminées par des agents pathogènes qu'il s'agisse de bactéries, virus, parasites ou de prions

IST :
Une IST ou Infection Sexuellement Transmissible (qu'on appelait avant Maladie Sexuellement Transmissible) est une maladie qui se transmet par des relations sexuelles avec une ou des personne(s) déjà contaminée(s), qu'il y ait ou non pénétration. Parmi les IST les plus connues, on peut citer : le VIH* / Sida, les hépatites B et C, l'herpès, la blennorragie, les chlamydioses, les condylomes, la syphilis*, les papillomavirus…

IVG :
L'interruption volontaire de grossesse ou IVG, désigne un avortement provoqué. On emploie cette expression pour désigner un avortement décidé pour des raisons non-médicales.

KIND EN GEZIN :
Kind en Gezin est le pendant flamand de l'ONE*.

KINÉSITHÉRAPIE PRÉNATALE :
Le but de ces séances est de préparer votre attitude au cours du travail par des exercices de relaxation, et votre attitude active à l'expulsion par l'automatisme de vos gestes. La préparation aidera à créer un climat de confiance et de dialogue.

LACTATION :
Faculté de sécréter, de produire le lait et d'allaiter.

LIQUIDE AMNIOTIQUE :
C'est un liquide clair et stérile dans lequel baigne le fœtus durant la grossesse. Un véritable lieu d'échanges et de vie ! Le liquide amniotique permet non seulement au bébé de bouger facilement dans le ventre de sa mère mais il le protège aussi des chocs extérieurs et des infections. Sans compter qu'il maintient autour de lui une température constante de 37 °C, une des conditions essentielles à sa bonne croissance.

LISTÉRIOSE :
La listériose est provoquée par une bactérie (Listeria monocytogenes) qui contamine de nombreux aliments : légumes crus, plats cuisinés, fromages, charcuteries. Cette toxi-infection est particulièrement dangereuse pour les personnes âgées mais aussi les femmes enceintes, les enfants à naître et les nourrissons.

MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE :
Matériel destiné aux bébés et aux petits enfants.

MONITORING :
Le monitoring fœtal est un examen qui permet de réaliser un enregistrement du Rythme Cardiaque Fœtal (RCF) à l'aide d'un appareil appelé cardiotocographe. Cet examen simple et non invasif renseigne à la fois sur le rythme cardiaque du fœtus et la fréquence des contractions utérines. Il permet une bonne appréciation de la vitalité fœtale pendant le travail et en fin de grossesse.

MUQUEUSE :
Membrane qui tapisse les organes du corps et qui produit du mucus, une substance visqueuse.

MYÉLINISATION :
Formation de la myéline, substance grasse qui forme la gaine de certaines fibres nerveuses.

NAISSANCE PRÉMATURÉE :
Est considérée comme prématurée par l'OMS (Organisme Mondial de la Santé), toute naissance entre la 22ème semaine d'aménorrhée et la 37ème semaine d'aménorrhée (SA) révolue.

ŒSTROPROGESTATIVE :
Cela désigne une substance inhibitrice de l'ovulation, associant un progestatif et un œstrogène.

OMNIO :
Le statut Omnio donne droit au tarif préférentiel appliqué pour les soins médicaux aux assurés issus de ménages à faibles revenus. L'Omnio donne droit à un meilleur remboursement des soins médicaux, tels que les consultations, médicaments, frais d'hospitalisation…
Ce statut peut être octroyé aux ménages dont le revenu brut annuel imposable de tous les membres du ménage pour l'année précédant la demande est inférieur à un montant maximum déterminé. Ce montant maximum est majoré d'un (autre) montant pour chaque membre du ménage autre que le demandeur.
Vous pouvez demander le statut Omnio auprès du bureau local de votre mutuelle. Vous recevrez une déclaration sur l'honneur que vous-même et tous les membres de votre ménage devrez remplir. Vous devez joindre les preuves de vos revenus à cette déclaration. Une fois tous les documents transmis, votre dossier sera examiné pour vérifier si vous remplissez les conditions requises pour bénéficier de ce nouveau statut. Si l'examen de votre dossier est favorable, votre service

régional vous invitera à actualiser votre carte SIS.

ONE :
L'Office de la Naissance et de l'Enfance est l'organisme de référence de la Communauté française pour toutes les questions relatives à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à la protection de la mère, au soutien à la parentalité et à l'accueil de l'enfant.

OVULE :
Cellule reproductrice femelle.

OVULATION :
Libération d'un ovule prêt à être fécondé par un spermatozoïde*, en général vers le 14ème jour du cycle menstruel.

PÉRIDURALE :
C'est la suppression partielle ou complète des sensations douloureuses par l'injection d'un analgésique local dans l'espace péridural. La péridurale (ou épidurale) est une technique d'anesthésie loco-régionale consistant à introduire un cathéter dans l'espace péridural (espace anatomique entourant la dure-mère d'où son nom) permettant la diffusion d'un produit actif (analgésique, anesthésique, glucocorticoïde…). La péridurale permet de supprimer ou d'atténuer les douleurs liées au travail et à l'accouchement.

PÉRINÉE (LE) :
C'est un muscle (en réalité, il s'agit de trois couches musculaires) qui forme une sorte de hamac, tendu entre le pubis à l'avant, et le coccyx à l'arrière. On peut le comparer à un «plancher»qui soutiendrait la vessie, le vagin et le rectum.

PILULE CONTRACEPTIVE :
La pilule contraceptive, ou «pilule», est un contraceptif hormonal féminin de prise orale. Elle se présente sous la forme de comprimé à prise quotidienne.
Contrairement aux préservatifs, l'usage de la pilule contraceptive ne protège pas du tout contre les infections sexuellement transmissibles.

PILULE GÉNÉRIQUE :
Un médicament générique est la copie d'un médicament original.

PLACENTA :
Le placenta et le cordon ombilical. On remarque la forte vascularisation de la membrane.
Le placenta est un organe unique qui connecte physiquement et biologiquement l'embryon en développement à la paroi utérine. Durant toute la grossesse, le placenta apporte à l'embryon puis au fœtus l'eau, les nutriments et le dioxygène dont il a besoin. Il évacue aussi le dioxyde de carbone excrété par l'embryon et ses déchets métaboliques tels que l'urée.

PMS :
Le Centre Psycho-Médico-Social est un service public gratuit.
Un lieu d'accueil, d'écoute et de dialogue où le jeune et / ou sa famille peuvent aborder les questions qui les préoccupent en matière de scolarité, d'éducation, de vie familiale et sociale, de santé, d'orientation scolaire et professionnelle, ….
Le Centre PMS est à la disposition des élèves et de leurs parents, dès l'entrée dans l'enseignement maternel et jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. Il développe également des activités au bénéfice des élèves fréquentant les Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA), ainsi que de leur famille.

POST-PARTUM :
La période du post-partum s'étend de la fin de l'accouchement jusqu'au retour de couches, c'est-à-dire les premières règles après la grossesse.

PROGESTÉRONE :
La progestérone est une hormone sexuelle, proche des œstrogènes, synthétisée dans les ovaires ou dans le placenta, à partir de la prégnénolone. Sa concentration évolue au cours du cycle menstruel, augmentant sensiblement après l'ovulation et chutant si aucune fécondation ne se produit. Elle prépare la muqueuse utérine à la nidation de l'œuf, en cas de fécondation, et inhibe de nouvelles ovulations lors de la grossesse.

PROLAPSUS GÉNITAL :
Le prolapsus génital (ou «descente d'organes» dans le langage courant) est un déplacement anormal, soit d'un ou de plusieurs organes du pelvis féminin vers le bas.

SAF :
Syndrome d'alcoolisation fœtale
D'un point de vue clinique, il associe un retard de croissance pré et post-natal, des anomalies neurologiques, notamment un retard mental et un dysmorphisme facial caractéristique.

SAGE FEMME :
La sage-femme est une professionnelle de la santé qui suit les grossesses et les accouchements se déroulant normalement.

SAJ :
Service d'aide à la jeunesse, est un service qui a pour fonction d'aider les jeunes en difficultés ou en danger, de proposer une aide volontaire, chercher une aide appropriée, assurer un suivi régulier et gérer les désaccords.

SÉCRÉTION BLANCHE :
«Sécrétion blanche» est un écoulement non sanglant provenant de l'appareil génital féminin (vagin). Elle peut être physiologique ou pathologique témoignant d'une infection le plus souvent d'une vaginite.
La couleur de la sécrétion vaginale peut varier en fonction de la cause: elle peut aller d'une sécrétion laiteuse à verdâtre.
Les écoulements sanguinolents sont à considérer comme des métrorragies. On considère comme anormales des pertes vaginales malodorantes ou responsable d'irritation et de démangeaison.

SIDA :
Syndrome d'Immunodéficience Acquise.
Maladie due a l'infection par le virus VIH.
La transmission du virus se fait par voie sexuelle, sanguine et materno-fœtale. Le virus entraîne une défaillance du système immunitaire (destruction des lymphocytes CD4 et macrophages) permettant l'apparition de maladies opportunistes (pneumonie, herpès…) et de cancers (sarcome de Kaposi, lymphomes…).

SOPHROLOGIE :
La Sophrologie se définit comme la science de la conscience qui permet l'harmonie du corps et de l'esprit, œuvrant ainsi à «L'étude de la Conscience Humaine et la Conquête des valeurs de l'Homme».
Par une voix douce et régulière, le sophrologue accompagne le pratiquant dans un état de détente profonde situé entre l'état de veille et l'état de sommeil.
Cette méthode de préparation à l'accouchement est basée avant tout sur la relaxation. La profonde détente dans laquelle la femme se trouve au moment de l'accouchement doit lui permettre de mieux supporter les contractions et de participer à l'accouchement.

SPERMATOZOÏDE :
Cellule reproductrice mâle.

SPJ :
Service de Protection Judiciaire : c'est le service social du tribunal de la jeunesse. Son rôle est de veiller à ce que la décision du juge soit bien respectée.

SUIVI PRÉNATAL :
Suivi médical lors de la grossesse.

SYPHILIS :
Maladie vénérienne, infectieuse et contagieuse. Elle se manifeste par des atteintes viscérales et nerveuses tardives. Certaines manifestations peuvent survenir plusieurs années après la contamination.

TIERS PAYANT :
Ce système de Tiers Payant permet aux personnes affiliées à une mutuelle de payer directement le prix d'une consultation ou d'un médicament sans payer ce qui est pris en charge par la mutuelle. Donc au lieu de payer le prix total et puis d'être remboursé par la mutuelle, vous payez le prix avec le remboursement déduit. Par exemple, une consultation chez le médecin coutant 24 €, vous ne payez que 5,80 € et la mutuelle rembourse la différence au médecin. A choisir selon vos possibilités financières…Si vous avez des difficultés importantes pour faire face aux dépenses de soins de santé, vous pouvez vous renseigner auprès de votre mutuelle afin de savoir si vous avez droit au statut Omnio.

TOXOPLASMOSE :
Maladie généralement sans gravité sauf lors de la grossesse. Surtout en début de grossesse, elle peut être responsable d'atteintes graves au cerveau ou aux yeux du fœtus. Une analyse de sang, en début de grossesse, permet de savoir si la future mère est protégée contre cette maladie. Dans le cas où elle ne l'est pas, des analyses de sang régulières vérifieront si elle n'a pas contracté la maladie durant la grossesse.

UTÉRUS :
Muscle creux et lisse qui a la forme d'une poire. Sa partie supérieure, plus large, s'appelle le corps. Le col de l'utérus est tapissé d'une muqueuse appelée l'endomètre dans laquelle se niche l'œuf fécondé. Durant la grossesse, le poids et le volume de l'utérus s'accroissent considérablement.

VERGETURES :
De par sa définition, les vergetures sont des lésions affectant la peau, suite à une grossesse, une prise de poids subite ou alors, suite à la phase pubertaire par exemple, provoquant ainsi, une tension soudaine de la peau.

VIH :
Virus de l'immunodéficience humaine
Ce virus est l'agent infectieux responsable d'une pathologie appelée SIDA (syndrome de l'immunodéficience acquise).

YOGA :
Le Yoga est une science ancienne qui est fondée sur un système qui permet de développer harmonieusement le corps, le mental et l'esprit.
La pratique du yoga renforcera et assouplira votre corps, elle améliorera aussi les fonctions de vos systèmes respiratoire, circulatoire, digestif et hormonal. Le Yoga apporte aussi la stabilité émotionnelle et la clarté d'esprit.

Vrai ou Faux

Petit jeu
Testez vos connaisances!

Grâce à ce répertoire, vous avez pu récolter beaucoup d'infos. Maintenant nous allons tester votre connaissance avec ce questionnaire. Bon amusement !

1. La contraception* protège des IST (infections sexuellement transmissibles)
○ Vrai
○ Faux

2. Lorsque j'embrasse quelqu'un, je peux attraper le virus du VIH* (Sida*).
○ Vrai
○ Faux

3. La pilule du lendemain est une contraception*, je peux la prendre après chaque rapport sexuel.
○ Vrai
○ Faux

4. Un garçon m'a forcé à faire l'amour, c'est un abus sexuel punissable par la loi.
○ Vrai
○ Faux

5. Je suis enceinte, je bois de temps en temps un verre d'alcool et je ne fume plus qu'une cigarette par jour, mon bébé n'est pas en danger.
○ Vrai
○ Faux

6. Je suis enceinte et en situation illégale, je n'ai droit à rien.
○ Vrai
○ Faux

7. Je suis enceinte, je vais être exclue de l'école !
○ Vrai
○ Faux

8. En Belgique, même si je suis mineure je peux décider de mettre un terme à ma grossesse (IVG*).
○ Vrai
○ Faux

9. J'ai accouché il y a quelques mois, je me sens seule pour élever mon bébé, je me pose des questions sur les gestes et soins à lui donner, je peux en parler avec d'autres mamans et des professionnels.
○ Vrai
○ Faux

10. Il est important pour le développement de mon enfant qu'il rencontre d'autres enfants de son âge et qu'il puisse faire des expériences à travers les jeux et les activités créatives.
○ Vrai
○ Faux

11. Mon enfant me pousse à bout et pour le calmer je lui mets une baffe, ce n'est pas violent.
○ Vrai
○ Faux

12. Je peux parler en toute confidentialité à un professionnel de mes problèmes. Cette personne peut m'aider en toute confiance.
○ Vrai
○ Faux

RÉPONSES :

1 / Faux, seul le préservatif protège des IST. La contraception* empêche une grossesse non désirée.

2 / Faux, quelle que soit la situation, il n'y a aucun risque de transmission du VIH (SIDA) en embrassant quelqu'un.

3 / Faux, la pilule du lendemain est une contraception* d'urgence à usage exceptionnel. Elle doit se prendre le plus rapidement possible après un rapport sexuel sans contraception* ou suite à un échec de contraception*. Elle n'est donc pas à utiliser de façon régulière comme un préservatif ou une autre contraception*.

4 / Vrai, Il existe plusieurs formes de violence : physique, psychologique, verbale et / ou sexuelle. Toutes formes de violence constituent un délit puni par la loi. Que vous en soyez témoin, auteur ou victime, il y a toujours une solution pour briser le cycle de la violence.

5 / Faux, l'alcool est à éviter absolument car cela peut créer des troubles de l'apprentissage et / ou du comportement lors de la petite enfance, avec un risque de dépendance chez le nouveau né. Aussi, fumer met en péril votre grossesse. Continuer à fumer pendant la grossesse implique de nombreux risques désormais identifiés par les médecins :
- Un risque accru de fausses couches
- Une augmentation de la fréquence des naissances prématurées
- Un poids à la naissance insuffisant et un développement retardé
- Un risque accru de complications à l'accouchement
- Une diminution des défenses immunitaires (notamment en cas d'infection).

6 / Faux, si vous êtes dans une situation de séjour illégal et que vous êtes enceinte, vous avez droit de demander un réquisitoire d'aide médicale urgente auprès du CPAS* de la commune où vous résidez. Cela dit, il existe un certain nombre de services qui peuvent prodiguer les soins, accompagner dans les démarches, informer afin qu'un réseau d'aide se mette en place et vous permette d'être suivie dans les meilleures conditions.

7 / Faux, l'obligation scolaire est toujours d'application, vous ne pouvez donc pas être exclu parce que vous êtes enceinte. Si vous avez accumulé au cours d'une même année scolaire plus de 30 demi-journées d'absences injustifiées, vous êtes dès lors considérée comme élève libre*. Si vous êtes dans l'incapacité physique de suivre les cours, vous pouvez présenter un certificat médical à votre école.

8 / Vrai, en Belgique, rien n'impose aux mineures (moins de 18 ans) de demander l'autorisation de leurs parents.
Les professionnels sont tenu au secret professionnel et ce même si vous êtes mineure.

9 / Vrai, il existe des structures où un soutien à la parentalité est proposé soit de manière collective, soit individuelle. Dans les espaces collectifs, vous pourrez rencontrer d'autres parents qui vivent la même expérience que vous. Dans un espace de soutien individuel, le travail se fera uniquement soit avec vous, soit avec vous et votre enfant. Dans les deux espaces, une écoute, un temps de parole et de réflexion sont mis en place afin de vous permettre d'y déposer vos questions, vos peurs, vos expériences et de partager tout cela avec d'autres parents qui vivent la même situation.

10 / Vrai, différents lieux de rencontre sont mis en place afin permettre à vos enfants de rencontrer, de jouer avec d'autres enfants et de découvrir des activités d'éveil. C'est aussi l'occasion d'avoir un moment privilégié avec votre enfant et de favoriser le lien qui vous unit.

11 / Faux, une baffe est un acte de violence qui peut avoir des conséquences sur le comportement de l'enfant. Un accident est vite arrivé, si vous vous sentez dépassé, parlez-en autour de vous afin de trouver d'autres solutions pour mieux gérer les crises de votre enfant.

12 / Vrai, vous pouvez vous adresser au centre de planning familial, aux services jeunesse tels que des maisons de jeunes ou des AMO* (aide en milieu ouvert), ou auprès du service social de votre quartier. Sachez que tous les travailleurs sont tenus au secret professionnel : vous pouvez y parler sans tabous, ni jugements…dès que vous vous sentez en confiance ! Toutes les questions qui vous traversent l'esprit, vos inquiétudes ou difficultés peuvent y être discutées…

Résultat :
Si vous avez entre 0 et 4 bonnes réponses : vous pouvez faire mieux ! N'avez-vous pas oublié de lire certaines pages ? Une petite révision du répertoire vous aidera à compléter vos connaissances sur le sujet.

Si vous avez entre 5 et 9 bonnes réponses : bien ! Vous êtes presque devenus experts sur le sujet. N'hésitez pas à enrichir vos connaissances en vous replongeant dans les chapitres qui vous intéressent.

Si vous avez obtenu plus de 10 bonnes réponses : excellent ! Vous pouvez en parler à vos amis car vous maitrisez le sujet. Si vous désirez approfondir vos connaissances, nous vous invitons à vous adresser aux services concernés et / ou à visiter les sites internet.

Bibliographie

LES INFORMATIONS QUE NOUS AVONS RÉCOLTÉES POUR CONSTITUER LE RÉPERTOIRE, LE GLOSSAIRE ET LE VRAI OU FAUX PROVIENNENT, ENTRE AUTRES, DES DIFFÉRENTS SITES INTERNET ET BROCHURES CITÉS DANS CETTE BIBLIOGRAPHIE. LES INFORMATIONS CONCERNANT LES SERVICES ONT ÉTÉ CONSTITUÉES SUITE A DES APPELS TÉLÉPHONIQUES, COURRIERS ET RÉCOLTES DE DONNÉES INTERNET. LES SITES INTERNET S'Y RÉFÉRANT SE TROUVENT DANS LE RÉPERTOIRE DES ADRESSES DES SERVICES.

1.Livres & brochures

SOS-ENFANTS, *«Attention, fragile»*, brochure réalisée par Service, 2006

COBBAUT, N., *Mineurs enceintes : Etat des lieux en Communauté française de Belgique*, Fondation Roi Baudouin, mars 2009, 50 p

«Clés pour devenir parent tout en travaillant», brochure, 2009, 72.p

«Devenir Parents», brochure, édition 2007, 72.p

«Enceinte en pleine santé, mes 9 mois de grossesse», Magazine «Parents Belgique», juin 2008

«Encore un bébé mais pas tout de suite», Brochure réalisée par l'ONE

«Envie de bébé ? Faites vos réserves d'acide folique», brochure réalisée par l'ONE, 2006

«Grossesse adolescence» Répertoire –réseau, mai 2006, 213.p

Grossesses non désirées : Quelle stratégie en terme de prévention ?, Actes du Colloque du 28 avril 2003, FLCPF-CEDIF, novembre 2004, 50p

«Interruption de grossesse en centre extrahospitalier», Brochure réalisée par le CEDIF, 4 ème édition, décembre 2007

Journée d'étude «Mineurs enceintes, mineurs dans l'attente…» organisée par le SDJ et l'École des parents et des éducateurs en mai 2004 et qui réunissait 300 personnes

«La contraception», brochure réalisée par le SIPS, 2007

«Les grossesses à l'adolescence, repères sociaux et culturels», Brochure réalisée par le CEDIF, décembre 2008

«La pilule contraceptive », brochure réalisée par la fédération laïque de centres de planning familial, décembre 2007, 2ème édition

«Les jeunes face à leur vie sexuelle et affective», Débats et recherches en Communauté française Wallonie-Bruxelles, Revue trimestrielle, printemps 2009, 10p

«Les méthodes contraceptives», Brochure réalisée par le CEDIF et le FLCPF, février 2008

«Mon bébé câlin en pleine santé, mes 12 premiers mois », Magazine «Parents Belgique», juin 2008

«Un bébé, bientôt….», Brochure réalisée par le Service éducation ONE, 2008.

«Projet de Bébé ? Une idée qui se prépare avant sa conception», Brochure réalisée par l'ONE, 2006

«Soyons K-Potes», guide pratique, Brochure réalisée par la Plate-forme prévention Sida.

«Toi et moi, bonjour l'amour !», Mutualités libres, Bruxelles, mai 2007.

«Testez-vous, les IST en question». Une brochure de Ex-Æquo et Plate-Forme Prévention Sida

«Contraception d'urgence. La pilule du lendemain». Une brochure de la Fédération Laïque de centres de planning familial

«Garçons entre eux». Une brochure d'Ex æquo

«Attention, fragile !». Une brochure de l'ONE

«Aime sans violence. Aimer, c'est respecter l'autre». Une brochure de la Communauté Française de Belgique.

«Le boud'chou de Saint-Gilles», bottin des crèches 2009.

2.Internet :

www.aideinfosida.be
www.alcooletgrossesse.be
www.baby.be
www.belgium.be/fr/famille/enfants/adoption/
www.belgium.be/fr/famille/enfants/naissance/reconnaissance/
www.bruxelles-j.be
www.e-sante.be
www.gacehpa.be
www.grossesse.infobebes.com
www.kindinnood.be
www.planning-familial.be
www.preventionsida.org
www.sidaweb.com
www.masexualité.ca
www.tasanté.com
www.bebe-moi.fr
www.doctissimo.fr
www.sante-medecine.commentca-marche.net
www.sida-info-service.org
www.dgde.cfwb.be/index.php?id=2558

Remerciements

La réalisation de ce répertoire est partie d'une idée un peu folle lors d'une discussion sur la thématique des mères adolescentes et des mineures enceinte. C'était le genre de phrase qu'on dit … comme ça … « et si on réalisait … », et c'était parti ! Merci à l'équipe CEMO dans son ensemble pour avoir enrichi ce projet à tous les stades de sa conception. Un tout grand merci et bravo au trio de choc de l'équipe qui a piloté ce projet : Carole, Meriem et Sophie. Sans oublier Mona, stagiaire psychologue au CEMO, qui nous a apporté son soutien précieux dans la re-lecture et les corrections, mais aussi pour son analyse critique.

Je tiens à remercier tous les partenaires qui se sont associés de près ou de loin pour enrichir nos réflexions, et je remercie particulièrement celles et ceux qui ont pris le temps de relire nos questions-réponses afin d'apporter leurs critiques souvent éclairantes, constructives et ainsi constituer notre comité scientifique : des collègues du CEMôme, du CEMO, du CPMS Communal de Saint-Gilles, de la maison médicale Santé Plurielle à Saint-Gilles, d'amis et collègues d'autres services, psychologues, assistants sociaux, médecins, infirmières sociales, … Mais aussi aux jeunes adolescents et aux parents qui ont également apportés leurs contribution ; merci à vous tous.

Enfin, je remercie notre directeur, Philippe Delfosse, pour son soutien et sa confiance ; il ne nous a pas (tout de suite) traité de fous. Je remercie bien entendu le Centre Public d'Action Sociale de Saint-Gilles dans son ensemble pour la confiance qu'il nous témoigne au quotidien et pour l'encouragement permanent dans nos actions.

A ce titre, je remercie tout particulièrement Jean Spinette, président du CPAS* de Saint-Gilles et les membres du comité spécial de la jeunesse du CPAS* de Saint-Gilles qui se sont tout de suite intéressés à la problématique des mères adolescentes et des mineures enceintes et qui ont initiés et soutenus nos actions dans cette thématique.

Merci aussi au conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse de Bruxelles (CAAJ) qui, dans le cadre des projets de prévention générale pour l'année 2011, nous a apporté son soutien.

Et ce répertoire ne serait pas ce magnifique objet sans « l'artiste artisan » ; je remercie Guillaume Ninove, notre sympathique graphiste, pour sa patience, sa disponibilité et sa participation créative dans la mise en valeur de notre répertoire.

Olivier Gatti, Coordinateur